

**Commissariat aux Assurances**

Rapport Annuel

20  
09

## Sommaire

Le présent rapport et les données statistiques sont établis conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Un exemplaire du rapport annuel est fourni gratuitement aux entreprises soumises à la surveillance du Commissariat aux Assurances et, sur une base de réciprocité, aux institutions et organismes qui en font la demande et qui fournissent au Commissariat aux Assurances leurs publications.

Des exemplaires supplémentaires sont fournis à tous intéressés qui en font la demande au prix de 12 euros par exemplaire.

Commissariat aux Assurances,  
7, boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG  
Téléphone: (+352) 22 69 11-1; Fax: (+352) 22 69 10  
Site Internet: [www.commassu.lu](http://www.commassu.lu);  
e-mail: [commassu@commassu.lu](mailto:commassu@commassu.lu)

Relation bancaire: Banque et Caisse d'Épargne de l'État,  
Luxembourg n° IBAN LU04 0019 1002 0053 4000

Conception graphique: binsfeld corporate

La reproduction totale ou partielle du présent rapport annuel est autorisée à condition d'en citer la source.

<b>ÉDITORIAL</b>	<b>05</b>
<b>01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES</b>	<b>11</b>
1. Organisation et attributions du Commissariat aux Assurances	12
2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2009	13
3. Organes et personnel du Commissariat aux Assurances	25
4. Comités techniques du Commissariat aux Assurances	26
<b>02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009</b>	<b>29</b>
1. Les entreprises	30
2. Statistiques générales sur l'activité en 2009	38
3. L'assurance non vie en 2009	58
4. L'assurance-vie en 2009	94
<b>03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009</b>	<b>117</b>
1. Les agents d'assurances	118
2. Les courtiers d'assurances et de réassurances et les sous-courtiers d'assurances	122
3. L'activité de courtier d'assurances	139
<b>04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2009</b>	<b>135</b>
1. Les agents d'assurances	136
2. Les courtiers d'assurances et de réassurances et les sous-courtiers d'assurances	137
3. L'activité de courtier d'assurances	139
<b>05. LES ANNEXES</b>	<b>143</b>
1. Liste des principaux textes législatifs et réglementaires en matière d'assurances	140
2. Liste des entreprises d'assurances établies	151
3. Liste des entreprises d'assurances ayant notifié leur intention d'opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services	161
4. Liste des entreprises de réassurance de droit luxembourgeois	161
5. Liste des gestionnaires des entreprises de réassurance	177
6. Liste des courtiers d'assurances	182
7. Liste des gestionnaires de fonds de pension agréés par le Commissariat aux Assurances	199
8. Liste des domiciliataires de sociétés autres que de sociétés de réassurance agréés par le Commissariat aux Assurances	200
9. Définitions des branches d'assurances	201

**Éditorial**

## 2009-2010: L'envol...?

Pour le secteur de l'assurance directe luxembourgeoise, la crise financière récente ne semble plus qu'un (mauvais) souvenir. Les chiffres de 2009, largement confirmés par ceux du premier semestre 2010 témoignent d'une robustesse et d'une capacité de rebondir étonnantes. C'est ainsi qu'avec un taux de croissance de 52,09%, l'encaissement s'est littéralement envolé. La somme des bilans a de même connu une hausse importante de l'ordre de 28,32%. La baisse des bénéfices enregistrée en 2008 et engendrée par les dépréciations opérées dans les portefeuilles des placements a été quasi complètement effacée. Les résultats de l'assurance-vie sont en progression de 273,13% et ceux de l'assurance non vie de 37,74% par rapport à l'exercice précédent.

Les chiffres (provisaires) du premier semestre 2010 font ressortir une augmentation de l'encaissement total de quelque 98% par rapport à la même période de l'année 2009.

Si la situation du marché dans son ensemble apparaît extrêmement solide, la situation au niveau des entreprises individuelles est évidemment plus nuancée. La très grande majorité des entreprises ont réussi à maintenir voire à augmenter le haut niveau de couverture de leur marge de solvabilité. Tel n'est cependant pas le cas pour deux entreprises d'assurance-vie qui n'atteignent plus le fonds de garantie minimum et la marge de solvabilité requis. Ces entreprises se sont vu imposer par le Commissariat un plan de recapitalisation à court terme. À défaut de s'y conformer dans les délais impartis, le retrait de leur agrément deviendra inévitable.

Pour le secteur de la réassurance, l'exercice 2009, tout comme pour l'année 2008, a été marqué par les activités de restructuration sur le marché luxembourgeois d'un grand acteur de la réassurance mondiale. Cette restructuration se traduit essentiellement par le transfert des activités localisées dans d'autres structures européennes dans les livres de sa structure luxembourgeoise. En raison de sa taille, cet opérateur influence très largement les chiffres globaux du secteur de la réassurance luxembourgeoise au point de rendre difficilement comparables les chiffres d'un exercice à l'autre. Il est toutefois notable que l'encaissement total de la réassurance a connu en 2009 une augmentation de 27,29% et un accroissement du résultat technique brut de 34,33%.

Les chiffres du premier semestre 2010 en la possession du Commissariat sont trop provisoires pour permettre une quelconque analyse fondée.

La somme des bilans de l'ensemble des entreprises d'assurances et de réassurance tombant sous l'autorité du Commissariat aux Assurances s'établit fin 2009 à 137,44 milliards d'euros contre 104,85 milliards d'euros en 2008.

L'emploi total salarié dans les entreprises d'assurances et de réassurance établies au Luxembourg, non compris les quelque 7.000 agents et courtiers d'assurances et leurs employés, a connu une progression de 13,11% pour s'établir à 4.861 unités fin 2009, soit 3.710 salariés travaillant dans l'assurance directe et 1.151 dans la réassurance.

Malgré le surcroît de travail généré par les travaux de mise en œuvre de la directive Solvabilité II à l'horizon 2012/2013, le Commissariat n'a pas manqué à sa principale mission consistant à surveiller les entreprises d'assurances, de réassurance ainsi que les intermédiaires d'assurances quant à leur solvabilité permanente tout comme au regard de leur comportement sur les marchés aux fins de ne pas mettre en péril les intérêts légitimes des preneurs d'assurances, des assurés et des bénéficiaires.

Ainsi les rapports annuels et trimestriels des 95 entreprises d'assurances, des 251 entreprises de réassurance et de la plupart des courtiers en assurance ont été analysés avec soin par les services du Commissariat. Les chiffres collectés dans le cadre de ces contrôles annuels servent en outre à la confection du rapport annuel du Commissariat. Les connaissances acquises dans le cadre des contrôles à distance sont régulièrement vérifiées par des contrôles sur place dans les locaux des entreprises. Jusqu'à présent les contrôles sur place réguliers sont opérés en principe tous les trois à quatre ans, indépendamment du comportement et de la taille des entreprises. À l'avenir ces contrôles sur place seront beaucoup plus taillés sur mesure et leur fréquence sera individualisée sur base d'une analyse prenant en compte le risque auquel est exposée chaque entreprise individuelle.

La direction du Commissariat tient à remercier tous ses agents pour leur dévouement et leur détermination dans l'intérêt de l'accomplissement de leur noble mais difficile tâche.

Luxembourg, le 9 août 2010



**Claude WIRION**  
Membre du comité de direction



**Victor ROD**  
Président du comité de direction



**Annick FELTEN**  
Membre du comité de direction

Le Commissariat aux Assurances

01

## 1. ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Le cadre légal et réglementaire régissant l'activité d'assurance et de réassurance au Grand-Duché de Luxembourg est fixé par la partie I de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, modifiée en dernier lieu par la loi du 17 juillet 2008. Ce texte confie la surveillance prudentielle des secteurs de l'assurance, de la réassurance et des intermédiaires d'assurances au Commissariat aux Assurances, établissement public autonome, placé sous l'autorité du ministre du Trésor et du Budget. Le Commissariat est doté de la personnalité juridique, distincte de celle de l'État, et jouit de l'autonomie financière.

La loi accorde au Commissariat des compétences propres dans le cadre de la surveillance journalière des entreprises et des personnes soumises à son autorité. Le ministre reste cependant compétent pour les décisions d'ordre politique dont notamment les décisions relatives à l'octroi et au retrait des agréments légaux. Suite aux modifications légales de décembre 2007, le Commissariat dispose d'un pouvoir réglementaire propre dans le cadre de ses attributions, ce en application de l'article 108bis de la Constitution.

Les organes du Commissariat sont le conseil et la direction.

Le conseil, composé de cinq administrateurs nommés pour cinq ans, dont trois représentants de l'État, un représentant des assureurs et un représentant des preneurs d'assurances, exerce les compétences normalement réservées à un conseil d'administration d'un établissement public. Il est plus particulièrement compétent pour arrêter le budget et les comptes du Commissariat avant leur soumission pour approbation au Gouvernement ainsi que pour émettre un avis sur toute question dont il est saisi par le ministre compétent ou le directeur du Commissariat.

La direction est l'autorité exécutive supérieure du Commissariat. Elle exerce toutes les attributions réservées par la loi au Commissariat, sous réserve des compétences du ministre et du conseil. Elle est composée d'un directeur, qui préside le comité de direction, et de deux membres choisis parmi le personnel du Commissariat, tous nommés pour un mandat renouvelable de six ans. Le président et les membres du comité de direction ont été reconduits dans leurs fonctions pour un nouveau mandat de six ans à partir du 1er janvier 2010.

Tout en fonctionnant en tant que collège, la direction a réparti entre ses membres les compétences dévolues au Commissariat suivant l'organigramme dont elle s'est dotée et qui distingue essentiellement l'assurance-vie, l'assurance non vie, la réassurance et les intermédiaires d'assurances. La direction est assistée par des fonctionnaires et des employés de l'État des différentes carrières de l'État. L'effectif total du Commissariat s'élève actuellement à 32 personnes.

Les frais de fonctionnement et de personnel, hormis le versement des pensions du personnel retraité, sont à la charge du Commissariat et sont supportés en définitive par des taxes forfaitaires versées par les entreprises et les autres personnes placées sous la surveillance du Commissariat.

## 2. ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES EN 2009

### 2.1. Activités en relation avec des travaux législatifs et réglementaires

L'activité législative de l'année 2009 et du début de l'année 2010 a abouti aux règlements grand-ducaux suivants:

- Règlement grand-ducal du 26 août 2009 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes.

Le règlement grand-ducal modifie les montants servant au calcul de l'exigence de la marge de solvabilité et du minimum absolu du fonds de garantie des entreprises d'assurances directes.

- Règlement grand-ducal du 26 août 2009 portant modification du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance.

Le règlement grand-ducal fixe le minimum du fonds de garantie à 3.200.000 euros pour les entreprises de réassurance et à 1.225.000 euros pour les captives de réassurance.

- Règlement grand-ducal du 1er février 2010 portant précision de certaines dispositions de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement de terrorisme

Ce règlement d'ordre général consacre une partie de ses dispositions aux entreprises et aux intermédiaires d'assurances et a été élaboré pour permettre au Luxembourg de se conformer aux recommandations du Groupe d'Action

Financière (GAFI) et aux critiques apportées par le GAFI.

Ce règlement n'est qu'un premier pas. Des modifications plus substantielles seront appliquées au courant du 3e trimestre 2010 à la législation existante.

- Règlement grand-ducal du 23 février 2010 modifiant - le règlement grand-ducal modifié du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs - le règlement grand-ducal modifié du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile

Le Commissariat a émis des versions coordonnées du 23 février 2010 du règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de Garantie Automobile et du règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs ainsi qu'un certain nombre de lettres circulaires interprétatives des textes existants.

Le Commissariat est assisté dans ses travaux par différents comités techniques constitués d'experts réunissant, à côté de ses propres fonctionnaires, des professionnels concernés. Suivant leurs missions, ces comités techniques sont créés pour une durée limitée ou illimitée. Les comités techniques actuellement existants sont:

- le comité technique «R.C. Auto» s'occupe des questions relatives à l'assurance de la responsabilité des véhicules automoteurs.
- le comité technique «Réassurances» a élaboré les textes à la base de la loi du 5 décembre 2007 concernant le secteur de la réassurance précitée ainsi que le règlement grand-ducal du même jour portant exécution de ladite loi. Le comité de direction a décidé de la création d'un nouveau sous-groupe «Titrisation» du comité technique «Réassurances» dans sa réunion du 11 mai 2009.
- le comité technique «Vie» a poursuivi ses discussions sur les risques liés aux dépôts de liquidités et a contribué à la mise au point de la lettre circulaire 09/7 relative à la modernisation des règles de dépôt des actifs représentatifs des provisions techniques.
- le comité technique «Actuariat» avec ses deux sections vie et non vie traite des questions en relation avec les activités des actuaires au sein des entreprises d'assurances. Plus particulièrement, il s'occupe de l'adaptation du taux d'intérêt technique et se réunit pour discuter des développements récents de Solvency II.
- le comité technique «Comptabilité et reporting» traite des questions relatives à la comptabilité des entreprises d'assurances et de

réassurance ainsi que du reporting annuel à adresser au Commissariat. Il a finalisé une révision du rapport distinct à adresser par les réviseurs au Commissariat dans le but de permettre une transparence accrue de ce rapport et une exploitation automatisée des réponses.

- le comité technique «Lutte contre le blanchiment d'argent» se charge de l'élaboration et du suivi d'un plan d'action visant à renforcer les procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la formation du personnel des entreprises d'assurances et de réassurance en la matière. Le comité a été récemment renforcé par des représentants d'entreprises d'assurances pratiquant les branches d'assurances crédit et caution.
- le comité technique «Intermédiaires» s'occupe des questions générales ainsi que de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ayant trait aux intermédiaires d'assurances et de réassurance.
- le comité technique «Fonds de pension» a pour attribution de se prononcer sur les règles prudentielles applicables aux fonds de pension tombant sous la surveillance du Commissariat aux Assurances.

## 2.2. Activités sur le plan national

### 2.2.1. Les agréments des entreprises d'assurances et le contrôle des produits

#### a) les agréments des entreprises d'assurances

Une part importante des activités du Commissariat est consacrée à l'accueil et à l'information des entreprises d'assurances et de réassurance désireuses de s'établir au Grand-Duché de Luxembourg.

Les dossiers d'agrément d'une entreprise d'assurances de droit luxembourgeois sont instruits par le Commissariat qui vérifie que les conditions matérielles, financières et en ressources humaines, indispensables au démarrage d'une activité d'assurance offrant des garanties de sérieux suffisantes, sont réunies. Une attention particulière est accordée aux qualités personnelles tant des actionnaires que des dirigeants.

L'établissement d'une succursale d'une entreprise communautaire au Grand-Duché de Luxembourg se fait par une notification au Commissariat de la part des autorités de contrôle de l'État du siège de l'entreprise d'assurances concernée.

Au cours de l'année 2009, trois entreprises d'assurances luxembourgeoises ont été agréées dont une en assurance non vie et deux en assurance-vie. Deux entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie ont renoncé à leur agrément en 2009.

Le nombre des succursales d'entreprises étrangères établies au Luxembourg en 2009 est resté constant.

Il en résulte que le nombre total d'entreprises d'assurances présentes au Grand-Duché de

Luxembourg en 2009 a augmenté d'une unité par rapport à 2008.

Concernant les entreprises de réassurance, six compagnies ont été nouvellement agréées en 2009 tandis que seize compagnies se sont retirées du marché luxembourgeois. Parmi ces 16 compagnies, quatre se sont vu retirer l'agrément par décision du Ministre et sur proposition du Commissariat pour ne plus avoir rempli les conditions d'agrément et plus particulièrement les conditions de solvabilité. Il est vrai que les quatre entreprises visées faisaient toutes partie d'un même groupe financier dont la société mère se trouvait en état de faillite à la suite de la crise financière internationale.

#### b) le contrôle des produits

Suite à l'introduction des directives de la troisième génération, les entreprises d'assurances opérant dans l'Union européenne jouissent de la liberté tarifaire. Les autorités de contrôle ne peuvent donc pas maintenir des dispositions légales prévoyant l'agrément préalable des conditions générales et des tarifs des contrats d'assurances offerts au public, mais uniquement procéder à un contrôle a posteriori. À côté d'une vérification non systématique portant sur la conformité des contrats aux dispositions impératives et d'ordre public régissant la matière, le Commissariat exige en assurance-vie la production d'une note technique au moment de la commercialisation des produits.



### 2.2.2. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En vertu des articles 3, 4, 5, 6 et 9 de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, les entreprises d'assurance-vie, les fonds de pension et les personnes agréées pour les gérer ainsi que les intermédiaires d'assurances, pour leur activité ayant trait à l'assurance-vie, sont tenus de collaborer à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Un nouveau texte a été adopté en cette matière: «le règlement grand-ducal du 1er février 2010 portant précisions de certaines dispositions de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme».

Ce règlement a été élaboré pour permettre au Luxembourg de se conformer aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) et aux critiques apportées par le GAFI.

La loi luxembourgeoise ne suit pas toujours à la lettre ces recommandations telles que complétées par la méthodologie. Dès lors la loi luxembourgeoise avait été jugée insuffisante par le GAFI.

En outre, en ce qui concerne le détail de certaines obligations professionnelles, celui-ci n'est pas réglé au niveau de la loi, mais ce sont les circulaires du Commissariat aux Assurances qui les reprennent. Or les évaluateurs du GAFI ne reconnaissent pas de valeur contraignante à ces précisions par voie de circulaire.

Ainsi un règlement grand-ducal a été adopté, qui:

- confirme l'interprétation à donner à certaines dispositions légales comme notam-

ment celles concernant l'obligation de coopération avec la cellule de renseignement financier;

- confirme par un texte contraignant au sens du GAFI, des obligations détaillées jusqu'à présent seulement au niveau des circulaires;
- complète le dispositif préventif par certaines précisions requises par le GAFI, mais non reprises par la directive européenne et partant par le droit luxembourgeois (comme par exemple quelques précisions en matière d'obligations simplifiées de vigilance et en matière d'obligations renforcées de vigilance).

Le texte suit fidèlement les différentes exigences énoncées par la méthodologie du GAFI et par rapport auxquelles l'évaluation est effectuée, tout en s'insérant dans le cadre légal actuel, constitué notamment par la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

La lettre circulaire 08/5 du Commissariat aux Assurances relative à l'étendue des obligations professionnelles concernant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et la prévention de l'utilisation du secteur des assurances à des fins de blanchiment ou de financement du terrorisme a pour but de donner toutes les indications et instructions concernant l'application pratique des obligations professionnelles et oblige les professionnels du secteur des assurances, visés par la loi modifiée du 12 novembre 2004 ci-avant mentionnée, à transmettre au Commissariat aux Assurances les mêmes informations que celles communiquées au Procureur, quelle que soit l'origine de la procédure d'information et quel que soit le contenu de l'information communiquée. La loi du 17 juillet 2008 intègre des définitions très précises de divers termes utilisés dans la législation

existante en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et précise sur certains points les procédures à suivre. Par conséquent, le Commissariat aux Assurances a adapté ses indications et instructions concernant l'application pratique des obligations professionnelles en émettant la lettre circulaire 09/6 qui remplace désormais la lettre circulaire 08/5 du Commissariat aux Assurances.

Les déclarations de soupçon sont basées sur les causes les plus variées, telles qu'un lien qui a pu être établi avec des noms apparus sur les listes du Parquet ou de l'Union européenne de personnes soumises à sanction ou avec des noms apparus dans la presse internationale, rachat total/partiel à un moment inapproprié, une incohérence dans les investissements et les désinvestissements, ou une incohérence entre le profil du souscripteur et sa fortune.

À la connaissance du Commissariat, aucune des déclarations de soupçon transmises au Parquet n'a donné lieu à une condamnation en justice.

Le Commissariat a également renforcé ses contrôles auprès des entreprises quant au respect des obligations de connaissance de leurs clients, de l'élaboration de procédures internes et de formation de leur personnel concernant la lutte contre le blanchiment.

En assurance-vie, 1.455 personnes ont participé à une session de formation anti-blanchiment en 2009. Dans le domaine des intermédiaires d'assurances, 614 personnes (y compris les employés de banque disposant d'un agrément) ont suivi une telle formation.

### 2.2.3. La surveillance financière des entreprises d'assurances

Les entreprises d'assurances ayant leur siège social dans un des États membres de l'Espace économique européen sont soumises, selon le principe du «home country control», à la surveillance prudentielle exercée par la seule autorité de surveillance du pays de leur siège social et ce pour l'ensemble de leurs activités exercées sur le territoire de l'Espace économique européen.

Suite à la transposition de ce principe issu des troisièmes directives communautaires dans la législation luxembourgeoise, le Commissariat se limite à collecter des informations statistiques sur l'activité des succursales d'entreprises communautaires établies au Grand-Duché de Luxembourg.

En ce qui concerne la surveillance prudentielle des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois, le contrôle des états périodiques ainsi que les contrôles sur place jouent un rôle primordial.

#### a) le contrôle des états périodiques

En 2006, le Commissariat a introduit de nouvelles modalités pour l'envoi du reporting annuel en rendant obligatoire la transmission par voie électronique. L'envoi des données par e-mail crypté a permis de rendre le reporting plus facile et plus rapide.

Le reporting annuel comprend les documents suivants:

- le compte rendu annuel comprenant une ventilation du compte de profits et pertes technique par branche d'activité ainsi qu'une ventilation plus détaillée de certains postes comme p. ex. les frais généraux,

- les comptes annuels dont la publication est prévue par la loi du 8 décembre 1994,
- l'état de la marge de solvabilité,
- l'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques,
- l'état des conventions de dépôt des actifs représentatifs,
- la fiche signalétique de l'entreprise.

Il est complété par la production d'un rapport actuariel ainsi que d'un rapport spécial du réviseur d'entreprises. Pour en faciliter l'exploitation par les services du Commissariat, le rapport actuariel et le rapport distinct comportent à partir de l'exercice 2009 deux parties distinctes:

- la partie 1 est un fichier informatique qui comporte une série de questions principalement du type oui/non.
- la partie 2 est un document papier signé par l'actuaire ou par le réviseur et comportant des explications complémentaires.

En ce qui concerne la marge de solvabilité, celle-ci correspond au patrimoine de l'entreprise, libre de tout engagement prévisible, déduction faite des éléments incorporels. Le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances détermine les éléments de couverture et le mode de calcul de cette marge de solvabilité ainsi que le niveau qu'elle doit atteindre en fonction des engagements de l'entreprise.

L'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques comporte un état récapitulatif des actifs représentatifs au 31 décembre et une liste détaillée par catégorie de placement. Les provisions techniques constituées doivent être suffisantes et être représentées à tout moment

par des actifs équivalents et congruents. Les actifs représentatifs des provisions techniques doivent tenir compte du type d'opérations effectuées par l'entreprise de manière à assurer la sécurité, le rendement et la liquidité des investissements de l'entreprise. Cette dernière doit veiller à une diversification et à une dispersion adéquate de ses placements, qui doivent être conformes aux dispositions fixées par l'article 11 du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994.

Les entreprises d'assurances sont par ailleurs obligées de tenir un inventaire permanent des actifs représentatifs des provisions techniques et doivent envoyer au Commissariat des états trimestriels récapitulatifs de la situation de ces actifs au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. Il est à noter que le Commissariat effectue régulièrement des stress-tests, notamment pour déterminer la résistance de la solvabilité des entreprises par rapport à d'importantes fluctuations boursières.

Les actifs représentatifs des provisions techniques peuvent être localisés auprès de tout établissement bancaire à l'intérieur de la Communauté si une convention de dépôt a été conclue entre l'établissement bancaire dépositaire et l'entreprise d'assurances et approuvée par le Commissariat aux Assurances. Ce dépôt forme un patrimoine distinct en faveur des assurés susceptible d'être bloqué entre les mains du dépositaire sur simple instruction du Commissariat au cas où des doutes sur la solidité financière de l'entreprise viendraient à naître. En 2004 et en 2009, le Commissariat a émis des lettres circulaires qui ont pour objet de préciser les cas où une dérogation à la règle de la localisation dans l'Espace économique européen est susceptible d'être accordée par le Commissariat

ainsi que les modalités de cette dérogation. Nonobstant la liberté de localisation des actifs représentatifs à l'intérieur de la Communauté, il est à noter que près de 62% des actifs sont déposés au Luxembourg.

La fiche signalétique de l'entreprise renferme des informations sur le capital, les administrateurs, les actionnaires, les prises de participations dans des sociétés soumises à une exigence de solvabilité, les établissements dépositaires des actifs représentatifs des provisions techniques, les succursales et sur la politique de réassurance de l'entreprise.

Dans environ un quart des cas, le dépouillement de ces états de contrôle est complété par des entretiens avec les dirigeants des entreprises d'assurances.

#### b) les contrôles sur place

Le Commissariat aux Assurances effectue d'une manière régulière des contrôles sur place dans les locaux des entreprises d'assurances. À côté de la vérification des provisions techniques et des actifs représentatifs des provisions techniques, ces contrôles portent sur les structures de gestion existantes dans les compagnies contrôlées. Une attention toute particulière est portée sur la vérification de l'existence et de l'observation de procédures de contrôles internes adéquates, ainsi qu'au respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Les inspections sur place sont effectuées par des équipes de contrôle spécialisées dans les domaines respectivement de l'assurance non vie, de l'assurance-vie et de la réassurance. Au cours de 2009, le Commissariat aux Assurances a procédé à des contrôles sur place auprès de 3 entreprises d'assurances non vie, de 13 entre-

prises d'assurance-vie et de 19 entreprises de réassurance.

#### 2.2.4. Le libre établissement

Toute entreprise d'assurances qui désire établir une succursale sur le territoire d'un autre État membre le notifie à l'autorité de contrôle de l'État d'origine qui en informe l'autorité de contrôle de l'État d'établissement.

Est considérée comme succursale toute présence permanente d'une entreprise étrangère sur le territoire d'un État membre et qui peut s'exercer par le moyen d'un simple bureau géré par le propre personnel de l'entreprise ou d'une personne indépendante, mais mandatée pour agir en permanence pour l'entreprise.

Avant que la succursale ne commence à exercer ses activités, l'autorité de contrôle de l'État d'établissement dispose de deux mois à compter de la réception de la communication susmentionnée pour indiquer à l'autorité compétente de l'État membre d'origine les conditions dans lesquelles, pour des raisons d'intérêt général, ces activités doivent être exercées dans l'État d'établissement. Au cours de 2009, deux entreprises luxembourgeoises d'assurance non vie ont établi une succursale en Italie respectivement une en Grande-Bretagne.

Au 31 décembre 2009, 15 entreprises d'assurances ressortissantes d'un autre État membre ou d'un pays hors de l'Union européenne ont une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et 19 entreprises luxembourgeoises travaillent en libre établissement dans un ou plusieurs autres États.

### 2.2.5. La libre prestation de services

On désigne par «libre prestation de services» l'opération par laquelle une entreprise d'assurances d'un État membre de l'Union européenne couvre un risque ou prend un engagement sur le territoire d'un autre État membre sans y être établie. Une simple notification de la part des autorités de contrôle du siège de l'entreprise à l'autorité du pays d'accueil suffit pour qu'une entreprise, agréée dans un autre État membre de l'Union européenne, soit autorisée à travailler en libre prestation de services.

Au cours de l'année 2009, 37 entreprises d'assurances étrangères ont notifié leur intention d'exercer ou d'étendre leur activité en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg et 19 entreprises d'assurances luxembourgeoises ont été autorisées à faire ou à étendre la libre prestation de services dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne. À la fin de 2009, 667 entreprises étrangères sont autorisées à opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services alors que 73 entreprises luxembourgeoises sont en droit de commercialiser leurs produits sur cette base dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne.

Toute entreprise d'assurances qui pratique la branche «Responsabilité civile terrestre automobile» en régime de libre prestation de services doit devenir membre du Bureau Luxembourgeois des Assureurs contre les Accidents d'Automobile et du Fonds Commun de Garantie Automobile et adhérer au Pool des risques aggravés en assurance R.C. Automobile. Ces entreprises opérant en régime de libre prestation de services doivent également établir des contrats d'assurances conformément à la législation luxembourgeoise en la matière et désigner un représentant rési-

dent ou établi au Grand-Duché de Luxembourg afin que les personnes qui ont subi un dommage et qui pourraient réclamer une indemnisation ne subissent pas de préjudice ou de désavantage par rapport aux autres preneurs d'assurances.

### 2.2.6. Les intermédiaires d'assurances et de réassurances

Les articles 104 à 111 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances fixe le cadre légal pour les intermédiaires d'assurances et de réassurances. Les modalités d'agrément et d'exercice de ces intermédiaires sont énoncées au règlement grand-ducal modifié du 24 novembre 2005.

Le Commissariat aux Assurances organise trimestriellement des épreuves de capacité pour les futurs agents d'assurances et sous-courtiers afin de garantir que ces personnes possèdent les connaissances professionnelles requises avant d'entrer en contact avec le public. Une épreuve de capacité pour candidats courtiers est organisée deux fois par an.

Au cours de l'année 2009, 274 agents d'assurances ont été agréés. 310 candidats se sont présentés à l'examen, parmi lesquels 198 ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession d'agent d'assurances. 76 personnes ont reçu une dispense sur base de leurs diplômes ou expérience professionnelle.

Quant aux courtiers d'assurances, 49 agréments ont été accordés en 2009, dont 26 personnes physiques et 23 personnes morales. Le nombre total de courtiers s'élève à 279 au 31 décembre 2009 (155 personnes physiques et 124 personnes morales). Le nombre de sous-courtiers fin 2009 est de 295.

### 2.2.7. Les entreprises de réassurance

Par la loi du 24 février 1984, le législateur a créé l'encadrement légal de la réassurance au Grand-Duché de Luxembourg. Ces dispositions ont été reprises dans la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances qui a été modifiée en dernier lieu par la loi du 5 décembre 2007. Celle-ci introduit pour la première fois la définition de captive de réassurance dans la législation luxembourgeoise.

Comme pour les entreprises d'assurances directes, un soin particulier est apporté par le Commissariat à l'instruction des dossiers d'agrément. Le nombre des entreprises de réassurance est de 251 au 31 décembre 2009. Six nouvelles entreprises ont été agréées en 2009 et seize entreprises ont renoncé à leur agrément. Les entreprises de réassurance sont également soumises au reporting annuel du Commissariat et doivent envoyer un compte rendu reprenant leur compte de profits et pertes, leur bilan, une ventilation de leurs frais généraux, une description de leur politique d'acceptation, respectivement de rétrocession, des risques, un tableau sur l'état de la marge de solvabilité et un rapport détaillé sur leur politique d'investissement des actifs.

### 2.2.8. Les convocations formelles et les sanctions

En 2009, un nombre restreint d'entreprises et d'intermédiaires soumis à la surveillance du Commissariat ont été formellement convoqués dans les bureaux du Commissariat pour être entendus en leurs moyens de défense concernant la non-observation de certaines règles professionnelles. Dans la plupart des cas, ces convocations formelles ont eu pour résultat le redressement immédiat des situations incriminées de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de prononcer de sanctions disciplinaires. Tel n'a

cependant pas été le cas à l'égard des quatre entreprises de réassurance qui se sont vu retirer leur agrément à titre de sanction (voir ci-avant). En 2010, un dirigeant agréé a été sanctionné d'une amende disciplinaire de 2.500 euros pour des faits perpétrés en 2008 et 2009. Il est vrai que ce dirigeant a volontairement renoncé à son agrément à la suite de ces événements. Des procédures aboutissant éventuellement au retrait d'agrément sont actuellement en cours à l'égard de deux sociétés d'assurance-vie.

## 2.3. Activités internationales

### 2.3.1. Activités au niveau du Conseil des Ministres et de la Commission de l'Union européenne

Après l'adoption formelle et la publication de la directive dite Solvency II en décembre 2009, aucun texte en discussion au Conseil des Ministres n'a donné lieu à une participation directe du Commissariat. Ce dernier suit toutefois de près les discussions autour de la nouvelle architecture de la surveillance financière en Europe, et en particulier de l'agence EIOPA chargée de la surveillance des assurances et des pensions privées.

Au niveau de la Commission, le Commissariat a participé aux réunions du comité technique chargé de l'examen des textes de niveau 2 envisagés dans le cadre du nouveau régime Solvency II.

### 2.3.2. EIOPC

La mission de l'EIOPC (European Insurance and Occupational Pensions Committee) est double: d'une part, il est appelé à exercer un véritable travail législatif et réglementaire, bénéficiant à cet égard d'une délégation de la part du Conseil pour réglementer certaines matières énumérées limitativement par les directives. Il émet ainsi des réglementations et interprétations de niveau 2 aux termes de la nomenclature de la procédure dite «Lamfalussy». D'autre part, l'EIOPC est appelé à assister la Commission dans les travaux d'études menées par cette dernière en vue de la proposition de nouveaux textes. Il est assisté par un certain nombre de comités techniques présidés par la Commission et chargés d'élaborer les textes qui lui sont soumis pour adoption.

Le Luxembourg est représenté à l'EIOPC par Monsieur Rod (Commissariat aux Assurances) et Madame Goubin (Ministère des Finances) en

tant que membres effectifs et par Monsieur Wirion (Commissariat aux Assurances) en qualité de membre suppléant.

### 2.3.3. CEIOPS

Le CEIOPS (Committee of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors) est né suite à la transformation, en 2003, de l'ancienne Conférence des Autorités de Surveillance en un comité de niveau 3 dans le cadre de la procédure «Lamfalussy». Il regroupe toutes les autorités nationales de surveillance des assurances de l'UE en tant que membres. Y sont associées aussi les autorités des États membres de l'Espace économique européen non membres de l'UE en qualité d'observateurs.

Sa mission consiste à conseiller la Commission, soit à la demande de celle-ci, soit de sa propre initiative, plus particulièrement lors de l'élaboration par la Commission de propositions de directives ou de règlements d'exécution en matière d'assurance, de réassurance, d'intermédiaires d'assurances et de fonds de pension.

La tâche principale du CEIOPS au cours de l'année 2009 consistait dans l'élaboration d'avis destinés à la Commission dans le cadre de la directive Solvency II, qui a été définitivement adoptée et publiée en décembre 2009. Le Commissariat aux Assurances a été associé à ces travaux par la participation de ses fonctionnaires dans divers groupes de travail ainsi qu'aux assemblées générales du CEIOPS où le Commissariat est représenté par son directeur Monsieur Rod et par Monsieur Wirion, membre de la direction.

En plus de ses activités consistant à collaborer à la mise en place du nouveau cadre réglementaire que consistera pour l'assurance européenne la directive Solvency II, le CEIOPS entreprend de

nombreux travaux d'égale importance concernant les fonds de garantie, les intermédiaires d'assurances, la stabilité financière, la convergence des méthodes de travail des autorités de surveillance européennes, la coopération de ces mêmes autorités entre elles ainsi que le renforcement de la protection des consommateurs, plus particulièrement dans le cadre de contrats d'assurance transfrontaliers.

Concernant ce dernier point, un comité permanent a été créé récemment avec la mission de faire des propositions tendant à une meilleure sauvegarde des intérêts des consommateurs d'assurances (preneurs d'assurances, assurés, bénéficiaires et victimes), tant à l'égard des compagnies d'assurances qu'à l'égard des intermédiaires d'assurances. La présidence de ce comité est confiée à Monsieur Rod, directeur du Commissariat. Ce comité est actuellement chargé plus particulièrement de l'élaboration d'un avis du CEIOPS vis-à-vis d'une modification en profondeur de la directive sur les intermédiaires d'assurances (IMD).

Dans le cadre de la collaboration avec les autres comités de niveau 3 que sont le CEBS pour la surveillance des banques et le CESR regroupant les contrôleurs des marchés des titres mobiliers, le CEIOPS participe activement au sein du groupe 3L3 ayant pour objectif d'organiser une plus grande convergence des méthodes de surveillance de tous les secteurs de services financiers européens.

Le CEIOPS est appelé à disparaître dans le cadre de la nouvelle architecture des autorités de surveillance financière en application du rapport dit «de Larosière» entériné par le Conseil ECOFIN. Le CEIOPS sera remplacé par une nouvelle structure appelée EIOPA (European Insurance

and Occupational Pensions Agency). Cette nouvelle structure aura des compétences propres. Elle est censée être opérationnelle à partir du 1er janvier 2011.

### 2.3.4. OCDE

Au sein de l'OCDE, le Commissariat a suivi les discussions tant au niveau de la réunion plénière qu'au sein des groupes de travail. Les thèmes traités aux réunions de l'OCDE sont notamment la crise financière et ses incidences sur le secteur des assurances, l'efficacité et l'efficacé de la régulation financière, l'éducation financière, les catastrophes de grande ampleur ainsi que la révision des normes de gouvernance des assureurs. Il est à noter que ce dernier sujet a fait l'objet de travaux conjoints avec l'IAIS.

Le groupe des experts gouvernementaux, présidé par Monsieur Wirion, membre de la direction du Commissariat, s'est vu confier la tâche de l'examen des soumissions en matière d'assurance des cinq pays candidats à l'accession à l'OCDE. Les avis sur le Chili, Israël, la Slovaquie et l'Estonie ont pu être finalisés.

**2.3.5. IAIS**

L'organisation mondiale des autorités de surveillance des assurances IAIS (International Association of Insurance Supervisors) fut créée en 1994. Le Commissariat en a été un des membres fondateurs. Actuellement, l'association regroupe plus de 160 autorités de surveillance des assurances originaires de plus d'une centaine d'États répartis sur les cinq continents.

L'IAIS a pour objectifs:

- de promouvoir la coopération entre autorités de contrôle,
- d'élaborer des normes et des standards communément applicables à toutes les autorités de surveillance,
- de procéder à la formation des cadres et des agents des autorités de surveillance, notamment dans les marchés émergents,
- de coordonner les relations avec les autorités de surveillance des autres secteurs financiers et des instituts financiers tels que la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, le «Financial Stability Forum», etc.

La réunion annuelle de l'IAIS s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en octobre 2009. À cette occasion furent adoptés, entre autres, un certain nombre de normes et de lignes directrices concernant la structure et la composition du capital des entreprises d'assurances, la composition et les compétences de collèges de surveillance des grands groupes opérant au plan mondial, de la gouvernance des entreprises d'assurances ainsi que du rôle et des relations entre l'actuaire des entreprises et leurs auditeurs externes.

À la suite de la crise financière de 2008, l'IAIS a continué à renforcer ses structures avec l'objectif d'analyser les conséquences de la crise pour

le secteur des assurances, d'en tirer les conclusions permettant d'éviter que des crises de même nature ne se reproduisent à l'avenir, plus particulièrement par une collaboration plus intense entre autorités de surveillance sur un plan mondial. L'IAIS est appelée à fournir une réponse adéquate et rapide aux interrogations des autorités internationales (G20, G8, FSB) concernant la stabilité financière des entreprises d'assurances en général et leur éventuelle contribution au déclenchement d'un risque systémique affectant tant l'économie réelle que les marchés financiers.

Le Commissariat aux Assurances est associé aux travaux de plusieurs comités de l'IAIS où il est représenté par son directeur, Monsieur Rod.

Monsieur Rod a été nommé président du comité budgétaire de l'IAIS. En cette qualité il est membre d'office du comité exécutif, l'organe dirigeant de l'organisation.

**2.3.6. Autres activités internationales**

Comme les années précédentes, différents fonctionnaires du Commissariat aux Assurances ont participé en 2009 à un certain nombre de conférences et séminaires internationaux, soit dans un objectif de formation, soit présentant un intérêt pour la promotion de la place d'assurance et de réassurance luxembourgeoise.

**3. ORGANES ET PERSONNEL DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES****CONSEIL**

Président du Conseil:  
Vice-Président du Conseil:  
Membres du Conseil:  
Secrétaire:

Gaston REINESCH  
Pascale TOUSSING  
Marc LAUER, Sandra THEIN, Marc TURPEL  
Marc BREDEN

**COMITÉ DE DIRECTION**

Président:  
Membres:  
Secrétaire:

Victor ROD  
Claude WIRION, Annick FELTEN  
Fabienne WIETOR

**COMMISSARIAT AUX ASSURANCES**

Directeur:  
Premier conseiller de direction:  
Conseiller de direction, première classe:  
Conseiller de direction:  
Conseiller de direction adjoint:  
Conseiller de direction adjoint, actuaire:  
Attachés de direction, 1<sup>er</sup> en rang:  
Attachés de direction, 1<sup>er</sup> en rang, actuaire:  
Attachés de direction:  
Attachés d'administration:

Victor ROD  
Claude WIRION  
Annick FELTEN  
Christiane SCHMIT, Marc BREDEN  
Michèle OSWEILER  
Marc COMES  
Carlo ZWANK, Pascale ELSÉN  
Yves BAUSTERT  
Gilles ANGELSBERG, Christophe GNAD  
Claudine WELTER, Tom SCHMITZ, Pascale AREND,  
Danielle HOSCHEID  
Sandy JANSSEN, Mohamed SEGHIR (actuaire),  
Valérie SCHEEPERS (actuaire)  
Martine BACK  
Fabienne WIETOR  
Thierry WILTZIUS  
Sophie COLBACH  
Gaby SALENTINY, Rik HEMMEN  
Françoise SCHOOS  
Carine ANTONY, Jessica DRUI, Christiane RISCH,  
Nadine KIEFFER, Almir SUBASIC, Liane LUX

Employés:

Inspecteur principal, 1<sup>er</sup> en rang:  
Inspecteur principal:  
Contrôleur:  
Vérificateur:  
Rédacteurs:  
Rédacteur-stagiaire:  
Employés:

#### 4. COMITÉS TECHNIQUES DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

##### COMITÉ TECHNIQUE «R.C. AUTOMOBILE»

Président: Victor ROD  
 Membres: Paul DE COOMAN, Annick FELTEN, Marco FELTES, Paul HAMMELMANN, Jean KAUFFMAN, Paul-Charles ORIGER, Luc THEMELIN, Thierry WILTZIUS  
 Secrétaire: Michèle OSWEILER

##### COMITÉ TECHNIQUE «RÉASSURANCE»

Président: Victor ROD  
 Rapporteur: Annick FELTEN  
 Membres: Roland FRERE, Marc LAUER, Marc LOESCH, Roger MOLITOR, Hervé MONIN, Markus SCHAFROTH, Pascale TOUSSING, Claude WEBER, Thierry WILTZIUS, Thomas WITBJER  
 Secrétaire: Pascale ELSÉN

##### Sous groupe «Titrisation» DU COMITÉ TECHNIQUE «RÉASSURANCE»

Président: Annick FELTEN  
 Membres: Ivo BAUWENS, Philippe DUPONT, Thierry FLAMAND, Fabrice FRERE, Roger MOLITOR, Victor ROD, Markus SCHAFROTH  
 Secrétaire: Pascale ELSÉN

##### COMITÉ TECHNIQUE «VIE»

Président: Claude WIRION  
 Membres: Bert BOUTON, Jean-Louis COURANGE, Jacques HANSOULLE, Pit HENTGEN, Stefan HONECKER, Victor ROD, David STEINEGGER  
 Secrétaire: Carlo ZWANK

##### COMITÉ TECHNIQUE «ACTUARIAT»

Président: Claude WIRION  
 Rapporteur: Annick FELTEN  
 Membres: Jean-Louis COURANGE, Roland FRERE, Jean HABAY, Frédéric HELIAS, Anne JORIS, Jean-Léon MEUNIER, Alain NICOLAI, Luc THEMELIN, Jean-Paul WICTOR,  
 Secrétaire: Marc COMES

##### COMITÉ TECHNIQUE «COMPTABILITÉ ET REPORTING»

Président: Claude WIRION  
 Membres: Jean-Paul BEMTGEN, Annick FELTEN, Jean-Marie GISCHER, Jean-Louis GRATIAS, Gilbert HATZ, Marc LAUER, Mervyn R. MARTINS, Hervé MONIN, Stephen NYE, Stephane VOMSCHIED, Nicolas LEONARD, Fabienne WIETOR  
 Secrétaire: Marc BREDEN

##### COMITÉ TECHNIQUE «LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT»

Président: Victor ROD  
 Membres: Jean-Philippe BALON, Jacques EMSIX, Jean-Marie GISCHER, Paul HAMMELMANN, Jean-François HEIN, Pit HENTGEN, André LUTGEN, Michèle OSWEILER, Claude WIRION, Martial de CALBIAC  
 Secrétaire: Fabienne WIETOR

##### COMITÉ TECHNIQUE «INTERMÉDIAIRES»

Président: Victor ROD  
 Membres: Roland BISENIUS, André BREDIMUS, Roland CHRISTNACH, Jacques EMSIX, Théo JACOBY, Malou KNAFF, Michèle OSWEILER  
 Secrétaire: Martine BACK

##### COMITÉ TECHNIQUE «FONDS DE PENSION»

Président: Claude WIRION  
 Membres: Romain BRAAS, Christiane CAMPILL, Annick FELTEN, Fernand GRULMS, Anne-Christine LUSSIE, Alain NICOLAI, Victor ROD, Patrick SCHOLS, Jean-Paul WICTOR  
 Secrétaire: Marc COMES

Le marché de l'assurance directe en 2009

02

## 1. LES ENTREPRISES

Tableau 1.1

## Nombre d'entreprises établies suivant leur spécialisation

Entreprises	2006	2007	2008	2009
<b>1. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assurance-vie</b>				
entreprises de droit luxembourgeois	49	48	47	47
succursales étrangères	2	2	2	2
fonds de pension	4	4	4	4
<b>Sous-total</b>	<b>55</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>53</b>
<b>2. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assuré non vie</b>				
entreprises de droit luxembourgeois	26	27	30	31
succursales étrangères	10	10	10	10
<b>Sous-total</b>	<b>36</b>	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>41</b>
<b>3. Entreprises qui cumulent les activités vie et non vie</b>				
entreprises de droit luxembourgeois	0	0	0	0
succursales étrangères	4	3	3	3
<b>Sous-total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>3. Total des entreprises établies</b>				
entreprises de droit luxembourgeois	75	75	77	78
succursales étrangères	16	15	15	15
fonds de pension	4	4	4	4
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>94</b>	<b>96</b>	<b>97</b>

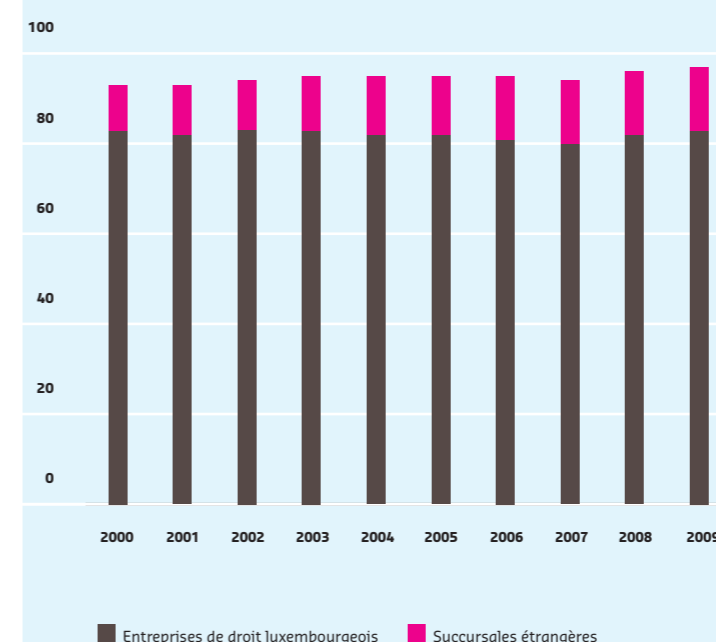
Le tableau 1.1 fournit l'évolution du nombre des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg depuis 2006.

Le nombre total des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg en 2009 a augmenté d'une unité par rapport à 2008. Le nombre total des entreprises agréées au 31 décembre 2009 est de 97 unités dont 53 entreprises d'assurance-vie, 41 entreprises non vie et 3 entreprises mixtes.

Par rapport à 2008, le nombre des entreprises d'assurance-vie est resté constant tandis qu'en assurance non vie il y a augmentation d'une unité et le nombre des entreprises d'assurances mixtes est resté constant.

Diagramme 1.1

## Entreprises agréées



En 2009 deux entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie LUXEMBURGER LEBEN S.A. et SWISS LIFE INSURANCE SOLUTIONS S.A. et une entreprise luxembourgeoise d'assurance non vie GREENSTARS BNP PARIBAS S.A. ont été agréées tandis que les deux entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie ABN AMRO LIFE S.A. et ALTRAPLAN LUXEMBOURG SA ont renoncé à leur agrément en 2009 suite à une fusion avec d'autres entités du marché.

En ce qui concerne l'établissement par des entreprises de droit luxembourgeois de succursales à l'étranger en 2009, deux entreprises luxembourgeoises d'assurance non vie ALTAÏR ASSURANCES S.A. et SWISS RE INTERNATIONAL S.E. ont établi une succursale en Grande-Bretagne et en Italie respectivement.

Au cours des huit premiers mois de 2010, une entreprise d'assurance non vie allemande a établi une succursale ERGO DIREKT VERSICHERUNG AKTIENGESELLSCHAFT au Luxembourg tandis qu'une entreprise luxembourgeoise d'assurance non vie BRITISH MARINE LUXEMBOURG SA a renoncé à son agrément.



Tableau 1.2

## Nombre d'entreprises établies suivant leur forme juridique

Entreprises	2006	2007	2008	2009
<b>1. Entreprises de droit luxembourgeois</b>				
sociétés anonymes	71	71	73	74
mutuelles	4	4	4	4
caisses de pension	4	4	4	4
<b>Sous-total</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>81</b>	<b>82</b>
<b>2. Entreprises d'un autre pays de l'UE</b>				
Allemagne	4	4	3	3
Belgique	5	5	5	5
France	2	2	3	3
Irlande	1	1	1	1
Pays-Bas	1	1	1	1
Portugal	1	1	1	1
Royaume-Uni	1	1	1	1
<b>Sous-total</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>3. Entreprises d'un pays hors UE</b>				
Suisse	1	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>94</b>	<b>96</b>	<b>97</b>

Le tableau 1.2 fournit la ventilation des entreprises suivant leur forme juridique en précisant la nationalité des succursales de compagnies étrangères établies au Luxembourg.

Une ventilation des entreprises d'assurances selon la nationalité permet de distinguer 82 compagnies luxembourgeoises et 15 succursales d'entreprises étrangères dont 3 succursales d'origine allemande, 5 succursales d'origine belge, 3 succursales d'origine française, 1 succursale d'origine portugaise, 1 succursale d'origine anglaise, 1 succursale d'origine irlandaise et 1 succursale d'origine néerlandaise.

Les tableaux 1.3 et 1.4 fournissent quelques données sur le nombre de sociétés ayant notifié leur intention d'opérer en libre prestation de services depuis 2006.

Il convient cependant de remarquer que, malgré le très grand nombre d'entreprises qui ont notifié leur intention de travailler en libre prestation de services au Luxembourg, le nombre de contrats effectivement souscrits par les compagnies concernées semble être peu important.

Tableau 1.3

## Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur spécialisation

Entreprises	2006	2007	2008	2009
Entreprises spécialisées d'assurance-vie	89	94	103	116
Entreprises spécialisées d'assurance non vie	463	475	488	498
Entreprises cumulant vie et non vie	52	52	54	53
<b>Total</b>	<b>604</b>	<b>621</b>	<b>645</b>	<b>667</b>

Tableau 1.4

## Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur nationalité

État membre d'origine	2006	2007	2008	2009
Allemagne	64	63	65	67
Autriche	18	19	18	18
Belgique	55	54	51	48
Bulgarie	0	1	1	1
Chypre	0	0	0	1
Danemark	7	8	11	13
Espagne	11	12	12	11
Estonie	2	2	2	2
Finlande	11	11	11	11
France	66	63	66	78
Grèce	1	1	1	2
Hongrie	4	5	5	4
Irlande	70	73	73	76
Islande	1	1	1	1
Italie	36	33	31	32
Liechtenstein	8	11	13	15
Lituanie	4	4	5	4
Malte	2	3	5	7
Norvège	7	8	9	9
Pays-Bas	33	35	40	39
Pologne	4	5	6	8
Portugal	6	6	6	6
Roumanie	0	0	3	3
Royaume-Uni	166	174	176	179
Slovénie	3	3	3	3
Suède	20	22	25	24
Tchéquie	5	4	6	5
<b>Total</b>	<b>604</b>	<b>621</b>	<b>645</b>	<b>667</b>

Tableau 1.5

**Nombre d'agrèments ou d'autorisations pour le marché luxembourgeois par branche d'assurance au 31 décembre 2009**

Branche	Entreprises luxembourgeoises	Entreprises étrangères autorisées à opérer par voie de succursales	Total
01. Accidents	12	7	282
02. Maladie	12	5	192
03. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires	8	4	178
04. Corps de véhicules ferroviaires	5	1	221
05. Corps de véhicules aériens	5	2	236
06. Corps de véhicules maritimes	7	3	272
07. Marchandises transportées	14	4	353
08. Incendie et éléments naturels	15	6	380
09. Autres dommages aux biens	16	8	393
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	6	4	77
11. Responsabilité civile véhicules aériens	4	2	231
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	9	3	266
13. Responsabilité civile générale	17	6	396
14. Crédit	5	4	221
15. Caution	3	4	244
16. Pertes pécuniaires diverses	22	11	403
17. Protection juridique	13	4	155
18. Assistance	8	3	127
I. Vie non liée	46	4	158
II. Nuptialité, natalité	45	4	41
III. Vie liée à des fonds d'investissement	47	5	118
IV. Permanent health insurance	0	0	31
V. Opérations tontinières	0	0	2
VI. Opérations de capitalisation	42	0	56
VII. Gestion de fonds collectifs de retraite	36	0	33
VIII. Autres branches vie	0	0	2

Le tableau 1.5 fournit le détail, branche par branche, des agrèments d'entreprises d'assurances luxembourgeoises ainsi que des autorisations valables sur le marché luxembourgeois, tant en régime d'établissement qu'en régime de libre prestation de services.

Il ressort de ce tableau que les entreprises étrangères autorisées à opérer en libre prestation de services sont avant tout des entreprises d'assurances non vie.

Tableau 1.6

**Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en régime d'établissement ou de libre prestation de services suivant le pays d'activité au 31 décembre 2009**

Pays	Non vie	Vie	Total
<b>Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en établissement, dont en:</b>			
	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>19</b>
Allemagne	1	4	5
Espagne	0	1	1
États-Unis	1	0	1
Finlande	0	1	1
France	0	6	6
Hongkong	1	0	1
Italie	1	3	3
Norvège	0	1	1
Pays-Bas	1	0	1
Pologne	0	1	1
Royaume-Uni	5	0	5
Singapour	1	0	1
Suisse	2	2	4
<b>Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en LPS, dont en:</b>			
	<b>26</b>	<b>47</b>	<b>73</b>
Allemagne	20	45	65
Autriche	11	31	42
Belgique	21	44	65
Bulgarie	6	10	16
Chypre	10	16	26
Danemark	13	27	40
Espagne	19	36	56
Estonie	9	14	23
Finlande	11	25	36
France	21	42	63
Grèce	13	26	39
Hongrie	10	16	26
Irlande	16	25	41
Islande	8	14	22
Italie	18	36	54
Lettonie	9	16	25
Liechtenstein	7	14	21
Lituanie	9	14	23
Malte	11	18	29
Norvège	11	19	30
Pays-Bas	16	36	52
Pologne	14	21	35
Portugal	16	27	43
Roumanie	7	11	18
Royaume-Uni	15	35	50
Slovaquie	12	14	26
Slovénie	9	14	23
Suède	12	24	36
Tchéquie	14	16	30

Le tableau 1.6 renseigne le nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à offrir leurs produits en régime de libre établissement ou de libre prestation de services sur le territoire d'un ou de plusieurs autres États membres de l'Espace économique européen et il indique les chiffres correspondants sur une base pays par pays.

Comme déjà les années précédentes, on remarque un certain intérêt des entreprises d'assurances luxembourgeoises pour commercialiser leurs produits à l'étranger par l'intermédiaire de succursales.

Au 31 décembre 2009, on compte 6 entreprises d'assurances non vie et 13 entreprises d'assurance-vie qui ont établi des succursales dans un ou plusieurs autres États. Au cours des 8 premiers mois de 2010, quatre nouvelles succursales ont été établies alors qu'une succursale a été fermée.

Les succursales sont également autorisées à opérer en libre prestation de services à partir de l'État d'établissement du moment qu'il y a eu notification de la part de l'entreprise mère.

En libre prestation de services, comme en libre établissement, on constate qu'en assurance non vie ce ne sont plus seulement les mutuelles d'assurances maritimes qui exercent une activité réelle en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, mais aussi quelques autres entreprises d'assurances non vie spécialisées. En assurance-vie, une activité réelle est déployée par la plupart des entreprises notifiantes. Elle reste en général cantonnée à un nombre limité de pays, alors même que la notification couvre une liste d'États plus étendue. Au total, 47 entreprises d'assurances luxembourgeoises sont au-

torisées à opérer en libre prestation de services en assurance-vie et 26 entreprises en assurance non vie au 31 décembre 2009.

Les tableaux 1.7 et 1.8 renseignent sur l'emploi salarié des entreprises d'assurances directes. Il s'agit des personnes liées aux entreprises par un contrat de travail. Ne sont donc pas comprises dans ces chiffres la très grande majorité des quelque 8.000 personnes bénéficiant d'un agrément administratif comme agents d'assurances qui ont un statut de producteurs indépendants ainsi que les personnes qu'ils emploient éventuellement. Le personnel des succursales luxembourgeoises à l'étranger est toutefois inclus dans ces chiffres.

L'emploi salarié des entreprises d'assurances directes a atteint au 31 décembre 2009 le chiffre de 3.710 personnes dont 3.176 personnes travaillant au Luxembourg et 534 à l'étranger. Au 31 décembre 2008, le chiffre total de l'emploi était de 3.686 unités. Cette hausse de 0,63% de l'emploi dans le secteur est liée à l'assurance non vie (+1,61%). En assurance-vie, la baisse du personnel par rapport à 2008 est de -0,07%.

Sur l'effectif total de 3.710 personnes, 1.566 personnes sont affectées aux activités non vie, l'activité vie employant 2.144 salariés. Il est à mentionner que pour la ventilation assurance-vie/non vie, l'affectation du personnel à un secteur est faite sur base de critères économiques plutôt que juridiques et, par conséquent, des variations peuvent surgir d'un exercice à l'autre.

Une ventilation de l'emploi selon la nationalité du personnel permet de constater qu'en 2009 la part des étrangers dans l'emploi total est de 81,06%.

Tableau 1.7

## Personnel salarié des entreprises d'assurances: évolution historique

	2006	2007	2008	2009
entreprises d'assurance non vie	1.371	1.312	1.541	1.566
entreprises d'assurance-vie	1.799	1.930	2.145	2.144
<b>Total</b>	<b>3.170</b>	<b>3.242</b>	<b>3.686</b>	<b>3.710</b>
<b>dont emplois au Luxembourg</b>	<b>2.769</b>	<b>2.886</b>	<b>3.087</b>	<b>3.176</b>

Tableau 1.8

## Personnel salarié des entreprises d'assurances par nationalité au 31 décembre 2009

	luxembourgeois	étrangers	total
ouvriers	0	2	2
employés	680	2.597	3.277
cadres dirigeants	23	408	431
<b>Total</b>	<b>703</b>	<b>3.007</b>	<b>3.710</b>

## 2. STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2009

Pour le secteur de l'assurance directe luxembourgeoise la crise qui a frappé l'économie mondiale et les marchés financiers depuis 2007 ne semble plus qu'un souvenir. Si déjà en 2008, au plus fort de la tourmente, les circonstances spécifiques au marché luxembourgeois de l'assurance ont fait en sorte que ce dernier a été particulièrement épargné, les chiffres de 2009 témoignent d'une robustesse et d'une capacité de rebondir étonnantes. C'est ainsi qu'avec un taux de croissance de 52,09% l'encaissement s'est littéralement envolé. La somme des bilans a de même connu une hausse importante de l'ordre de 28,32%. La baisse des bénéfices enregistrée en 2008 et engendrée par les dépréciations opérées dans les portefeuilles des placements – seule indication visible de l'incidence de la crise financière sur le secteur des assurances – a été quasi complètement effacée.

Ces mouvements s'inscrivent dans un contexte européen redevenu globalement plus serein où, suivant les statistiques publiées par le groupe Swiss Re, les primes ont progressé en 2009 en Europe de l'Ouest de 2,6% alors que l'exercice 2008 avait connu un recul important de 10,7%.

Tout comme l'année précédente, le marché luxembourgeois des assurances a donc pu dépasser en 2009 les performances moyennes européennes, et ce de manière sensible.

Le tableau 2.1 retrace l'évolution depuis 2006 du volume des primes brutes émises par les entreprises établies au Grand-Duché de Luxembourg, c'est-à-dire compte non tenu des primes réalisées au Luxembourg par les entreprises qui y travaillent en régime de libre prestation de services.

Cette croissance globale masque toutefois des évolutions très divergentes suivant les différentes branches d'activité:

- le secteur de l'assurance-vie dont l'encaissement avait encore fléchi de -5,35% en 2007 et de -1,58% en 2008, connaît une croissance vigoureuse du volume des primes émises, avec une progression de 65,69% en 2009;
- les primes dans les branches de l'assurance non vie diminuent de 9,87% après la forte progression de 63,56% enregistrée en 2008.

Concernant ce dernier pourcentage, il convient de rappeler que les performances exceptionnelles de l'assurance non vie en 2008 doivent être vues en relation avec l'installation au Luxembourg d'un important groupe suisse d'assurance et de réassurance qui a fait du Luxembourg son principal centre d'activités pour l'ensemble de ses activités dans l'Union européenne.

Le diagramme 2.1 retrace l'évolution de l'encaissement global ventilé entre activités vie et activités non vie au cours de la dernière décennie. Il montre les progressions très importantes tant des activités relevant des branches de l'assurance sur la vie – avec un taux de croissance moyen de +12,89% par an – que de l'encaissement en assurance non vie dont le taux de progression moyen annuel, égal à 10,99%, redevient inférieur à celui des branches vie, malgré les performances exceptionnelles de 2008.

L'envolée en 2009 de l'encaissement vie a entraîné une reprise du long mouvement de croissance de la part de l'assurance-vie dans l'encaissement total: cette part représente 89,34% en 2009 contre 82,01% un an auparavant. La hausse continue de la part de l'assurance-vie s'explique

Tableau 2.1

### Primes émises suivant la forme juridique et gestion distincte (en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009
<b>1. Gestion distincte de l'assurance-vie</b>				
entreprises de droit luxembourgeois	11.575.767	10.933.982	10.770.319	17.847.158
succursales étrangères	33.796	55.005	44.531	71.563
<b>Sous-total</b>	<b>11.609.563</b>	<b>10.988.987</b>	<b>10.814.850</b>	<b>17.918.721</b>
<b>2. Gestion distincte de l'assurance non vie</b>				
entreprises de droit luxembourgeois	1.371.934	1.366.562	2.273.594	2.045.103
succursales étrangères	91.962	84.204	99.321	93.642
<b>Sous-total</b>	<b>1.463.897</b>	<b>1.450.767</b>	<b>2.372.915</b>	<b>2.138.745</b>
<b>3. Total des gestions distinctes</b>				
entreprises de droit luxembourgeois	12.947.702	12.300.544	13.043.913	19.892.261
succursales étrangères	125.758	139.210	143.852	165.205
<b>Total</b>	<b>13.073.460</b>	<b>12.439.754</b>	<b>13.187.765</b>	<b>20.057.465</b>

par le développement spectaculaire de produits d'épargne s'adressant en priorité à une clientèle non résidente. Il convient de noter que la part des primes d'assurance-vie ne représentait que 32,19% du total en 1990 et 24,68% en 1986.

Le diagramme 2.2 ventile les primes brutes émises suivant la forme juridique de l'entreprise d'assurances.

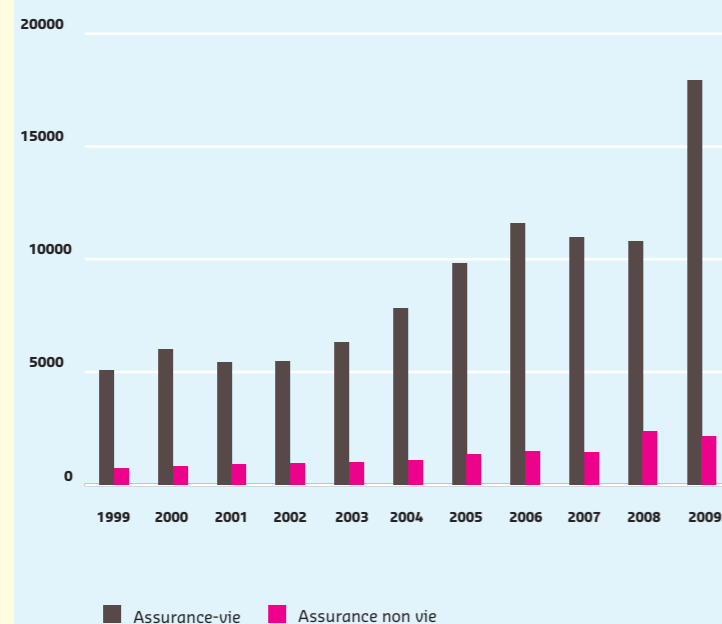
Il montre que la part des primes émises par les succursales d'entreprises étrangères demeure globalement négligeable: après une légère remontée en 2007, elle a connu un nouveau déclin en 2008 et 2009. Les succursales réalisent 0,82% de l'encaissement total de 2009, chiffre en recul par rapport au niveau de 1,09% atteint en 2008. De fortes différences existent entre les secteurs vie et non vie à cet égard, l'encaissement des succursales représentant 4,38% du total en as-

assurance non vie (2008: 4,19%) contre 0,40% seulement en assurance-vie (2008: 0,41%).

L'année 2009 s'inscrit dès lors à nouveau dans la tendance observée depuis de longues années vers un déclin au Luxembourg de cette forme d'activités et il suffit de rappeler qu'en 1986 plus du tiers de l'encaissement était encore réalisé par des succursales d'entreprises étrangères. Il convient toutefois d'ajouter que la décroissance sur le long terme de l'importance des succursales s'exprime moins en une régression de l'encaissement en valeur absolue, mais qu'elle est due avant tout à la progression importante du chiffre d'affaires réalisé en régime de libre prestation de services, cette activité à l'étranger étant presque exclusivement le fait des entreprises de droit luxembourgeois.

Diagramme 2.1

**Ventilation des primes brutes émises par activités**  
(en millions d'euros)



Si sur le plan global la part des succursales d'entreprises étrangères dans l'encaissement total reste à un niveau historiquement bas, le recul semble plus hésitant dès lors que l'on s'en tient aux primes souscrites sur le seul marché luxembourgeois comme le fait le tableau 2.2.

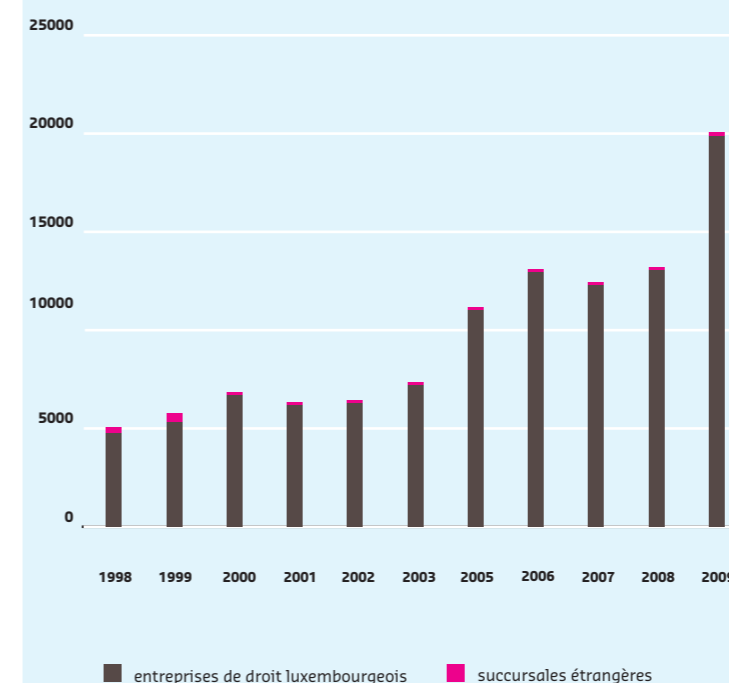
On y constate que la part des succursales progresse à 2,29% en assurance-vie (2008: 1,94%), mais régresse à 12,99% en assurance non vie (2007: 13,81%) et est de 6,40% globalement (2007: 6,35%). Ces tendances doivent être appréciées avec prudence, en raison du faible nombre d'acteurs, d'une part, et de la fiabilité toute re-

lative des chiffres fournis par les succursales, d'autre part, celles-ci ne tenant pas au Luxembourg une comptabilité complète. Il convient enfin de noter que les parts du marché local détenues par les compagnies étrangères varient fortement d'une branche d'assurance à l'autre et que dans certaines branches d'assurances autres que l'assurance sur la vie, elles continuent à occuper une position importante.

Le tableau 2.2 illustre cependant aussi le fait que pour la seconde fois seulement dans l'histoire du marché luxembourgeois les primes des branches d'assurances non vie représentent moins de la

Diagramme 2.2

**Ventilation des primes brutes émises par activités**  
(en millions d'euros)



moitié de l'encaissement total, conformément à ce qui se constate dans la plupart des autres pays européens où ce rapport de force entre l'assurance-vie et l'assurance non vie existe depuis plus longtemps déjà. Cette évolution est toutefois imputable pour l'essentiel à des souscriptions à primes uniques très importantes provenant de quelques personnes morales. Il est prématuré de dire si le recours à des entités juridiques de droit luxembourgeois pour la conclusion de contrats d'assurance-vie s'imposera comme nouveau moteur de croissance à l'avenir ou si, après le pic autour de 63%/37% de 2008 et de 2009, on retournera au rapport de force entre assurance-

vie et assurance non vie de 45%/55% constaté au cours des exercices précédents. Il convient de rappeler que l'excellent degré de couverture fourni par les régimes publics d'assurance maladie et vieillesse rend moins nécessaire, au moins encore pour le moment, le recours à des systèmes de protection privés et constitue un frein au développement d'un marché domestique important de l'assurance-vie malgré les mesures législatives prises en faveur de l'épargne pension – tant collective qu'individuelle – au cours de la dernière décennie.

Tableau 2.2

**Primes émises sur le marché luxembourgeois**  
 (en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009
<b>1. Gestion distincte de l'assurance-vie</b>				
entreprises de droit luxembourgeois	485.159	518.979	1.170.482	1.098.969
succursales étrangères	25.506	29.856	23.134	25.703
<b>Sous-total</b>	<b>510.665</b>	<b>548.835</b>	<b>1.193.617</b>	<b>1.124.672</b>
<b>2. Gestion distincte de l'assurance non vie</b>				
entreprises de droit luxembourgeois	537.953	591.352	607.785	611.182
succursales étrangères	89.543	81.314	97.391	91.206
<b>Sous-total</b>	<b>627.496</b>	<b>672.665</b>	<b>705.175</b>	<b>702.388</b>
<b>3. Total des gestions distinctes</b>				
entreprises de droit luxembourgeois	1.023.112	1.110.330	1.778.267	1.710.150
succursales étrangères	115.049	111.170	120.525	116.910
<b>Total</b>	<b>1.138.161</b>	<b>1.221.500</b>	<b>1.898.792</b>	<b>1.827.060</b>

Diagramme 2.3

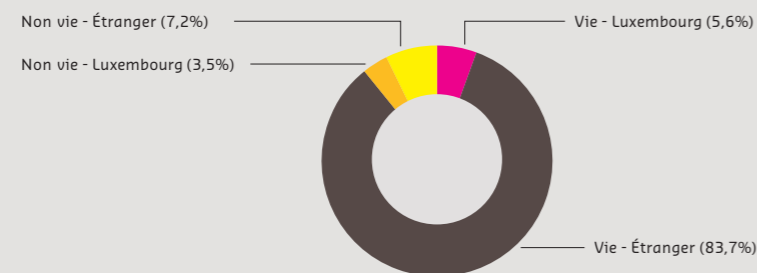
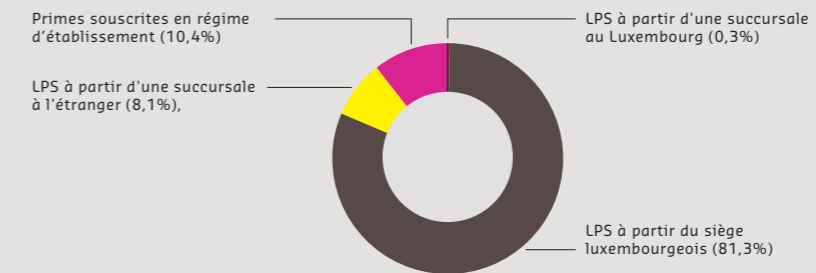
**Ventilation des primes encaissées en 2009 par type d'assurances et pays du risque**


Diagramme 2.4

**Mode d'exercice des activités en dehors du Luxembourg**


Le diagramme 2.3 illustre la part importante que représente dans l'encaissement total celui relatif aux risques et aux engagements couverts en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. Après le recul passager de 2008, la part des primes émises au titre des risques et engagements en dehors du territoire national a de nouveau progressé en redevenant supérieure à la barre des 90% franchie tous les ans depuis 2005. Cette part représente en effet quelque 90,89% de l'encaissement total, soit un niveau avoisinant ceux de 90,18% et 91,29% atteints en 2007 et 2006.

Le diagramme 2.4 illustre le fait que si les activités d'assurance exercées à partir du Luxembourg dans d'autres pays, majoritairement des États membres de l'Union européenne, sont devenues l'apanage des seules entreprises de droit luxembourgeois, elles ne sont pas exercées exclusivement par la voie de la libre prestation de services à partir du siège des entreprises d'assurances au Luxembourg. Une part des primes est souscrite en régime d'établissement: elle représente 10,41% de l'encaissement total contre 8,28% en 2008. Il s'y ajoute que 8,07% (2008: 12,35%) des primes souscrites en libre presta-

tion de services le sont à partir de succursales étrangères de compagnies luxembourgeoises, de sorte que l'activité totale des succursales étrangères intervient pour 18,48% dans l'encaissement transfrontalier, contre 20,63% en 2008. La régression globale de l'activité des succursales s'explique par le dynamisme de l'activité en libre prestation de services à partir du Luxembourg en assurance-vie; dans le secteur de l'assurance non vie, le rééquilibrage des souscriptions des succursales entre activités dans le pays même de la succursale et d'autres pays est dû à la création de succursales supplémentaires.

Tableau 2.3

## Mode de distribution de la nouvelle production

	Assurance non vie au Luxembourg	Assurance non vie à l'étranger	Assurance-vie au Luxembourg	Assurance-vie à l'étranger
Agents et agences d'assurances (autres que banques)	62,17%	9,72%	41,72%	6,85%
Courtiers et sociétés de courtage (autres que banques)	29,42%	71,13%	3,08%	30,04%
Banques et autres établissements financiers	0,65%	11,39%	29,65%	56,92%
Autres intermédiaires	0,17%	1,18%	0,00%	0,28%
Vente directe	7,59%	6,56%	25,54%	5,39%
Autres formes de distribution	0,01%	0,02%	0,00%	0,53%

Il convient de remarquer d'emblée que la production nouvelle ne représente que 58,92% du total de l'encaissement en assurance non vie, contre 87,00% en assurance-vie. À l'intérieur de ces deux branches d'activité, les pourcentages sont de nouveau très différents suivant que l'on considère les contrats souscrits au Luxembourg et l'activité internationale. Ainsi, en assurance non vie pour les affaires domestiques, seulement 15,90% des primes se réfèrent à de nouveaux contrats, alors que pour les affaires internationales ce pourcentage est de 79,95%. Cet écart s'explique par le fait que dans les affaires internationales, l'activité de fronting avec contrats annuels renégociés chaque année est importante alors que les contrats à tacite reconduction sont la règle en assurance non vie souscrite au Luxembourg. En assurance-vie, l'existence sur le marché luxembourgeois de nombreux contrats à primes périodiques explique une nouvelle production limitée à 8,95% de l'encaissement, alors que le chiffre correspondant est de 92,23% pour les contrats vendus à l'étranger, le plus souvent sous la forme de contrats à prime unique.

Il apparaît que les réseaux de distribution varient fortement entre activités domestiques et transfrontalières, d'une part, et entre les branches vie et non vie, d'autre part.

Pour la distribution des nouveaux contrats conclus pour des risques et engagements luxembourgeois, la vente par agents d'assurances prédomine et s'est même légèrement renforcée: elle représente 41,72% en assurance-vie et même 62,17% en assurance non vie contre 40% et 58% dans les deux branches en 2008. Une autre caractéristique commune aux deux secteurs du marché domestique concerne la part relativement importante bien qu'en régression que constitue la vente sans intermédiaire: elle représente près de 8% des nouvelles ventes en assurances non vie et y concerne tout particulièrement les activités de fronting, alors qu'en assurance-vie les quelque 26% de cette forme de distribution sont avant tout le fait des plans de pension souscrits par des entreprises. Des différences importantes existent par contre entre les secteurs vie et non vie pour ce qui concerne le recours aux courtiers et aux banques: la première de ces formes de vente intervient pour

près d'un tiers en assurance non vie alors qu'elle est négligeable en assurance-vie. La situation inverse se présente pour la vente via les banques qui n'est significative qu'en assurance-vie.

Si contrairement au marché luxembourgeois, la distribution par réseaux d'agents ne joue qu'un rôle secondaire dans les activités transfrontalières, il y a lieu toutefois de remarquer qu'elle commence à s'y développer depuis 2008: en assurance-vie, elle représente près de 7% des nouvelles souscriptions contre moins de 3% un an auparavant, alors qu'elle progresse également de 8,62% à 9,72% en assurance non vie. Pour les autres formes de distribution, les différences importantes déjà constatées pour l'assurance domestique entre les secteurs vie et non vie se trouvent encore amplifiées pour les affaires internationales. Si les banques n'interviennent que pour quelque 11,39% dans la distribution des produits non vie, elles sont à l'origine de 56,92% des primes nouvelles en assurance-vie. La part du courtage reste stable autour de 71% en assurance non vie mais recule fortement de 43% à 30% en assurance-vie. Enfin, la vente directe est moins importante dans les deux secteurs que pour l'encaissement réalisé au Luxembourg, encore qu'elle constitue un canal de distribution d'un certain poids en assurance non vie, de nouveau grâce aux activités de fronting.

Comme déjà en 2006 et 2007, quels que soient le secteur d'activité et le marché, il n'est pas fait recours à l'internet pour la souscription de contrats d'assurances. Les sites des compagnies peuvent servir d'outil d'information et de première prise de contact, mais la souscription proprement dite ne s'effectue quasiment jamais en ligne.

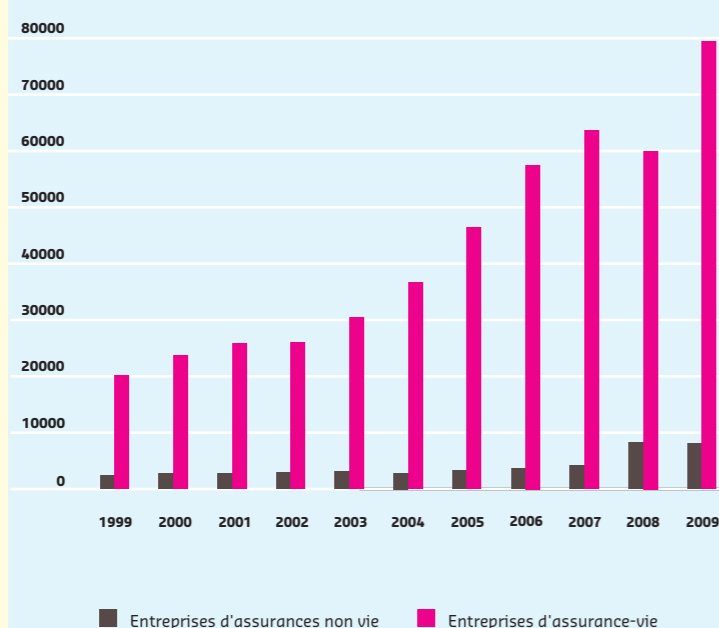
Après avoir marqué le pas en 2007, la somme des bilans renoue avec la croissance vigoureuse des

cinq années précédentes: le taux de croissance est de 28,32% globalement, contre 0,46% en 2008 et 10,87% en 2007. Contrairement à l'exercice précédent, la somme des bilans ne progresse en 2009 que pour les branches de l'assurance-vie avec une augmentation de 32,38% alors qu'elle diminue de 1,35% en assurance non vie.

L'explication de la croissance en assurance-vie est à rechercher dans l'incidence sur les engagements des assureurs des effets de la reprise des marchés financiers à laquelle s'ajoute l'existence d'un large excédent des primes sur les prestations. En assurance non vie, la légère décline intervient après un quasi-doublement de la somme des bilans en 2008 comme suite avant tout de l'implantation au Luxembourg d'un nouvel acteur d'envergure.

Diagramme 2.5

### Somme des bilans des entreprises de droit luxembourgeois (en millions d'euros)



Le diagramme 2.5 permet de suivre l'évolution de la somme des bilans de 2000 à 2009 alors que le tableau 2.4 fournit les chiffres des bilans agrégés des entreprises d'assurances non vie et vie de droit luxembourgeois au 31 décembre 2009.

À la fin de l'exercice 2009, la somme des bilans s'établit à 87,51 milliards d'euros, montant dont la part revenant à l'assurance-vie est de 79,42 milliards d'euros ou 90,75% du total.

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les comptes des entreprises d'assurances et de réassurance, les placements du poste C de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition, et à la valeur du marché si cette dernière est inférieure à celle

d'acquisition. Il s'ensuit que les chiffres renseignés ci-après ne tiennent pas compte des plus-values non réalisées de quelque 586 millions d'euros relatives à ces actifs et que la surcouverture des provisions techniques du poste C du passif est beaucoup plus importante que ne laisse penser la lecture du bilan.

Le stock de plus-values non réalisées est en croissance de plus de 87% par rapport au montant de 313 millions d'euros à la fin de 2008. Cette hausse de 273 millions s'explique en partie par celle des plus-values sur les portefeuilles en actions qui augmentent de 43 millions à 114 millions d'euros, tout en restant nettement inférieures à leur niveau de 2006 et 2007.

Tableau 2.4

### Bilan des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

Actif	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
<b>A.</b> Capital souscrit non versé	6.674	145.317	151.991
<b>B.</b> Actifs incorporels	7.364	44.311	51.674
<b>C.</b> Placements	3.421.431	13.358.949	16.780.380
<b>D.</b> Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie qui supportent le risque de placement	0	54.272.910	54.272.910
<b>E.</b> Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.376.233	10.067.126	13.443.358
<b>F.</b> Créances	811.120	297.975	1.109.095
<b>G.</b> Autres éléments d'actif	349.607	873.989	1.223.596
<b>H.</b> Comptes de régularisation	119.114	357.796	476.909
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>8.091.542</b>	<b>79.418.371</b>	<b>87.509.913</b>
Passif	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
<b>A.</b> Capitaux propres	1.120.652	1.506.980	2.627.631
<b>B.</b> Passifs subordonnés	22.194	221.875	244.069
<b>C.</b> Provisions techniques	5.775.150	13.972.936	19.748.086
<b>D.</b> Provisions techniques d'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	0	54.349.815	54.349.815
<b>E.</b> Provisions pour autres risques et charges	105.953	104.186	210.139
<b>F.</b> Dépôts reçus des réassureurs	206.864	7.941.695	8.148.559
<b>G.</b> Dettes	798.956	1.273.762	2.072.718
<b>H.</b> Comptes de régularisation	61.774	47.121	108.895
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>8.091.542</b>	<b>79.418.371</b>	<b>87.509.913</b>

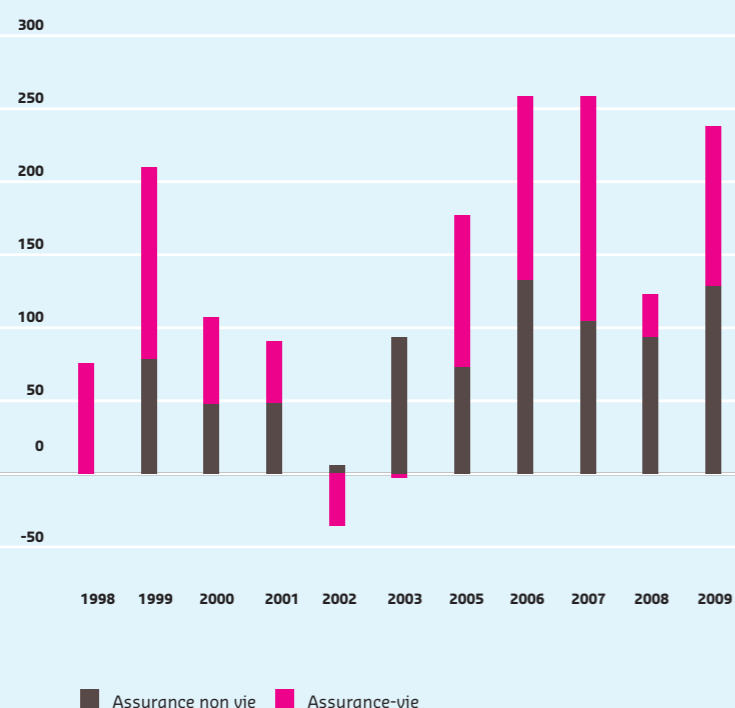
Malgré la détérioration du rating de certains émetteurs et de l'augmentation correspondante des spreads sur taux d'intérêts de leurs emprunts, les plus-values sur les portefeuilles obligataires atteignent le montant le plus élevé de ces dernières années grâce à la baisse des taux d'intérêts; ces plus-values passent de 180 millions en 2008 à 398 millions en 2009. Les autres postes d'actifs, notamment immobiliers, voient une régression de l'ordre de 16 millions des plus-values non réalisées.

Le diagramme 2.6 retrace l'évolution des résultats après impôts du secteur de l'assurance directe au cours de la période de 2000 à 2009. Il illustre le fait qu'en termes de profitabilité globale l'exercice 2009 se situe en nette progression par rapport à l'exercice qui le précède. En assurance-vie, le résultat de 2009 augmente de 273,13% par rapport à l'année 2008 sans pour autant égaler le record de 2006. L'assurance non vie réalise également une belle performance avec un résultat en augmentation de 37,75%.



Diagramme 2.6

### Résultats des entreprises d'assurances directes (en millions d'euros)



Les tableaux 2.5 et 2.6 fournissent des indications sur la situation des entreprises d'assurances soumises à la surveillance prudentielle des autorités de contrôle luxembourgeoises au regard des exigences communautaires et luxembourgeoises en matière de solvabilité. Ces tableaux tiennent déjà compte d'une exigence de solvabilité ajustée, obtenue par addition de l'exigence au titre des activités d'assurance propres et de celle des filiales et participations.

Il en ressort que pour l'ensemble du secteur, le ratio de couverture globale de l'exigence de solvabilité est de 200,86% contre 203,58% en 2008

et 188,76% en 2007; les fonds propres véritables – c'est-à-dire le capital social libéré, les réserves et les reports de bénéfices – couvrent environ 1,73 fois cette exigence.

Avec 303% et 279%, les ratios de couverture globale et par fonds propres sont particulièrement élevés en assurance non vie et atteignent leur plus haut niveau depuis 2003. L'installation d'une grande entreprise présentant des ratios de couverture nettement au-dessus de la moyenne n'est pas étranger à ce phénomène.

Tableau 2.5

### Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises: ratios de couverture

	2006	2007	2008	2009
<b>Assurance non vie</b>				
Couverture par fonds propres	267,95%	270,86%	268,10%	278,80%
Couverture par éléments explicites	283,41%	285,06%	279,50%	290,30%
Couverture globale	291,10%	295,37%	289,20%	302,80%
<b>Assurance-vie</b>				
Couverture par fonds propres	131,34%	136,51%	137,40%	133,50%
Couverture par éléments explicites	155,07%	156,63%	161,17%	161,12%
Couverture globale	156,87%	158,59%	164,49%	163,43%
<b>Total</b>				
Couverture par fonds propres	162,38%	166,14%	178,36%	172,53%
Couverture par éléments explicites	184,23%	184,96%	198,26%	195,82%
Couverture globale	187,37%	188,76%	203,58%	200,86%

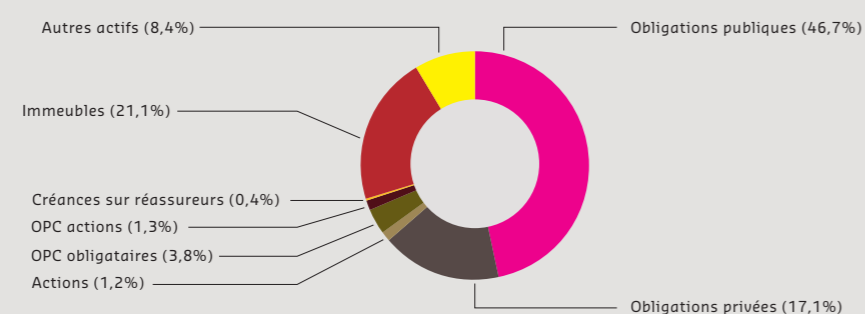
Tableau 2.6

### Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
Exigence de solvabilité pour activités propres	333.849	925.098	1.258.947
Exigence de solvabilité pour participations	9.517	9.849	19.365
<b>Exigence de solvabilité totale</b>	<b>343.366</b>	<b>934.947</b>	<b>1.278.313</b>
<b>Éléments de couverture:</b>			
Fonds propres	957.305	1.248.170	2.205.474
Quasi fonds propres	7.970	210.722	218.693
Autres éléments explicites	31.506	47.460	78.966
Éléments implicites	42.929	21.588	64.517
<b>Total des éléments de couverture</b>	<b>1.039.710</b>	<b>1.527.940</b>	<b>2.567.650</b>

Diagramme 2.7

### Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2009 - toutes devises



En assurance-vie où le degré de surcouverture est traditionnellement plus faible qu'en assurance non vie, les ratios de couverture sont par contre en très légère diminution d'un exercice à l'autre. Cette décroissance des ratios de couverture s'explique essentiellement par l'extrême dynamisme de l'encaissement que n'ont pas su compenser entièrement l'autofinancement rendu possible par la profitabilité retrouvée et l'injection de capitaux supplémentaires.

Comme les exercices précédents, il est très peu fait appel aux éléments implicites que constituent notamment les plus-values non réalisées sur actifs dont le total avoisine les 586 millions d'euros à la fin de 2009. Les entreprises luxembourgeoises ne sollicitent que rarement l'admission de ces plus-values au titre de la marge de solvabilité, ce qui explique le volume relativement faible de ces éléments dans le tableau 2.6. Des comparaisons avec les ratios de couverture d'entreprises d'autres pays - où de tels éléments sont pris en compte de manière plus systématique - s'avèrent donc délicates.

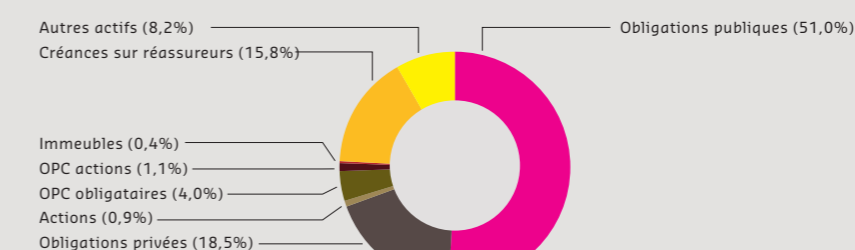
Les tableaux 2.7 à 2.10 et les diagrammes 2.7 à 2.9 indiquent la ventilation des placements détenus au 31 décembre 2009 par les entreprises d'assurances en représentation de leurs engagements.

Il est rappelé que depuis l'exercice 1994, les statistiques relatives aux placements ne concernent que les seules entreprises luxembourgeoises et les succursales de pays tiers, les succursales d'entreprises communautaires étant soustraites, depuis le 1er juillet 1994, au contrôle du Commissariat aux Assurances et les données correspondantes ne pouvant plus être exigées. Compte tenu de la part somme toute réduite de l'encaissement des succursales, on peut néanmoins considérer les statistiques ci-après comme représentatives de l'ensemble du marché.

Globalement, les entreprises contrôlées par les autorités de surveillance luxembourgeoises - y compris donc les succursales de pays tiers - détiennent des actifs en représentation de leurs provisions techniques pour un montant valorisé - en valeur de marché - à 76,62 milliards d'euros

Diagramme 2.8

### Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2009 - euros



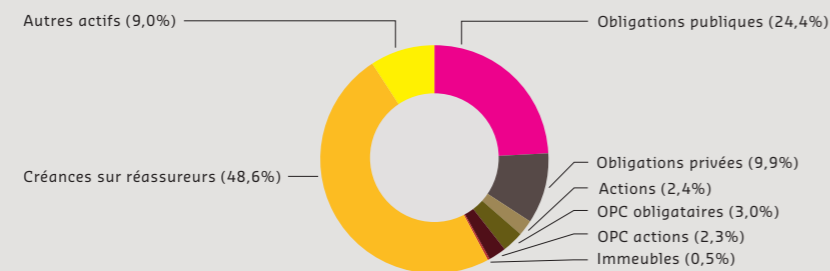
pour un montant de provisions techniques de 73,69 milliards. Cette surreprésentation de près de 2.934 millions d'euros des engagements des assureurs provient, d'une part, du fait que certaines compagnies affectent à la couverture des provisions techniques une partie de leurs fonds propres et, d'autre part, de l'accumulation au fil du temps d'importantes plus-values non réalisées sur les actifs gagés au profit des assurés, plus-values que la reprise du marché des obligations et celle des portefeuilles en actions ont largement reconstituées en 2009. L'excédent de la valeur des actifs par rapport aux engagements est de 1.012 millions en assurance non vie, soit 18,86% des engagements, et de 1.923 millions en assurance-vie, soit 2,81% des engagements. Le taux de surcouverture est ainsi plus élevé que celui de l'exercice précédent en assurance non vie alors qu'il recule en assurance-vie. Il y a lieu de noter que les entreprises d'assurances ne sont pas obligées d'affecter à la représentation des provisions techniques des actifs d'un montant supérieur à ces provisions.

Comme le montrent les diagrammes 2.8, 2.9 et 2.10 ainsi que les tableaux 2.8 et 2.9, la structure des investissements diffère fortement suivant que l'on se réfère à l'euro, aux devises autres que l'euro ou encore aux actifs représentatifs des contrats en unités de compte. En assurance non vie, les entreprises d'assurances maritimes qui ont pendant longtemps été les seules à travailler couramment dans ces devises, notamment le dollar US, ont été rejointes depuis 2008 par l'importante compagnie du groupe d'assurance et de réassurance qui s'est installée au Luxembourg au cours de cet exercice.

Pour les actifs hors euro, le pourcentage du total des placements obligataires, y compris les parts d'organismes de placement collectif obligataires, est inférieur de plus de 36% au pourcentage correspondant pour l'euro, alors qu'un écart en sens inverse d'environ 33% est constaté pour le recours aux créances sur réassureurs. Les investissements en actions et parts d'autres organismes de placement collectif en actions sont par contre peu importants quelle que soit la devise, alors qu'il n'y a pas encore longtemps les

Diagramme 2.9

### Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2009 - devises autres que l'euro



assureurs maritimes investissaient près du tiers de leurs actifs dans cette catégorie d'actifs. Le choix des actifs des contrats en unités de compte est par contre traditionnellement orienté vers une prise de risque plus importante.

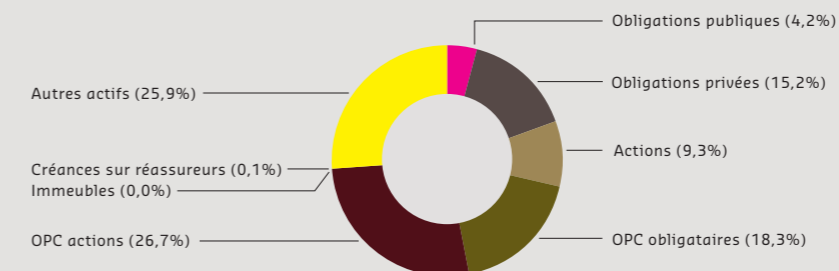
Le tableau 2.7 fournit les chiffres comparatifs des investissements, toutes devises confondues, sur la période 2006-2009. Si le redressement des marchés boursiers entre 2003 et 2006 a eu un impact significatif sur l'importance relative des placements en actions et en parts d'organismes de placement collectif autres que monétaires ou obligataires, la tendance s'est inversée à partir de 2007, comme suite aux turbulences affectant les marchés boursiers. L'exercice 2009 ne fait pas encore état d'un changement significatif à cet égard: entre 2008 et 2009, la part des actions dans le total des placements ne passe que de 24,31% – soit le niveau le plus bas depuis plus de dix ans – à 26,42%. Une analyse par sous-secteurs révèle que ces mouvements globaux touchent l'ensemble des branches d'assurances. Dans l'assurance-vie en unités de compte, la part des actions et parts d'organismes de placement collectif autres que monétaires ou obligataires,

ne revient que de 33,03% en 2008 à 36,05% un an plus tard, loin du niveau de 48,36% atteint en 2006. Pour l'assurance non vie, cette part recule même de 3,93% à 3,57% et elle diminue de 2,89% à 2,07% pour l'assurance-vie classique. Si l'on tient compte du fait que l'indice Eurostoxx a rebondi entre fin 2008 et fin 2009 de près de 19%, il faut en conclure que le maintien à son bas niveau de la part des actions en assurance non vie et en assurance-vie classique témoigne d'une méfiance continue à l'égard des positions en actions à partir de l'été 2007. À l'inverse, la croissance modérée en assurance-vie en unités de compte montre que pour ces activités il y a de nouveau un certain regain d'intérêt des investisseurs.

Les gagnants de cette politique de réallocation des actifs ne sont pas les placements obligataires, directs ou indirects, dont la part dans le total des actifs recule même de nouveau en passant de 49,86% à 46,43%. Alors que la part des actifs obligataires d'émetteurs privés progresse légèrement, ce sont les obligations d'émetteurs publics qui pâtissent en passant de 18,54% à 16,43% du total des actifs.

Diagramme 2.10

### Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2009 - engagements vie en unités de compte



Une nouvelle catégorie d'actifs qui a fait son apparition en 2008 comme suite à la transposition de la directive sur le contrôle des entreprises de réassurance, celle des créances sur entreprises de réassurance, est la seule à connaître une avancée significative. Cet actif, encore très peu utilisé en assurance-vie en 2008, représente à présent 14,53% des actifs de couverture en assurance-vie classique et renforce sa part dans les actifs représentatifs de l'assurance non vie à 37,12% du total.

On note enfin l'existence d'actifs nécessitant l'accord préalable de l'autorité de contrôle. En assurance autre que l'assurance sur la vie, de tels actifs se rencontrent presque exclusivement dans les mutuelles de l'assurance RC maritime, où il a été tenu compte des règles de fonctionnement très spécifiques de ces organismes. Dans l'assurance-vie, notamment pour les contrats en unités de compte, certains produits faisant appel aux derniers développements de l'ingénierie financière tels que les produits structurés et les fonds alternatifs sont admis sous ce poste du moment qu'ils offrent

une sécurité jugée suffisante tant pour les entreprises d'assurances que pour les preneurs d'assurance. Ces placements rencontrent un succès indéniable et malgré une stagnation en valeur relative de leur part dans le total des actifs des contrats en unités de compte en 2009, leur montant passe de 4.756,70 millions d'euros en 2006 à 9.303,33 millions en 2009. Le Commissariat aux Assurances a par ailleurs facilité la diversification de la politique d'investissement par le recours à ces nouvelles catégories d'actifs en publiant et en mettant à jour régulièrement leurs critères d'acceptabilité.

Tableau 2.7

**Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements - évolution historique**

	2006	2007	2008	2009
<b>Assurance non vie</b>	<b>3.030.204</b>	<b>3.273.318</b>	<b>6.281.148</b>	<b>6.376.619</b>
Obligations d'émetteurs publics	36,95%	37,79%	29,24%	30,33%
Obligations d'émetteurs privés	21,88%	19,17%	15,18%	14,01%
Actions	11,13%	9,55%	2,19%	2,23%
Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	2,20%	1,08%	1,17%	4,13%
Parts d'autres organismes de placements collectifs	6,58%	4,78%	1,75%	1,34%
Immeubles	1,31%	2,14%	1,09%	1,10%
Créances sur entreprises de réassurances	0,00%	0,00%	35,17%	37,12%
Autres actifs	19,94%	25,49%	14,21%	9,73%
<b>Assurance-vie classique</b>	<b>9.425.424</b>	<b>9.582.590</b>	<b>11.093.944</b>	<b>15.626.762</b>
Obligations d'émetteurs publics	63,75%	62,98%	64,64%	53,33%
Obligations d'émetteurs privés	22,69%	23,78%	21,10%	18,43%
Actions	2,46%	2,22%	0,95%	0,75%
Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	2,16%	1,61%	2,67%	3,67%
Parts d'autres organismes de placements collectifs	1,71%	2,42%	1,94%	1,32%
Immeubles	0,12%	0,12%	0,11%	0,13%
Créances sur entreprises de réassurances	0,00%	0,00%	0,00%	14,55%
Autres actifs	7,11%	6,86%	8,59%	7,82%
<b>Assurance-vie en unités de compte</b>	<b>41.657.156</b>	<b>47.690.322</b>	<b>41.918.167</b>	<b>54.619.225</b>
Obligations d'émetteurs publics	3,95%	4,13%	4,74%	4,25%
Obligations d'émetteurs privés	13,49%	12,18%	13,81%	15,27%
Actions	11,16%	9,29%	7,69%	9,32%
Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	16,17%	16,88%	21,75%	18,37%
Parts d'autres organismes de placements collectifs	37,20%	33,78%	25,34%	26,74%
Immeubles	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Créances sur entreprises de réassurances	0,00%	0,00%	0,00%	0,15%
Autres actifs	18,02%	23,75%	26,67%	25,91%
<b>Total des actifs</b>	<b>54.112.783</b>	<b>60.546.230</b>	<b>59.293.259</b>	<b>76.622.605</b>
Obligations d'émetteurs publics	16,21%	15,26%	18,54%	16,43%
Obligations d'émetteurs privés	15,57%	14,39%	15,32%	15,81%
Actions	9,64%	8,18%	5,84%	6,98%
Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	12,95%	13,61%	16,00%	14,19%
Parts d'autres organismes de placements collectifs	29,31%	27,25%	18,47%	19,44%
Immeubles	0,09%	0,13%	0,14%	0,12%
Créances sur entreprises de réassurances	0,00%	0,00%	3,73%	6,16%
Autres actifs	16,23%	21,17%	21,97%	20,88%

Tableau 2.8

**Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements en euros au 31 décembre 2009**  
(en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
<b>01.</b> Obligations d'un émetteur public de l'Union européenne	1.94.743	7.554.924	8.749.668
<b>02.</b> Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union européenne	13.753	50.090	63.842
<b>03.</b> Obligations d'organismes internationaux	106.465	483.310	589.775
<b>04.</b> Titres de banques d'émission de lettres de gage	68.012	289.858	357.870
<b>05.</b> Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	537.364	2.121.269	2.658.633
<b>06.</b> Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	9.496	18.720	28.216
<b>07.</b> Obligations privées de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	76.159	301.782	377.941
<b>TOTAL A</b>	<b>2.005.991</b>	<b>10.819.953</b>	<b>12.825.945</b>
<b>08.</b> Actions d'un émetteur de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	62.933	91.626	154.558
<b>09.</b> Actions d'un émetteur de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	9.937	9.324	19.262
<b>10.</b> Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	0	542	542
<b>11.</b> Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	20.442	25.448	45.890
<b>12.</b> Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	194.552	488.698	683.250
<b>13.</b> Parts d'organismes de placements collectifs en actions	14.087	118.033	132.121
<b>14.</b> Parts d'autres organismes de placements collectifs	16.807	61.945	78.752
<b>TOTAL B</b>	<b>318.758</b>	<b>795.616</b>	<b>1.114.374</b>
<b>15.</b> Immeubles situés dans la Communauté	53.442	20.718	74.160
<b>TOTAL C</b>	<b>53.442</b>	<b>20.718</b>	<b>74.160</b>
<b>16.</b> Prêts garantis par des hypothèques	665	0	665
<b>17.</b> Comptes à vue, à préavis ou à terme	227.204	899.685	1.126.889
<b>18.</b> Intérêts courus et non échus	40.236	209.721	249.956
<b>19.</b> Primes dues et créances sur intermédiaires	85.066	26.796	111.862
<b>20.</b> Avances sur contrats «vie»	0	11.896	11.896
<b>21.</b> Frais d'acquisition reportés	15.100	5.558	20.658
<b>22.</b> Créances sur entreprises de réassurance	643.659	2.274.039	2.917.697
<b>23.</b> Actifs admis après accord du Commissariat	0	0	0
<b>TOTAL D</b>	<b>1.011.930</b>	<b>3.427.694</b>	<b>4.439.624</b>
<b>Total général</b>	<b>3.390.121</b>	<b>15.063.982</b>	<b>18.454.103</b>

Tableau 2.9

**Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2009 - engagements en unités de compte et devises autres que l'euro** (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance- vie	Total
<b>01.</b> Obligations d'un émetteur public de l'Union européenne	211.417	2.004.126	2.215.544
<b>02.</b> Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union européenne	400.371	139.939	540.310
<b>03.</b> Obligations d'organismes internationaux	7.378	422.070	429.448
<b>04.</b> Titres de banques d'émission de lettres de gage	0	424.537	424.537
<b>05.</b> Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	55.613	5.866.736	5.922.349
<b>06.</b> Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	16.701	1.273.167	1.289.868
<b>07.</b> Obligations privées de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	129.959	923.885	1.053.844
<b>TOTAL A</b>	<b>821.440</b>	<b>11.054.460</b>	<b>11.875.900</b>
<b>08.</b> Actions d'un émetteur de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	7.498	2.973.749	2.981.247
<b>09.</b> Actions d'un émetteur de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	0	1.335.566	1.335.566
<b>10.</b> Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	61.872	794.102	855.973
<b>11.</b> Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	467	7.248.520	7.248.987
<b>12.</b> Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	48.185	2.845.439	2.893.625
<b>13.</b> Parts d'organismes de placements collectifs en actions	33.761	8.374.605	8.408.365
<b>14.</b> Parts d'autres organismes de placements collectifs	20.758	6.254.256	6.275.015
<b>TOTAL B</b>	<b>172.542</b>	<b>29.826.235</b>	<b>29.998.777</b>
<b>15.</b> Immeubles situés dans la Communauté	16.993	0	16.993
<b>TOTAL C</b>	<b>16.993</b>	<b>0</b>	<b>16.993</b>
<b>16.</b> Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0
<b>17.</b> Comptes à vue, à préavis ou à terme	104.881	4.776.948	4.881.829
<b>18.</b> Intérêts courus et non échus	3.765	87.850	91.615
<b>19.</b> Primes dues et créances sur intermédiaires	66.612	353	66.966
<b>20.</b> Avances sur contrats «vie»	0	22.212	22.212
<b>21.</b> Frais d'acquisition reportés	52.852	21.375	74.227
<b>22.</b> Créances sur entreprises de réassurance	1.723.203	79.379	1.802.582
<b>23.</b> Actifs admis après accord du Commissariat	24.211	9.313.189	9.337.400
<b>TOTAL D</b>	<b>1.975.524</b>	<b>14.301.309</b>	<b>16.276.832</b>
<b>Total général</b>	<b>2.986.498</b>	<b>55.182.004</b>	<b>58.168.502</b>

Tableau 2.10

**Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2009 - toutes devises** (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance- vie	Total
<b>01.</b> Obligations d'un émetteur public de l'Union européenne	1.406.161	9.559.050	10.965.211
<b>02.</b> Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union européenne	414.123	190.029	604.152
<b>03.</b> Obligations d'organismes internationaux	113.844	905.379	1.019.223
<b>04.</b> Titres de banques d'émission de lettres de gage	68.012	714.395	782.407
<b>05.</b> Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	592.976	7.988.005	8.580.982
<b>06.</b> Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	26.197	1.291.887	1.318.084
<b>07.</b> Obligations privées de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	206.118	1.225.667	1.431.785
<b>TOTAL A</b>	<b>2.827.431</b>	<b>21.874.413</b>	<b>24.701.844</b>
<b>08.</b> Actions d'un émetteur de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	70.431	3.065.374	3.135.805
<b>09.</b> Actions d'un émetteur de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	9.937	1.344.890	1.354.828
<b>10.</b> Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	61.872	794.643	856.515
<b>11.</b> Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	20.909	7.273.968	7.294.877
<b>12.</b> Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	242.737	3.334.137	3.576.874
<b>13.</b> Parts d'organismes de placements collectifs en actions	47.848	8.492.638	8.540.486
<b>14.</b> Parts d'autres organismes de placements collectifs	37.565	6.316.201	6.353.766
<b>TOTAL B</b>	<b>491.300</b>	<b>30.621.852</b>	<b>31.113.151</b>
<b>15.</b> Immeubles situés dans la Communauté	70.435	20.718	91.153
<b>TOTAL C</b>	<b>70.435</b>	<b>20.718</b>	<b>91.153</b>
<b>16.</b> Prêts garantis par des hypothèques	665	0	665
<b>17.</b> Comptes à vue, à préavis ou à terme	332.084	5.676.633	6.008.718
<b>18.</b> Intérêts courus et non échus	44.000	297.571	341.572
<b>19.</b> Primes dues et créances sur intermédiaires	151.678	27.149	178.828
<b>20.</b> Avances sur contrats «vie»	0	34.1091	34.109
<b>21.</b> Frais d'acquisition reportés	67.952	26.933	94.885
<b>22.</b> Créances sur entreprises de réassurance	2.366.861	2.353.418	4.720.279
<b>23.</b> Actifs admis après accord du Commissariat	24.211	9.313.189	9.337.400
<b>TOTAL D</b>	<b>2.987.453</b>	<b>17.729.003</b>	<b>20.716.456</b>
<b>Total général</b>	<b>6.376.619</b>	<b>70.245.986</b>	<b>76.622.605</b>

### 3. L'ASSURANCE NON VIE EN 2009

Au vu des chiffres globaux, l'année écoulée a été marquée par une excellente sinistralité et la reprise des résultats financiers. Les assureurs non vie opérant au et à partir du Luxembourg ont pu clôturer l'année 2009 avec des bénéfices dans leur ensemble supérieurs à ceux de l'année précédente.

Les chiffres de l'encaissement semblent cependant traduire l'idée que le secteur de l'assurance non vie luxembourgeoise a été exposé à son tour au ralentissement économique global et à la pression concurrentielle régissant certains marchés. En effet, alors que le rapport Sigma 2009 de la Swiss Re annonce pour les marchés de l'Union européenne un recul en assurance non vie de -0,7% en moyenne, les assureurs luxembourgeois ont même vu leur encaissement reculer de -9,87%. Ce recul des primes dans certaines branches s'explique cependant aussi par des facteurs indépendants de la crise économique comme l'absence d'appels de cotisations supplémentaires importants par les mutuelles d'assurance maritimes.

Ainsi, les chiffres de l'année 2009 dégagent les tendances suivantes:

- l'encaissement dépasse les deux milliards d'euros, mais enregistre un recul toutes branches confondues de -9,87% pour ainsi trancher avec la hausse exceptionnelle observée en 2008 de 63,56%; hausse qui rappelons-le s'expliquait par l'installation à l'époque sur le marché d'un important acteur s'adressant exclusivement à une clientèle «corporate» internationale;
- le ratio sinistres/primes tombe de 75,23% à 58,51%, au niveau le plus bas jamais observé;
- les revenus financiers sont en nette hausse de l'ordre de 198 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, les bénéfices après impôts sont de nouveau en hausse après deux années consécutives de recul, et augmentent de 35,45 millions, soit +37,75%, pour se situer à 129,38 millions d'euros, à un niveau légèrement en deçà de l'année 2006.

Après correction destinée à tenir compte de la reconstitution de quelque 43 millions d'euros du stock des plus-values latentes, le résultat de 2009 s'établit même à 172 millions d'euros, en hausse spectaculaire de 719% par rapport à celui de l'exercice précédent qui, corrigé d'une diminution de 73 millions d'euros de ce stock, n'affichait qu'un bénéfice modeste de 21 millions d'euros.

Ces tendances générales masquent cependant des évolutions très divergentes d'une compagnie à l'autre et d'une branche d'assurance à l'autre, et ce tant du point de vue de l'encaissement, que de celui de l'évolution de la sinistralité et de celui des résultats.

À cela s'ajoute une forte concentration de l'activité sur quelques opérateurs, étant donné que les 7 premiers acteurs de la place comptabilisent 76,70% de l'encaissement total du marché. Ces sept assureurs ont réalisé chacun un encaissement dépassant les 100 millions d'euros.

Les tableaux 3.1 et 3.2 fournissent les chiffres clés de 2009 relatifs aux différentes branches de l'assurance non vie en brut et en net de réassurance cédée.

En termes d'encaissement global, on note qu'à la fois les assurances maritimes et non maritimes subissent un ralentissement de l'activité. Avec une baisse des primes émises de 156,05 millions d'euros, l'activité hors assurances ma-

ritimes affiche en 2009 un recul de -8,92% après la progression extraordinaire de 63,03% enregistrée en 2008. Les branches de l'assurance maritime régressent de 78,12 millions d'euros ou de -12,53% en termes relatifs après l'envol de 65,09% observé en 2008.

Dans le détail, on note cependant que toutes les branches hors assurances maritimes ne sont pas en perte de vitesse, et que certaines affichent au contraire des taux de progression plus ou moins importants. Parmi les branches connaissant une croissance particulièrement vigoureuse, il y a lieu de citer l'assurance des marchandises transportées qui augmente de 19,67% ou de +9,01 millions d'euros suite à la forte hausse de 54,35% déjà observée en 2008 et après avoir reculé deux années de suite de -8,75% et de -8,58% en 2007 et en 2006.

L'encaissement en assurance incendie croît de 11,72% soit +26,35 millions d'euros, à un taux moindre que celui de 59,48% observé en 2008, mais à une cadence supérieure à celle de +6,36% en 2007. Cette croissance est surtout imputable au développement de l'activité réalisée à l'étranger (+20,05%), alors que les primes encaissées dans cette branche sur le marché local reculent de 1,83 millions d'euros ou de 2,18% par rapport à 2008.

L'assurance maladie affiche également une progression honorable de son chiffre d'affaires de 12,38%, soit +4,94 millions d'euros, certes en recul comparé au taux de +29,72% observé en 2008, mais stable comparé aux taux de +10,25% et +12,83% connus en 2007 et en 2006.

Les deux branches de l'assurance automobile enregistrent des taux de croissance qui s'écartent d'avantage. L'encaissement en assurance

de la responsabilité civile automobile qui stagne avec +0,38% n'a pas pu renouer en 2009 avec la modeste reprise de +4,16% en 2008 et rejoint au contraire les très faibles taux de croissance de +1,45% et de +0,43% observés en 2007 et en 2006.

L'encaissement en assurance casco automobile augmente de 9,55 millions d'euros, soit de +5,04% en ligne avec le taux de +6,53% observé en 2008. En termes absolus, la branche casco automobile accentue ainsi sa prépondérance avec un encaissement dépassant en 2009 de plus de 26% l'encaissement de la responsabilité civile automobile (21% en 2008).

Si la hausse des primes encaissées en assurance casco est essentiellement imputable à la progression de l'encaissement réalisé sur le marché luxembourgeois (3,81%), il y a lieu de relever le développement important du chiffre d'affaires (+40,11%) réalisé à l'étranger par un nombre très réduit d'acteurs spécialisés travaillant dans cette branche essentiellement en libre prestation de services.

Alors que nombre de marchés européens souffrent d'un recul de l'encaissement en assurance auto, la croissance observée en casco sur le marché local de +3,81% reste aussi en deçà de celle connue en 2008 de +5,71%. Cette évolution semble traduire pour partie les échos de la crise économique avec un renouvellement ralenti du parc automobile luxembourgeois et une pénétration réduite de ce type d'assurance parmi les automobilistes. Elle traduit cependant aussi la pratique des compagnies d'assurances d'accorder des dérogations commerciales et des rabais de pluralité de véhicules pour faire face à une pression concurrentielle et ralentissant ainsi la progression des primes.

Tableau 3.1

**Assurance non vie: détail des opérations de 2009 en brut de réassurance cédée**

(en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Produits financiers	Solde
01. Accidents	28.164	157	4.080	1.975	433	5.973	1.803	291	1.364	15.129
02. Maladie	44.857	3.189	25.984	6.284	5.403	9.644	4.308	2.539	1.861	-4.255
03. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires										
a) vol	36.912	91	3.872	-466	-90	6.921	2.429	123	970	25.185
b) autres risques	161.845	7.637	145.389	2.333	243	30.795	10.469	357	5.103	-15.002
04. Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05. Corps de véhicules aériens	81.980	0	48.441	42.301	-12.563	3.272	3.125	29	1.408	-1.216
06. Corps de véhicules maritimes	113.549	0	156.376	-94.892	-7.109	19.367	4.125	18	1.601	37.266
07. Marchandises transportées	54.840	248	16.490	23.930	748	7.352	1.529	3.610	1.265	2.694
08. Incendie et éléments naturels										
a) risques simples d'habitation	60.648	986	22.872	-970	62	17.832	5.040	357	2.046	18.486
b) risques agricoles	3.539	59	2.193	123	-82	865	315	6	96	274
c) risques industriels et commerciaux	186.937	2.357	129.289	-88.048	-2.234	15.019	6.958	3.694	3.401	128.017
09. Autres dommages aux biens	108.623	1.390	40.054	-11.217	-5.940	17.638	7.151	507	5.199	67.020
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	156.894	777	107.832	6.477	-641	26.755	9.873	523	24.378	31.230
11. Responsabilité civile véhicules aériens	39.601	0	21.958	51.431	-3.358	3.170	1.509	23	644	-34.488
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	431.701	0	324.121	50.804	21.442	57.255	23.581	0	50.710	5.208
13. Responsabilité civile générale										
a) RC familiale	11.769	54	4.914	278	320	3.103	825	62	1.224	3.546
b) autres RC	238.016	899	199.727	-126.288	-21.064	20.795	9.631	531	11.807	137.389
14. Crédit	15.289	544	3.269	-1.251	-445	612	693	3	104	13.054
15. Caution	201.883	1.923	49.702	442.463	-311.122	243.414	2.991	1	21.090	-202.552
16. Pertes pécuniaires diverses	74.500	292	46.004	-5.514	1.432	5.677	2.034	1.991	6.383	29.551
17. Protection juridique	21.921	26	8.153	-550	804	3.934	1.976	30	1.623	9.222
18. Assistance	14.394	8	4.927	290	1.195	5.088	615	7	331	2.610
19. Réassurance acceptée	50.884	810	32.270	-19.459	-33.070	5.371	1.895	13	1.246	65.920
<b>TOTAL</b>	<b>2.138.745</b>	<b>21.445</b>	<b>1.397.918</b>	<b>280.034</b>	<b>-365.637</b>	<b>509.853</b>	<b>102.873</b>	<b>14.714</b>	<b>143.854</b>	<b>364.288</b>

\* y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

D'autres branches d'assurance non vie moins importantes en termes d'encaissement, affichent aussi une évolution positive comme notamment l'assurance accidents (+6,02%), la protection juridique (+17,30%) et la branche de l'assistance dont les primes émises ont même progressé de +37,40% par rapport à 2008.

Ces mouvements à la hausse n'ont toutefois pas pu corriger le recul important de l'encaissement dans certaines autres branches d'assurances. Les primes en assurance caution reculent de 95,28 millions d'euros, soit 32,06% après la belle progression de 50,86% observée en 2008; cette branche perdant ainsi un rang pour devenir la

troisième branche la plus importante en termes d'encaissement hors assurances maritimes. La branche des pertes pécuniaires diverses quant à elle est en baisse de -16,14% (-14,34 millions d'euros) après la hausse de 22,42% en 2008 et l'encaissement en responsabilité civile générale tombe de -5,06% ou de -13,32 millions d'euros

après la hausse spectaculaire de 193,65% observée en 2008.

Si le fait majeur de l'exercice 2008 a été le développement pour la première fois sur le marché luxembourgeois d'une activité significative dans les branches des corps de véhicules aériens et de

Tableau 3.2

**Assurance non vie: détail des opérations de 2009 en net de réassurance cédée**

(en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Produits financiers	Solde
01. Accidents	25.742	157	3.824	2.364	554	5.891	1.803	257	1.329	12.533
02. Maladie	39.364	3.189	21.557	7.160	5.242	7.817	4.308	2.539	1.766	-4.304
03. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires										
a) vol	28.752	83	3.226	-486	-36	4.617	2.429	123	970	19.933
b) autres risques	125.512	5.472	116.256	1.701	318	20.778	10.469	357	5.102	-13.792
04. Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05. Corps de véhicules aériens	-1.679	0	21.373	-4.760	-15.875	-3.605	3.125	29	1.408	-557
06. Corps de véhicules maritimes	12.736	0	32.464	3.788	-2.215	-21	4.125	18	1.601	-23.822
07. Marchandises transportées	8.579	248	8.708	-2.758	-5.167	-343	1.529	1.398	1.265	6.726
08. Incendie et éléments naturels										
a) risques simples d'habitation	52.173	986	21.465	20	536	17.755	5.040	357	2.029	10.016
b) risques agricoles	3.188	59	2.041	365	-51	873	315	6	95	-207
c) risques industriels et commerciaux	24.229	2.145	42.744	-49.254	-9.885	-1.480	6.958	1.577	3.108	38.821
09. Autres dommages aux biens	67.628	1.390	43.297	851	-494	14.940	7.151	507	5.102	7.868
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	132.452	777	93.059	11.386	-1.187	25.271	9.873	523	23.661	17.965
11. Responsabilité civile véhicules aériens	1.270	0	-5.096	1.379	-5.789	-1.502	1.509	23	644	11.390
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	278.187	0	214.263	31.587	10.358	37.964	23.581	0	50.710	11.145
13. Responsabilité civile générale										
a) RC familiale	11.189	54	4.896	-1.237	320	3.103	825	62	1.210	4.486
b) autres RC	55.560	899	72.423	-213.188	4.740	1.036	9.631	531	11.594	192.879
14. Crédit	57.698	184	-17.412	87	236	13	693	3	104	74.366
15. Caution	79.900	1.923	34.993	480.833	-579.038	230.512	2.991	1	21.090	-67.377
16. Pertes pécuniaires diverses	23.557	292	14.722	1.092	897	2.118	2.034	1.991	6.382	7.377
17. Protection juridique	21.788	26	8.165	-28	801	3.909	1.976	30	1.623	8.584
18. Assistance	12.473	8	4.550	273	1.195	4.840	615	7	331	1.332
19. Réassurance acceptée	814	768	1.065	174.890	-8.213	-1.398	1.895	13	1.246	-165.424
<b>TOTAL</b>	<b>1.061.111</b>	<b>18.659</b>	<b>742.581</b>	<b>446.065</b>	<b>-602.754</b>	<b>373.087</b>	<b>102.873</b>	<b>10.352</b>	<b>142.371</b>	<b>149.937</b>

\* y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

la responsabilité civile aérienne, ces branches sont en net recul comparé à l'année précédente et affichent en 2009 un encaissement de l'ordre de 81,98 millions d'euros (en baisse de 43,80 millions d'euros ou de -34,82% par rapport à 2008) respectivement de 39,60 millions d'euros (-23,54% par rapport à 2008).

Après deux années consécutives de hausse de l'encaissement (+1329,46% en 2008 et +184,53% en 2007), la branche de la réassurance acceptée connaît de nouveau un recul de son encaissement de -18,24 millions d'euros, soit -26,39% en 2009.

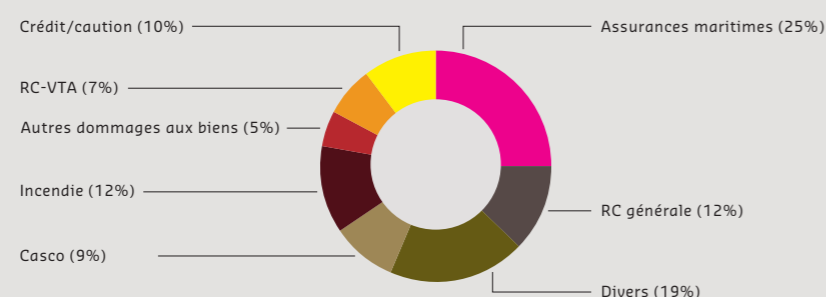
Les deux branches de l'assurance maritime subissent un recul de leur encaissement mais à des vitesses différentes: alors que la branche des corps de véhicules maritimes enregistre en 2009 une baisse des primes émises certes sensible mais contrôlée de -7,50%, soit -9,20 millions d'euros, après la forte progression de 79,76

millions d'euros observée en 2008, la branche de l'assurance responsabilité civile maritime affiche en 2009 une chute de son encaissement de -68,92 millions d'euros soit -13,77%, comparée à la hausse spectaculaire de 166,03 millions d'euros observée en 2008. Il s'agit dans ce dernier cas d'un certain retour à la normale par rapport



Diagramme 3.1

## Assurance non vie: primes brutes émises



à l'année précédente où certains assureurs mutuels maritimes avaient, après des années à forte sinistralité, procédé à d'importants appels de cotisations supplémentaires conformément au mécanisme d'appels de fonds défini dans leurs statuts.

Le diagramme 3.1 illustre l'importance relative des différentes branches en termes d'encaissement: il fait apparaître un gain plus au moins important en parts de marché pour l'assurance incendie (11,74% contre 9,47% en 2008) et l'assurance casco (9,29% contre 7,97% en 2008) au détriment notamment de l'assurance crédit/caution qui ne représente en 2008 plus que 10,15% de l'encaissement du marché contre 13,38% en 2008.

Les branches maritimes – corps de véhicules et R.C. véhicules maritimes – continuent d'occuper la première place en termes de primes avec 25,49% (26,27% en 2008) de l'encaissement des entreprises d'assurances non vie établies au

Luxembourg. Les places suivantes sont occupées respectivement par l'assurance incendie (11,74%), l'assurance de la responsabilité civile générale (11,68% par rapport à 11,09%), l'assurance crédit/caution (10,15%), l'assurance casco automobile (9,29%), l'assurance de la responsabilité civile automobile (7,34% comparé à 6,59% en 2008) et par l'assurance des autres dommages aux biens (5,08% contre 5,13% en 2008).

Le tableau 3.3 fournit la ventilation de l'encaissement pour les principaux marchés géographiques. Comparé à l'exercice précédent, la part des primes émises sur le marché luxembourgeois remonte à nouveau légèrement à 32,84% du total des primes émises en 2009 et rompt ainsi avec la tendance observée les dernières années où cette part relative reculait progressivement de 62,53% en 1999 à 29,72% du total des primes émises en 2008. Cette nouvelle hausse modeste de la part relative – qui va cependant de pair avec un recul des primes émises en valeur absolue – s'explique essentiellement par le

Tableau 3.3

Assurance non vie: primes par pays d'engagement  
(en milliers d'euros)

Pays	2006	2007	2008	2009
Luxembourg	627.496	672.665	705.175	702.388
Allemagne	40.895	35.840	99.121	82.523
Danemark	3.795	4.392	11.264	7.524
France	287.523	295.046	369.882	275.496
Grèce	18.774	17.677	29.123	23.229
Norvège	5.735	4.386	20.765	6.150
Pays-Bas	13.724	9.739	48.081	80.003
Royaume-Uni	43.811	49.946	165.508	178.840
Suède	970	903	6.095	6.913
Autres pays de l'Espace économique européen	67.406	67.651	125.746	107.377
Pays hors Espace économique européen	353.767	292.521	792.157	668.303
<b>Total</b>	<b>1.463.897</b>	<b>1.450.767</b>	<b>2.372.915</b>	<b>2.138.745</b>

ralentissement de l'activité constaté par les assureurs dans la branche de l'assurance caution opérée en libre prestation de services dans les autres pays européens, dans les branches maritimes et de l'aviation. Ces derniers s'adressant surtout à un marché mondial plutôt qu'euro-péen, il n'est pas non plus étonnant de constater que la part des primes réalisées en dehors de l'Espace économique européen perd à nouveau légèrement en importance et passe de 33,38% à 31,25% du total des primes émises en 2009 tout en restant largement supérieure au taux de 20,16% observé en 2007.

Après le creux de 2008, le résultat technique en brut de réassurance connaît en 2009 un redressement spectaculaire de 155,17%, soit +221,52 millions pour atteindre les 364,28 millions d'euros. Le ratio solde technique brut/primes acquises s'en voit presque doublé à 12,70% par rapport à 6,66% pour l'exercice 2008.

En termes de marchés géographiques, cette amélioration des résultats touche cependant dans une moindre mesure les activités réalisées sur le territoire luxembourgeois qui enregistrent une hausse du résultat technique de 40,43% à 185,52 millions d'euros, que les opérations réalisées à l'étranger, en libre établissement ou en libre prestation de services, dont le résultat technique semble exploser de 1577% pour s'établir à 178,77 millions d'euros.

La croissance du résultat technique brut sur les opérations réalisées à l'étranger semble traduire un certain retour à la normale dans les deux branches de la responsabilité civile générale et des corps de véhicules maritimes qui affichaient en 2008 des pertes techniques importantes. L'essentiel de la hausse du résultat brut du secteur est en effet imputable au rétablissement de la branche de la responsabilité civile générale qui affiche en 2009 de nouveau un profit technique de 170,93 millions d'euros en hausse de 317,66 millions d'euros par rapport à l'exercice

précédent. La branche de l'assurance des corps de véhicules maritimes redevient également bénéficiaire avec un résultat technique brut de 37,26 en 2009, comparé à la perte brute de -102,19 millions d'euros en 2008.

En revanche, les deux branches de l'assurance aviation sont en perte technique après la bonne performance réussie en 2008. Ainsi, l'assurance des corps de véhicules aériens affiche un déficit technique de -1,21 millions d'euros, comparé au bénéfice technique de 48,63 millions d'euros de l'exercice précédent, et la branche de la responsabilité civile de véhicules aériens subit une perte technique importante de -34,48 millions d'euros, alors qu'en 2008 elle enregistrait un bénéfice de 18,31 millions d'euros.

Le même phénomène s'observe pour l'assurance caution qui enregistre une perte technique brute spectaculaire de -202,55 millions d'euros alors qu'elle était traditionnellement bénéficiaire sur les dernières années. Cette perte est comptabilisée sur un sinistre isolé, cependant réassuré pour une part importante de son montant brut.

Quant aux causes de l'évolution favorable des résultats techniques bruts, les deux facteurs qui y ont contribué en ordre principal résident dans la reprise des revenus financiers et dans la maîtrise de la charge sinistres dans la plupart des branches.

En 2009, la charge sinistres s'établit à 1.677,95 millions d'euros en brut de réassurance cédée et est en hausse de 66,15 millions d'euros ou de 4,10% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse doit être mise en relation avec la progression des primes acquises qui est de 33,85% pour donner un ratio sinistres/primes exceptionnellement bas de 58,51%, toutes branches confondues,

comparé à celui de 75,23% en 2008 ou encore de 68,81% observé en 2007.

L'évolution de la sinistralité est toutefois différente suivant les marchés géographiques. Alors que les affaires luxembourgeoises ne voient leur ratio de sinistralité que s'améliorer faiblement de 57,80% à 56,64%, les activités exercées en dehors du Luxembourg profitent d'une baisse beaucoup plus marquée de leur ratio sinistres/primes qui descend de 83,67% en 2008 à 59,12% en 2009 et poursuit ainsi son mouvement correcteur engagé après le pic atteint en 2006 (113,02%).

Sur l'ensemble des marchés, la faible hausse de 66,14 millions d'euros de la charge sinistres qui s'établit à 1.677,91 millions d'euros est due exclusivement aux dotations aux provisions pour sinistres à régler. Celles-ci augmentent de 6,44 millions d'euros pour les affaires luxembourgeoises et de 394,87 millions d'euros pour les activités transfrontalières sur lesquelles d'importantes extournes des provisions pour sinistres (-141,86 millions d'euros) avaient été comptabilisées en 2008. Le montant des sinistres réglés au cours de l'exercice diminue à son tour de -6,98 millions d'euros sur les activités locales et de -328,18 millions d'euros sur les activités transfrontalières.

L'évolution positive du résultat technique en brut de réassurance a également été marquée par la bonne performance du poste des produits financiers techniques en hausse de 151,24 millions d'euros, qui contraste avec le recul (-136,72 millions d'euros) des revenus financiers observé en 2008. La reprise des produits financiers – hors revenus financiers sur fonds propres – profite à l'ensemble des acteurs mais à des degrés divers: les entreprises actives sur le marché luxembourgeois voient leurs produits financiers

augmenter de 40,63 millions d'euros et les assureurs opérant en libre prestation de services affichent des revenus financiers redevenus positifs, en hausse de 110,60 millions par rapport à 2008 où ils enregistraient des pertes financières.

Ceci s'explique par le fait que ces derniers ont investi traditionnellement de manière plus importante dans les marchés d'actions qui ont vécu une certaine reprise en 2009 et par le constat que les investissements dans des devises autres que l'euro ont été affectés par les mouvements de taux de change.

Pour l'ensemble du marché, le ratio des frais d'acquisition et frais d'administration par rapport aux primes acquises remonte de 17,79% à 21,36% après un mouvement isolé en sens inverse observé en 2008. Cette évolution est cependant différente pour les affaires luxembourgeoises où ce taux n'augmente que légèrement de 24,62% à 24,78% et pour les opérations réalisées à l'étranger où il fait un saut de 14,48% à 20,23%. Cette hausse à première vue spectaculaire du taux des frais généraux n'a cependant pas eu un impact significatif sur l'évolution de la rentabilité, car elle s'explique par une opération unique d'annulation d'un important poste de frais d'acquisition reportés, réalisée parallèlement à une extourne de la provision pour primes non acquises. Corrigé de cette opération, le ratio des frais généraux sur les opérations étrangères peut être estimé autour des 16% et se situe dans la moyenne des années précédentes (14,48% en 2008 et 17,13% en 2007). En général, les frais moins élevés encourus sur les opérations réalisées à l'étranger s'expliquent entre autres par le genre de clientèle servie et la nature des risques souscrits, nécessitant souvent des moyens de gestion moins intensifs et moins onéreux que l'assurance du particulier sur le marché local.

En termes de résultats après impôts, l'année 2009 interrompt le mouvement de baisse observé sur les deux derniers exercices et dégage pour l'ensemble des activités non vie un solde global positif de 129,37 millions d'euros, en hausse de 35,45 millions (soit +37,75%) par rapport au chiffre de 2008 (93,92 millions d'euros). Les entreprises de droit luxembourgeois réalisent un bénéfice de 125,08 millions d'euros (contre 89,11 millions en 2008) et leur rentabilité sur fonds propres s'établit avec 12,65% à un niveau supérieur à celui de 2008 (9,23 %).

Le total des différentes sortes d'impôts dus au titre de l'activité non vie – hormis les taxes sur les primes et celles perçues au titre du service de lutte contre l'incendie – a presque doublé comparé à l'année précédente et s'élève à quelque 60,03 millions d'euros, contre 32,64 millions d'euros en 2008. Le produit de la taxe sur les primes peut être estimé à 28,10 millions d'euros (28,20 millions d'euros en 2008) et celui de l'impôt dans l'intérêt du service de l'incendie à 4,71 millions d'euros (3,62 millions d'euros en 2008), de sorte que le total des impositions de toute nature payées au titre de l'activité non vie se chiffre à 92,84 millions d'euros pour l'exercice 2009. Ce montant se compare très favorablement à celui de 64,46 millions d'euros dû au titre de 2008 qu'il dépasse de 43,99%.

Les résultats après impôts ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice comptable, dans la mesure où en raison de la comptabilisation des actifs au coût historique, il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par le stock des plus-values latentes. En assurance non vie, ce stock est de nouveau en reconstruction de 43,52 millions d'euros en 2009 de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de la hausse des

Tableau 3.4

**Branches non vie - évolution historique**

(en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009
Primes émises	1.463.897	1.450.767	2.372.915	2.138.745
Variation de la provision pour primes non acquises	191.531	164.459	230.275	-729.284
Primes acquises	1.272.366	1.286.308	2.142.641	2.868.028
Produits financiers	82.779	129.328	-7.388	143.854
Autres produits techniques	11.927	12.968	30.038	21.445
Sinistres réglés	869.244	669.228	1.733.089	1.397.918
Variation de la provision pour sinistres à régler	193.011	215.920	-121.287	280.034
Charge sinistres	1.062.255	885.148	1.611.802	1.677.952
Frais d'acquisition	181.174	188.989	276.250	509.853
Frais d'administration	75.922	75.306	104.922	102.873
Variation des autres postes de provisions	9.132	41.848	8.487	363.647
Autres charges techniques	11.268	9.682	21.069	14.714
<b>Résultat technique en brut de réassurance</b>	<b>27.320</b>	<b>227.631</b>	<b>142.762</b>	<b>364.288</b>
<b>Produits financiers sur fonds propres</b>	<b>59.651</b>	<b>32.497</b>	<b>794</b>	<b>47.387</b>
<b>Résultat de la réassurance cédée</b>	<b>87.198</b>	<b>-115.169</b>	<b>-164</b>	<b>-214.351</b>
<b>Résultat technique net</b>	<b>174.169</b>	<b>144.958</b>	<b>143.392</b>	<b>197.323</b>
Produits non techniques	2.896	3.374	11.793	2.789
Charges non techniques	6.052	3.542	28.614	10.707
Impôts	38.328	40.098	32.646	60.027
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>132.686</b>	<b>104.692</b>	<b>93.924</b>	<b>129.378</b>

plus-values s'établit à 172,89 millions d'euros. Moyennant une correction similaire, le résultat de l'exercice 2008 n'était que de 20,81 millions d'euros, compte tenu d'une baisse du stock des plus-values de 73,11 millions d'euros. Avec la reprise des marchés boursiers, le stock global des plus-values non réalisées constitué à la fin de l'exercice 2009 atteint les 192,54 millions d'euros, contre 149,02 millions d'euros l'année précédente, mais reste encore largement en deçà du stock de 303,96 millions d'euros constitué fin 2005.

Le tableau 3.4 – qui retrace l'évolution que connaît l'activité non vie dans sa globalité depuis 2006 – montre que le redressement de l'ex-cédent global de 2009 résulte de la combinaison des facteurs suivants:

- la hausse spectaculaire du résultat technique en brut de réassurance qui monte de 142,76 millions d'euros fin 2008 à 364,28 millions d'euros en 2009, soit +155,17% en termes relatifs, à un niveau encore jamais atteint;

- la forte dégradation du solde de la réassurance cédée: son coût net passe de -0,16 millions d'euros en 2008 à -214,35 millions d'euros en 2009;

- le redressement des produits financiers sur fonds propres: 47,38 millions d'euros contre 0,79 millions d'euros seulement réalisés en 2008.

D'une manière générale, l'amélioration du résultat technique brut de 221,53 millions d'euros masque des tendances divergentes d'une branche d'assurance à l'autre.

En premier lieu, il convient de citer la branche de la responsabilité civile générale qui est redevenue bénéficiaire et affiche en 2009 un solde technique brut de 170,93 millions d'euros en hausse spectaculaire de 317,65 millions par rapport à la perte technique importante de -146,72 millions d'euros subie en 2008.

Ensuite, les deux branches de l'assurance maritime affichent des évolutions en sens contraires: alors que le résultat de la branche des corps de véhicules maritimes s'est rétabli de manière importante de 139,45 millions d'euros pour redevenir positif de 37,26 millions d'euros, celui de la branche de l'assurance responsabilité civile maritime est en baisse de 2,53 millions soit -32,76% tout en restant positif de 5,21 millions d'euros comparé au montant de 7,74 millions d'euros affiché en 2008.

On observe par ailleurs un retournement de tendance en assurance autres dommages aux biens où le solde technique brut a augmenté de 29,54 millions d'euros, soit +78,82%, après un recul de -9,22% en 2008, et en assurance crédit qui redevient bénéficiaire avec un solde brut de 13,05 millions d'euros en hausse de 16,73 millions, cor-

rigeant ainsi du moins partiellement la chute de -19,48 millions d'euros en 2008.

Les branches accident, incendie, pertes pécuniaires diverses, protection juridique et réassurance acceptée déjà bénéficiaires en 2008, voient leurs bénéfices augmenter avec des taux de progression parfois spectaculaires et contribuent pour 83,02 millions d'euros à l'évolution du résultat total.

À l'inverse, il y a lieu de noter que pour la première fois depuis huit ans, la branche de l'assurance caution devient déficitaire avec une perte technique substantielle de -202,55 millions d'euros avant réassurance. Les deux branches de l'assurance aviation enregistrent aussi des mouvements extrêmes à la baisse: l'assurance des corps de véhicules aériens voit son résultat technique brut tomber de -49,85 millions à -1,26 millions d'euros et l'assurance de la responsabilité civile aérienne affiche également une perte technique de -34,48 millions d'euros, soit un recul de 52,80 millions d'euros par rapport à 2008.

Les autres branches, tout en demeurant bénéficiaires, enregistrent des dégradations plus ou moins importantes de leurs résultats: parmi celles-ci il convient de citer à côté de l'assurance des marchandises transportées (-20,16 millions d'euros par rapport à 2008), les assurances casco automobile (-4,18 millions) et responsabilité civile automobile (-1,00 millions) et la branche de l'assistance (-0,71 millions d'euros).

Comme les années précédentes, la réassurance a joué son rôle de stabilisateur des résultats et le solde de la réassurance cédée évolue donc normalement en sens inverse de celui du résultat technique brut. Pour les deux branches de l'assurance automobile, celle des marchandises

Tableau 3.5

## Assurance non vie: ventilation des frais généraux

	2006	2007	2008	2009
<i>Commissions</i>	176.747	170.733	259.397	255.610
<i>Autres frais d'acquisition</i>	54.441	58.954	62.616	67.095
Frais d'acquisition payés	231.188	229.687	322.014	322.705
<i>Variation des frais d'acquisition reportés</i>	-50.015	-40.698	-45.764	187.148
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	181.174	188.989	276.250	509.853
Frais de gestion financière	6.012	5.724	4.883	4.144
Frais de règlement des sinistres	51.958	53.304	54.921	56.782
Frais d'administration	75.922	75.306	104.922	102.873
<b>Total des frais généraux</b>	<b>315.066</b>	<b>323.323</b>	<b>440.975</b>	<b>673.652</b>

Tableau 3.6

## Branches non vie - variations annuelles moyennes

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Primes acquises	1,10%	66,57%	33,85%
Charge sinistres	-16,67%	82,09%	4,10%
Commissions payées	-3,40%	51,93%	-1,46%
Frais généraux payés hors commissions	2,63%	17,62%	1,56%

transportées, les deux branches de l'assurance aviation, de l'assurance maladie, de l'assurance caution et de l'assistance, la réassurance prend à sa charge une partie importante de la dégradation du résultat brut. Pour la branche de la responsabilité civile aviation, la dépréciation du solde de la réassurance cédée accentue la baisse du résultat technique.

À l'inverse, pour les branches de la responsabilité civile générale, de l'assurance accident, de l'assurance incendie et de la protection juridique, les variations positives de leurs résultats sont pour une très large part absorbées par les réassureurs.

Pour les branches de l'assurance des corps de véhicules maritimes, des autres dommages aux biens et de la réassurance acceptée, la dépréciation du solde de la réassurance cédée fait même plus que compenser la hausse du résultat technique brut. Pour l'assurance crédit et celle des pertes pécuniaires diverses, la hausse du résultat technique brut est confortée par une amélioration plus ou moins importante du solde de la réassurance cédée.

En 2009, seuls 23,13% des primes de réassurance cédée sont encore payées à des réassureurs établis au Luxembourg, contre 27,33% en 2008 voire

même 57,95% en 2007. Cela représente une perte supplémentaire en parts de marché au profit de réassureurs établis dans des pays en dehors de l'Espace économique européen et notamment en Suisse. Cette évolution traduit également pour la première fois une réduction en montant absolu des primes cédées sur le marché local avec 249,21 millions d'euros en baisse par rapport à 2008 (296,29 millions d'euros).

Pour environ 70% de ces primes il s'agit de cessions en rapport avec des opérations de fronting effectuées au profit de captives de réassurance luxembourgeoises: dans ces opérations, l'assureur luxembourgeois accepte des risques qu'il rétrocède en majeure partie à une entreprise de réassurance appartenant au groupe industriel, commercial ou financier originaire des risques. Il s'agit le plus souvent de risques catastrophiques de faible fréquence pour lesquels le marché de l'assurance traditionnel n'offre pas ou peu de couvertures. Pour ces activités de fronting, la partie des primes de réassurance non consommée par l'indemnisation des sinistres n'est pas synonyme de profit pour le réassureur, mais est destinée à alimenter la provision pour fluctuation de sinistralité que ce dernier est tenu de constituer. Pour certaines branches – dont notamment celles des autres dommages aux biens – le solde constamment négatif de la réassurance au cours des dernières années s'explique par l'engagement très actif des assureurs luxembourgeois dans ces activités de fronting.

Pour les autres 30% des primes cédées à des réassureurs luxembourgeois, il s'agit entre autres d'entreprises de réassurance établies par des groupes d'assurances luxembourgeois aux fins de regrouper des risques provenant de leurs différentes entités, d'augmenter leur rétention globale et de mieux négocier leurs arrangements

de rétrocession aux grands réassureurs internationaux, le tout en mettant également à profit les dispositions sur la constitution de provisions d'égalisation pour aménager des matelas prudentiels supplémentaires.

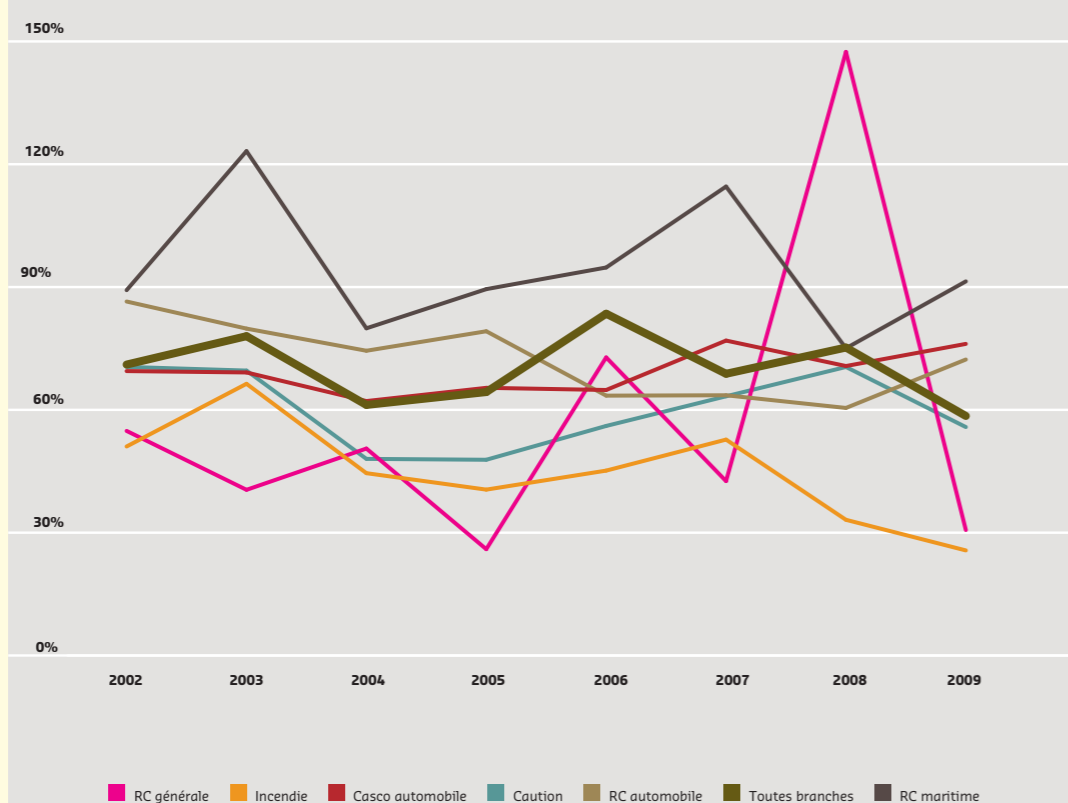
Le tableau 3.5 permet de retrouver le détail des frais généraux inclus sous les différents postes des comptes annuels ainsi que la ventilation familière entre frais d'acquisition et autres frais généraux.

Le tableau 3.6 indique les variations annuelles de quelques grandeurs significatives au cours de la période 2006-2009.

En 2009, les primes acquises progressent de 33,85% par opposition aux primes émises qui reculent de -9,87%. Corrigé de l'effet de l'opération unique d'extourne d'une provision pour primes non acquises dont question ci-avant, les primes acquises ne progressent que de 2,35% par rapport à 2008. La charge sinistres augmente de 4,10% après la hausse de 82,09% observée en 2008. Les commissions payées en 2009 baissent de 3,78 millions d'euros, soit de -1,46%, à une vitesse moindre cependant que les primes émises, de sorte que le ratio des commissions payées par rapport aux primes émises de l'année augmente de 10,93% en 2008 à 11,95% en 2009, pour ainsi rompre avec la tendance observée les deux années précédentes d'une baisse continue des taux de commissionnement. Une analyse plus détaillée montre en effet que dans les branches des marchandises transportées et de l'assurance incendie des risques industriels et commerciaux, les taux des commissions ont monté de plus ou moins 3 points de pourcents par rapport à 2008. Les frais généraux de toute nature hors commissions payées augmentent de 1,56%, ce qui semble traduire une certaine maîtrise de ces frais.

Diagramme 3.2

## Ratios charge sinistres/primes acquises



Le diagramme 3.2 renseigne l'évolution sur les huit derniers exercices de la sinistralité des principales branches d'assurances. Il met en évidence la baisse du ratio sinistres/primes – toutes branches confondues et frais de règlement des sinistres inclus – de 75,23% en 2008 à 58,51%, à son niveau le plus faible jamais observé.

Comme toujours l'amélioration moyenne de la sinistralité masque plusieurs phénomènes en sens contraires:

- le principal responsable de la baisse globale du taux de sinistralité est l'assurance de la responsabilité civile générale (30,64%), dont notamment la sous-branche RC professionnelle, qui en 2008 a été touchée par des sinistres très importants et affichait de ce fait

un ratio sinistres/primes élevé de 147,45% après le creux de 42,59% en 2007;

- dans les branches de l'assurance maritime, celle des corps de véhicules maritimes enregistre à nouveau une baisse du ratio de sinistralité à 50,96% après le pic de 155,10% observé en 2008, alors que la branche de la R.C. maritime voit son ratio sinistres/primes monter à 91,39% comparé au taux de 75,05% affiché en 2008;
- les deux branches de l'assurance incendie et des autres dommages aux biens affichent des taux de sinistralité des plus faibles du marché autour des 25% : ainsi la branche de l'assurance incendie a connu en 2009 une nouvelle année à très faible sinistralité avec un ratio sinistres/primes de 25,66% inférieur au taux de 33,14% observé en 2008 qui était déjà en net retrait par rapport aux taux de 52,74% et de 45,16% connus les deux années précédentes, et l'assurance des autres dommages aux biens voit son ratio sinistres/primes chuter de 50,64% à 25,19% en 2009;
- la sinistralité s'est par ailleurs améliorée dans les branches accident (21,80% contre 27,84% en 2008), crédit (12,80% contre 113,40% en 2008) et caution (55,80% contre 70,48% en 2008), protection juridique (36,00% contre 50,48% en 2008) ainsi que dans la branche de la réassurance acceptée (15,26% contre 52,67% en 2008);
- dans les deux branches de l'assurance automobile, on note une hausse plus ou moins marquée de la sinistralité. Après plusieurs années de quasi-stagnation, la branche de la responsabilité civile automobile voit son ratio sinistres/primes remonter à nouveau de

60,47% en 2008 à 72,30% en 2009. À son tour, l'assurance casco automobile enregistre aussi un ratio sinistres/primes en hausse de 70,71% à 76,12% en 2009 à un niveau approchant celui de l'exercice 2007 (76,93%);

- les deux branches de l'assurance aviation ont également subi une mauvaise année en termes de sinistralité. La branche plus importante en termes d'encaissement de l'assurance des corps de véhicules aériens affiche un taux sinistres/primes de 95,98% contre -4,40% en 2008 et l'assurance de la responsabilité civile aérienne subit une sinistralité très importante avec un ratio sinistres à primes qui dérape de 42,58% à 170,83% en 2009;
- pour d'autres branches, il y a lieu de noter une certaine dépréciation de la sinistralité qui constitue la correction d'un mouvement en sens inverse isolé en 2008 ou bien met fin à plusieurs années de quasi-stagnation du ratio sinistres/ primes: il en est ainsi de l'assurance des marchandises transportées (74,72% après 30,23% en 2008 et 69,80% en 2007) respectivement des branches de l'assurance maladie (72,52% comparé à 62,54% en 2008 et 62,17% en 2007), des pertes pécuniaires diverses (54,48% contre 48,91% en 2008 et -14,33% en 2007) et de l'assistance (39,53% contre 37,57% en 2008 et 34,47% en 2007).

Tableau 3.7

## Branches non vie - ratios

	2006	2007	2008	2009
Provision pour primes non acquises/ primes émises	49,43%	60,90%	66,23%	39,32%
Frais d'acquisition payés/primes émises	15,79%	15,83%	13,57%	15,09%
Charge sinistres/primes acquises	83,49%	68,81%	75,23%	58,51%
Frais d'acquisition imputés/primes acquises	14,24%	14,69%	12,89%	17,78%
Frais d'administration/primes acquises	5,97%	5,85%	4,90%	3,59%
Frais d'acquisition + frais d'administration/ primes acquises	20,21%	20,55%	17,79%	21,36%
Sinistres + frais d'acquisition + frais d'administration/ primes acquises	103,69%	89,36%	93,01%	79,87%
Solde technique brut/primes acquises	2,15%	17,70%	6,66%	12,70%

Le tableau 3.7 montre que le ratio des frais d'acquisition et d'administration par rapport aux primes acquises est en croissance avec un taux de 21,36%, comparé à celui très faible de 17,79% observé en 2008. Cette hausse s'explique essentiellement par l'opération d'annulation d'un important poste de frais d'acquisition reportés dont question ci-avant. Corrigé de l'effet de cette opération unique, le ratio des frais généraux revient à près de 19% pour l'ensemble du marché et se situe dans la ligne des taux des années précédentes. Les efforts considérables déployés les dernières années par les compagnies de la place dans le domaine de l'informatique et du commerce électronique continuent donc à porter leur fruit.

Le tableau 3.8 reprend les montants de la provision pour sinistres telle qu'arrêtée à la fin des quatre derniers exercices. Il met en évidence une progression du montant de la provision pour sinistres constituée à la fin de l'exercice

2009 par rapport à la clôture de l'exercice précédent de 6,05%, soit 259 millions d'euros en valeur absolue. La hausse de 2009 s'explique essentiellement par la forte dotation à la provision pour sinistres dans la branche de l'assurance caution, qui constitue la contrepartie comptable de l'importante extourne de la provision pour primes non acquises explicitée ci-avant et qui résulte d'un changement de méthode comptable opéré en 2009.

Il convient de noter que la variation de cette provision d'un exercice à l'autre se compose, d'une part, des dotations, dont surtout celles dans les deux branches de l'assurance aviation respectivement des extournes importantes effectuées en 2009 en responsabilité civile générale (-126 millions d'euros) et dans la branche de l'assurance des corps de véhicules maritimes, et d'autre part, de la variation que subit ce poste du fait de sa conversion de la devise dans laquelle les entreprises établissent leurs comptes

Tableau 3.8

Assurance non vie: évolution de la provision pour sinistres à régler  
(en milliers d'euros)

Branche	2006	2007	2008	2009
<b>01.</b> Accidents	21.472	21.007	23.465	25.440
<b>02.</b> Maladie	5.270	6.309	41.270	47.553
<b>03.</b> Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires				
a) vol	4.226	3.730	3.447	2.981
b) autres risques	50.138	57.265	58.689	61.022
<b>04.</b> Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0
<b>05.</b> Corps de véhicules aériens	0	0	34.004	76.305
<b>06.</b> Corps de véhicules maritimes	35.087	34.157	306.594	210.441
<b>07.</b> Marchandises transportées	17.845	29.580	33.513	57.422
<b>08.</b> Incendie et éléments naturels				
a) risques simples d'habitation	21.498	24.005	22.906	21.936
b) risques agricoles	1.232	3.289	2.403	2.526
c) risques industriels et commerciaux	38.691	40.882	207.321	119.273
<b>09.</b> Autres dommages aux biens	75.789	89.600	137.607	126.389
<b>10.</b> Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	476.338	474.472	468.066	474.542
<b>11.</b> Responsabilité civile véhicules aériens	92	92	68.421	119.852
<b>12.</b> RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	708.668	729.397	802.198	833.201
<b>13.</b> Responsabilité civile générale				
a) RC familiale	20.450	19.943	20.097	20.375
b) autres RC	167.737	181.044	1.589.343	1.463.053
<b>14.</b> Crédit	2.415	2.707	3.926	2.852
<b>15.</b> Caution	37.836	67.797	156.733	599.196
<b>16.</b> Pertes pécuniaires diverses	81.699	112.885	76.449	70.857
<b>17.</b> Protection juridique	19.019	23.681	27.723	27.084
<b>18.</b> Assistance	1.378	1.693	2.167	2.457
<b>19.</b> Réassurance acceptée	5.042	5.757	196.182	176.723
<b>Total</b>	<b>1.791.920</b>	<b>1.929.290</b>	<b>4.282.523</b>	<b>4.541.481</b>

vers l'euro. Ce dernier effet peut s'avérer extrêmement important pendant certaines années, comme l'illustrent les chiffres de la responsabilité civile maritime pour laquelle la provision pour sinistres augmente de 31,01 millions d'euros en 2009, alors que le tableau 3.24 indique une dotation à la provision pour sinistres de 50,80 millions d'euros.

Tableau 3.9

**Assurance non vie: détail des opérations de 2009**

(en milliers d'euros)

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Primes émises	702.388	1.436.357	2.138.745
Variation de la provision pour primes non acquises	-10.870	-718.414	-729.284
Primes acquises	713.258	2.154.771	2.868.028
Produits financiers	51.151	92.702	143.854
Autres produits	11.746	9.700	21.445
Sinistres réglés	376.929	1.020.988	1.397.918
Variation de la provision pour sinistres à régler	27.025	253.009	280.034
Charge sinistres	403.954	1.273.998	1.677.952
Frais d'acquisition	129.709	380.144	509.853
Frais d'administration	47.024	55.849	102.873
Variation des autres postes de provisions	7.437	356.210	363.647
Autres charges d'exploitation	2.508	12.206	14.714
<b>Résultat technique</b>	<b>185.522</b>	<b>178.766</b>	<b>364.288</b>
<b>Produits financiers sur fonds propres</b>			<b>47.387</b>
<b>Résultat de réassurance cédée</b>			<b>-214.351</b>
<b>Résultat technique net</b>			<b>197.323</b>
Produits non techniques			2.789
Charges non techniques			10.707
Impôts			60.027
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>129.378</b>

Par rapport à la ventilation de l'encaissement par marché géographique du tableau 3.3, les tableaux 3.9 à 3.11 donnent des indications supplémentaires sur les affaires réalisées par les entreprises d'assurances non vie sur le marché national et sur les marchés étrangers, que ce soit par voie de libre prestation de services ou par voie de l'établissement d'une succursale.

Il faut remarquer que les activités d'assurances transfrontalières des entreprises luxembourgeoises sont réalisées pour une large part par

le nouvel acteur qui s'est établi début 2008 et qui à partir du Luxembourg s'adresse à une clientèle européenne ou internationale soit en libre établissement soit en libre prestation de services. Traditionnellement, les activités transfrontalières sont également réalisées par les compagnies spécialisées dans la souscription des assurances maritimes ou de garanties spécifiques relatives aux branches autres dommages aux biens, responsabilité civile automobile, caution, pertes pécuniaires diverses et assistance et par les entreprises d'assurances captives di-

Tableau 3.10

**Assurance non vie: ratios de l'exercice 2009**

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Provisions pour primes non acquises/primes émises	31,25%	43,27%	39,32%
Charge sinistres/primes acquises	56,64%	59,12%	58,51%
Frais d'acquisition/primes acquises	18,19%	17,64%	17,78%
Frais d'administration/primes acquises	6,59%	2,59%	3,59%
Frais d'acquisition + frais d'administration/primes acquises	24,78%	20,23%	21,36%
Solde technique brut/primes acquises	26,01%	8,30%	12,70%

rectes qui assurent les risques des entités européennes et internationales du groupe auquel elles appartiennent.

La majeure partie des bénéfices techniques continue d'être réalisée sur le marché luxembourgeois même si cette prépondérance va en s'amenuisant comme en témoignent les chiffres du tableau 3.9. Il y a en effet lieu de noter qu'avec 185,52 millions d'euros, le résultat technique brut réalisé sur les opérations luxembourgeoises affiche certes une belle progression de 40,43%, soit de 53,41 millions d'euros par rapport à 2008, mais que les opérations réalisées à l'étranger enregistrent en 2009 un saut spectaculaire de leur résultat technique brut de 168,11 millions d'euros, pour s'établir à 178,76 millions d'euros et ce malgré l'important recul de l'encaissement réalisé sur les opérations transfrontalières.

La forte progression du résultat brut des opérations effectuées à l'extérieur du Luxembourg est imputable à la hausse du résultat de souscription avec un ratio charge sinistres/primes

acquises de 59,12% en retrait par rapport à celui de 2008 (83,67%) et à la reprise des revenus financiers redevenus positifs en 2009.

La hausse du résultat sur le marché luxembourgeois s'explique par l'amélioration du revenu financier conjuguée avec un léger recul du ratio sinistres/primes de 57,80% à 56,64%. La quasi-stagnation de la sinistralité constatée sur les affaires locales avec une charge sinistres inchangée en montant absolu de 404 millions d'euros en 2009 et en 2008 traduit la bonne qualité des risques d'assurance situés au Luxembourg et l'absence d'importantes catastrophes naturelles.

Le ratio charge sinistres/primes demeure inférieur, pour les opérations réalisées sur le marché local (56,64%), à celui des affaires conclues à l'étranger (59,12%), même si depuis deux ans cet écart se trouve réduit de manière substantielle (57,80% contre 83,67% en 2008 et 45,10% contre 94,28% en 2007). Comme il a déjà été dit, ce sont avant tout les opérations relevant de

Tableau 3.11

**Assurance non vie: primes et provisions au 31 décembre 2009**

(en milliers d'euros)

	Primes émises	Sinistres réglés	Provision pour sinistres	Autres provisions
Opérations luxembourgeoises	702.388	376.929	905.191	327.237
Opérations à l'étranger	1.436.357	1.020.988	3.636.290	1.078.426
<b>TOTAL</b>	<b>2.138.745</b>	<b>1.397.918</b>	<b>4.541.481</b>	<b>1.405.663</b>

l'assurance de la responsabilité civile générale – hors RC familiale – et celles de l'assurance des corps de véhicules maritimes qui sont à l'origine du rétrécissement de l'écart observé: si en 2008 ces branches avaient subi une sinistralité exceptionnelle sur les affaires étrangères, le ratio sinistres/primes en assurance corps de véhicules maritimes connaît en 2009 un retour à la normale avec 50,96% après son pic de 155,10% observé en 2008.

En raison de l'annulation d'un important poste de frais d'acquisition reportés dont question ci-avant, le ratio des frais d'acquisition imputés à l'exercice par rapport aux primes acquises sur les affaires étrangères est en hausse de 10,46% en 2008 à 17,64% et se rapproche de celui observé sur le marché local qui se situe en 2009 à 18,19% contre 17,90% en 2008. Corrigé de l'opération en question, ce ratio pour les opérations réalisées à l'étranger revient à près de 12% en légère hausse par rapport au taux observé en 2008. Au niveau des frais d'administration par rapport aux primes acquises, l'on observe un mouvement à la baisse à la fois pour les affaires locales et pour les affaires étrangères: le taux sur les marchés étrangers recule en 2009 de 4,01% à 2,59% et celui sur le marché local diminue légèrement de 6,72% en 2008 à 6,59% en 2009.

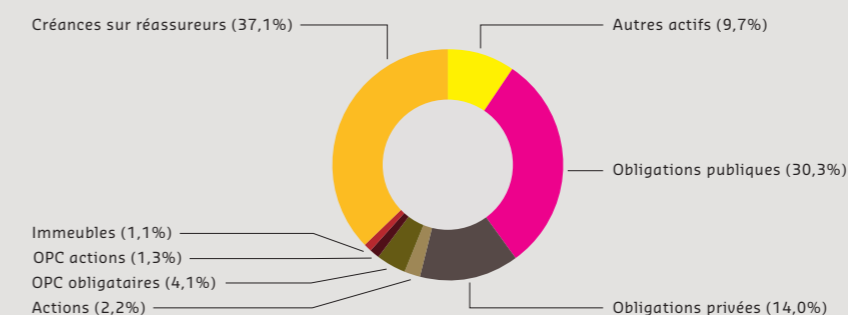
Le tableau 3.11 met en évidence une proportion des provisions pour sinistres constituées par rapport aux primes émises plus importante pour les opérations réalisées à l'étranger, témoignant du caractère à déroulement lent que revêtent certaines de ces activités, notamment en R.C. générale ou en assurance de la responsabilité civile maritime.

Le diagramme 3.3 fournit quelques précisions sur la politique de placement des actifs représentatifs des provisions techniques des entreprises d'assurances non vie de droit luxembourgeois ou originaires de pays non communautaires.

En 2008 a été noté l'apparition d'une nouvelle catégorie d'actifs comme suite à la transposition de la directive sur le contrôle des entreprises de réassurance en droit luxembourgeois en décembre 2007, à savoir celle des créances sur réassureurs. Cet actif représente une part croissante des actifs représentatifs des provisions techniques en assurance non vie avec 37,12%, contre 35,13% déjà en 2008, qui était la première année où ce poste était admissible pour la couverture des provisions techniques.

Par rapport à 2008, on note par ailleurs que la part des placements en actions et en parts d'organismes de placement collectifs autres

Diagramme 3.3

**Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - assurance non vie**

que monétaires ou obligataires recule encore d'avantage de 3,93%, à 3,57% avec cependant une légère reprise relative des investissements en actions (2,23% contre 2,19%) au détriment des placements en parts d'organismes de placement collectif de type actions dont la part relative diminue de 1,75% en 2008 à 1,34% fin 2009.

Cette évolution semble traduire une réticence des assureurs non vie à reconstituer leurs positions en actions et donc une certaine méfiance à l'égard de la reprise des marchés des actions observée depuis la deuxième moitié de l'année. On constate que même les assureurs opérant en libre prestation de services et qui par le passé investissaient traditionnellement de manière plus importante dans les marchés d'actions ont également réorienté leur politique d'investissement au profit de placements obligataires.

À l'intérieur de cette catégorie d'actifs, on note une nette préférence pour les emprunts d'État et les obligations d'émetteurs publics qui représentent 30,33% du total des actifs, contre 29,24% en 2008. Alors que la part des investissements en obligations d'émetteurs privés continue de di-

minuer de 15,18% fin 2008 à 14,01% fin 2009, celle des investissements en organismes de placement collectif obligataires remonte de nouveau à 4,13% contre 1,17% en 2008.

La part toujours relativement importante de la catégorie des autres actifs s'explique par l'importance des mutuelles d'assurance de la responsabilité civile maritime pour lesquelles la politique de placement a dû être adaptée à leurs spécificités.

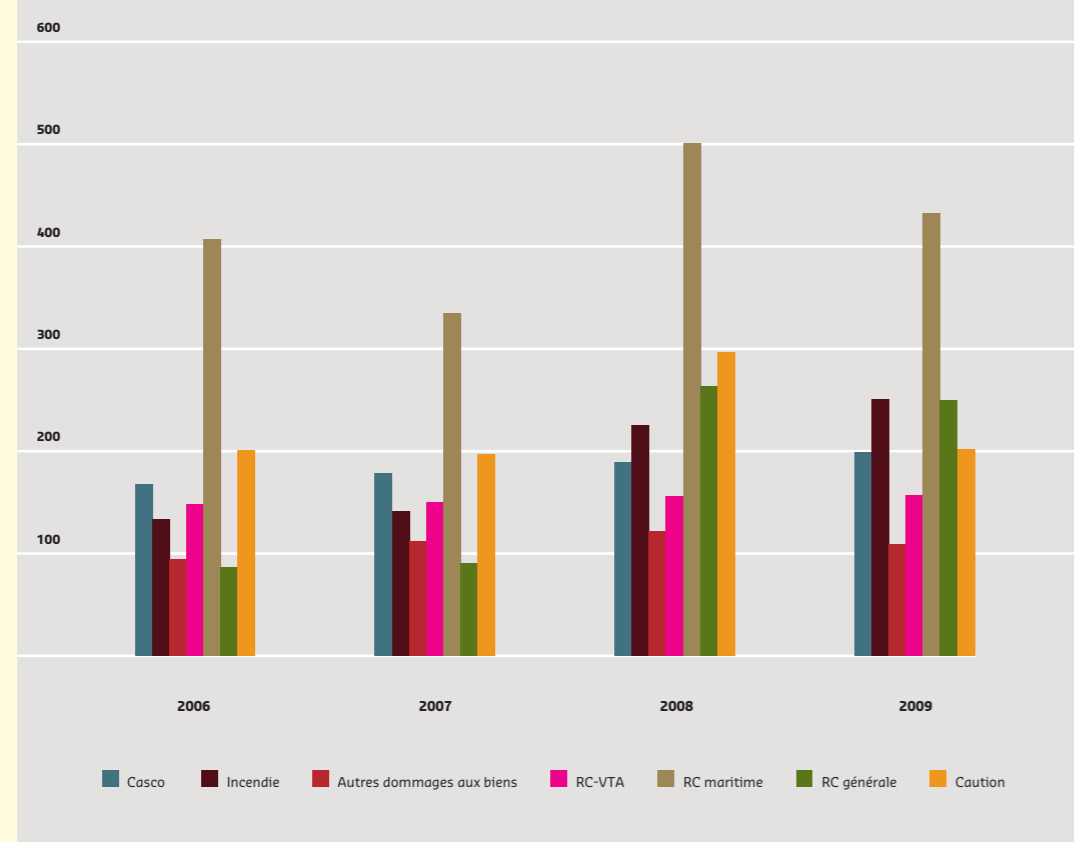
Les tableaux 3.12 à 3.32 reprennent les mêmes informations que celles contenues dans les tableaux 3.5 à 3.7 pour les branches suivantes:

- corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (tableaux 3.12, 3.13 et 3.14)
- incendie (tableaux 3.15, 3.16 et 3.17)
- autres dommages aux biens (tableaux 3.18, 3.19 et 3.20)
- responsabilité civile automobile (tableaux 3.21, 3.22 et 3.23)
- responsabilité civile des véhicules maritimes (tableaux 3.24, 3.25 et 3.26)



Diagramme 3.4

### Primes brutes émises dans les principales branches non vie (en millions d'euros)



- responsabilité civile générale (tableaux 3.27, 3.28 et 3.29)
- caution (tableaux 3.30, 3.31 et 3.32).

Le diagramme 3.4 illustre l'encaissement pour ces branches depuis 2006.

Pour la branche de l'assurance des *corps de véhicules terrestres automoteurs* (casco automobile), on constate un important recul du résultat technique en brut de réassurance de 14,36

millions d'euros en 2008 à 10,18 millions d'euros, soit -29,10%, à un niveau voisin du creux de 9,13 millions enregistré en 2007. La hausse de 14,30% de la charge sinistres a entièrement consommé celle des primes acquises (+6,18%) avec comme conséquence, un ratio sinistres/primes qui augmente de 70,71% à 76,12% se rapprochant ainsi du pic connu en 2007 de 76,93%. Les parts respectives des primes nécessaires à la couverture des frais d'acquisition et des frais d'administration sont en léger recul.

La hausse de la sinistralité affecte avant tout la sous-branche de l'assurance casco des autres risques hors vol dont le ratio subit depuis plusieurs années une croissance continue avec en 2009 un bond de 84,79% à 91,46%.

Dans l'assurance *incendie*, le résultat technique brut de 146,77 millions d'euros continue sa progression après la forte hausse déjà observée en 2008, et le ratio solde technique brut à primes acquises croît encore de 53,81% en 2008 à 57,55% en 2009, sans comparaison avec le taux de 27,68% connu en 2007. Cette évolution favorable trouve son origine dans le recul marqué de la charge sinistres de presque 20%, alors que les primes acquises ne progressent en 2009 que de façon modeste (+3,43%). Cette hausse n'est d'ailleurs que partiellement consommée par la dépréciation du solde de la réassurance cédée, de sorte que le résultat technique net dans la branche incendie est en hausse de 36,21% à 48,63 millions d'euros, contre 35,70 millions en 2008. Après le net recul à 33,14% déjà observé en 2008, le ratio sinistres/primes est encore en baisse et recule à 25,66% au niveau le plus profitable des douze dernières années.

Une analyse plus fine montre que cette évolution s'explique en 2009, tout comme en 2008 déjà, par une baisse marquée de la sinistralité de 30,62% à 21,69% dans la sous-branche importante des risques industriels et commerciaux où la charge sinistres sur les risques couverts en libre prestation de services recule de 31,07% à 21,83% et celle sur les risques luxembourgeois diminue de 26,74% à 20,64% en 2009. Pour les risques simples d'habitation, le ratio susvisé est encore en baisse à 35,71%, contre 39,89% en 2008 et 46,53% en 2007, et pour les risques agricoles, le ratio sinistres/primes affiche un retour à la normale à un taux de 63,97% après le creux

de 47,22% en 2008 et le pic de 184,52% atteint en 2007, à un niveau voisin de celui de 60,15% connu en 2006.

La branche *autres dommages aux biens* affiche avec 67,02 millions d'euros un résultat en brut de réassurance en forte progression (+78,82%) par rapport à 2008 et le ratio de solde technique brut à primes acquises dépasse les 58%, comparé au taux de 31,46% atteint en 2008. Cette hausse est imputable à une amélioration sans pareil de la charge sinistres qui diminue de moitié (-52,20%) et qui fait plus que compenser le léger recul des primes acquises de -3,88%, faisant chuter le ratio charge sinistres à primes acquises de 50,64% à 25,19% fin 2009. Cette évolution favorable est toutefois plus que absorbée par la dégradation du solde de la réassurance cédée qui chute de -27,22 millions d'euros à -59,15 millions, de sorte que le résultat technique net de 7,86 millions d'euros en 2009 est même en recul de 2,39 millions d'euros par rapport à 2008.

Pour la deuxième année consécutive, la branche *R.C. automobile* affiche un solde technique brut en recul par rapport à l'année précédente, qui s'établit en 2009 à 31,23 millions d'euros, en recul de 1 million d'euros après la chute marquée en 2008 de -17,46 millions d'euros, soit -35,14% par rapport à 2007. Le ratio solde technique brut/primes acquises redescend à nouveau à 19,75%, contre 20,37% en 2008 voire même 33,31% en 2007. Cette baisse du résultat technique s'explique par la hausse de la charge sinistres de 18,62 millions d'euros (+19,46%) par rapport à 2008, combinée avec une stagnation de l'encaissement et une hausse de 6,37% des frais d'acquisition, hausse que le rétablissement du poste des produits financiers réalisés en hausse de plus de 20 millions par rapport à 2008 n'a pu corriger que pour partie. Le ratio

sinistres/primes se trouve ainsi en hausse à 72,30% et affiche une correction par rapport au taux historiquement bas de 60,47% connu en 2008 et comparé aux taux observés par le passé (79,20% en 2005 et 74,44% en 2004).

La branche la plus importante en termes de primes, à savoir l'assurance de la responsabilité civile des véhicules maritimes, réalise en 2009 un encaissement de 431,70 millions d'euros, en recul de -13,77% par rapport à l'exercice précédent qui affichait une progression considérable de 49,62%. Cette chute de l'encaissement, à un niveau supérieur toutefois à celui des années 2007 ou encore 2006, marque un retour à la normale par rapport à l'exercice 2008 où certains acteurs dans cette branche avaient, après des années à forte sinistralité, procédé à d'importants appels de cotisations supplémentaires conformément au mécanisme d'appels de fonds défini dans leurs statuts. Il en résulte qu'après le pic de 114% atteint en 2007, et le creux de 75,05% en 2008, le ratio sinistres/primes monte à nouveau à 91,39%, alors que la charge sinistres reste stable comparée à 2008. Le recul de l'encaissement est cependant plus que compensé par la remontée spectaculaire des revenus financiers avec un produit sur ce poste de +50,71 millions d'euros, comparé à un déficit de -38,21 millions d'euros en 2008. En termes de résultats, on observe néanmoins une légère baisse du résultat en brut de réassurance de 7,74 millions d'euros à 5,21 millions d'euros en 2009. Après réassurance s'affiche un solde technique net certes positif de 11,14 millions d'euros mais en net recul par rapport aux 40,78 millions d'euros enregistrés en 2008.

Après la formidable progression de son encaissement observée en 2008 (+193,65%), la branche de la R.C. générale voit en 2009 son encaissement légèrement reculer de -5,06% par rapport

à 2008. Le ratio sinistres/primes retombe du pic de 147,45% atteint en 2008 à 30,64% en 2009, à un niveau même inférieur à sa moyenne à long terme autour de 40%. Cette amélioration de la sinistralité explique à elle seule la hausse de 317,65 millions d'euros du résultat technique brut. Le solde de la réassurance cédée en diminution conforte encore le résultat technique net fortement bénéficiaire de +197,36 millions d'euros, contre -47,49 millions en 2008 et +21,87 millions en 2007. La hausse des résultats affecte la responsabilité civile familiale avec un solde net de 4,48 millions d'euros, contre 1,23 millions en 2008, mais surtout les autres sous-branches de la responsabilité civile générale dont notamment la RC professionnelle qui enregistrent un solde net redevenu positif de millions d'euros, contre -48,72 millions en 2008.

La branche caution recule à la troisième place en termes d'encaissement avec un chiffre d'affaires de 201,88 millions d'euros en recul de -32,06% par rapport à 2008. Cette activité n'a ainsi pu renouer avec la croissance vigoureuse observée depuis plusieurs années avec une brève interruption en 2007, et réalisée essentiellement à l'étranger, avec des taux de croissance des primes acquises en moyenne de plus de 60%. En raison d'un changement de méthode comptable opéré par un des acteurs dans cette branche, les chiffres caractérisant l'assurance caution en 2009 affichent à bien des égards des mouvements extrêmes: c'est ainsi que les primes acquises et les frais d'acquisition se multiplient par sept voire huit par rapport à 2008 et la charge sinistres affiche une hausse du sextuple de son montant de l'année précédente. Avec 55,80%, le ratio charge sinistres/primes est en baisse par rapport aux 70,48% en 2008. Un montant important a par ailleurs été doté en autres provisions techniques dont la variation

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	135
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009	29	ET DE RÉASSURANCES EN 2009	143
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009	117	05. LES ANNEXES	143

est de 369,07 millions d'euros contre une faible dotation de 11,64 millions d'euros seulement en 2008, de sorte que l'assurance caution accuse en 2009 un solde technique en brut de réassurance

largement déficitaire de -202,55 millions d'euros. Après réassurance cédée, la branche caution clôture l'année 2009 avec une perte technique nette de -67,37 millions d'euros.

Tableau 3.12

#### Branche casco automobile - évolution historique

montants absolus (en milliers d'euros)

Branche	2006	2007	2008	2009
<i>Primes émises</i>	168.281	177.614	189.212	198.757
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	3.457	2.596	2.212	209
Primes acquises	164.824	175.019	187.000	198.548
Produits financiers	3.963	6.137	1.210	6.073
Autres produits techniques	5.696	6.360	6.841	7.728
<i>Sinistres réglés</i>	103.754	128.007	131.079	149.261
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	3.141	6.631	1.141	1.867
Charge sinistres	106.895	134.638	132.220	151.128
Frais d'acquisition	31.782	32.408	35.697	37.717
Frais d'administration	12.079	11.053	12.321	12.898
Variation des autres postes de provisions	156	-45	-55	-56
Autres charges techniques	660	330	505	480
<b>Résultat technique en brut de réassurance</b>	<b>22.910</b>	<b>9.132</b>	<b>14.362</b>	<b>10.183</b>
<b>Solde de réassurance cédée</b>	<b>-6.053</b>	<b>6.157</b>	<b>-5.354</b>	<b>-4.042</b>
<b>Résultat technique net</b>	<b>16.856</b>	<b>15.289</b>	<b>9.008</b>	<b>6.141</b>

Tableau 3.13

#### Branche casco automobile - variations annuelles moyennes

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Primes acquises	6,19%	6,85%	6,18%
Charge sinistres	25,95%	-1,80%	14,30%
Frais d'acquisition	1,97%	10,15%	5,66%
Frais d'administration	-8,49%	11,48%	4,68%

Tableau 3.14

## Branche casco automobile - ratios

	2006	2007	2008	2009
Charge sinistres/primes acquises	64,85%	76,93%	70,71%	76,12%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	33,99%	33,67%	32,77%	31,30%
Frais d'acquisition/primes acquises	19,28%	18,52%	19,09%	19,00%
Frais d'administration/primes acquises	7,33%	6,32%	6,59%	6,50%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes acquises	26,61%	24,83%	25,68%	25,49%
Solde technique brut/primes acquises	13,90%	5,22%	7,68%	5,13%

Tableau 3.15

Branche incendie - évolution historique  
montants absolus (en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009
<i>Primes émises</i>	132.515	140.944	224.771	251.123
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	5.360	2.605	-21.838	-3.935
Primes acquises	127.155	138.338	246.609	255.058
Produits financiers	3.402	5.234	3.828	5.543
Autres produits techniques	1.482	1.769	7.382	3.402
<i>Sinistres réglés</i>	51.790	66.201	315.420	154.354
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	5.633	6.755	-233.692	-88.895
Charge sinistres	57.423	72.956	81.728	65.459
Frais d'acquisition	21.238	22.519	28.771	33.716
Frais d'administration	7.484	7.086	12.072	12.313
Variation des autres postes de provisions	218	551	-42	1.681
Autres charges techniques	2.759	3.932	2.591	4.057
<b>Résultat technique en brut de réassurance</b>	<b>42.917</b>	<b>38.297</b>	<b>132.698</b>	<b>146.777</b>
<b>Solde de réassurance cédée</b>	<b>-27.449</b>	<b>-26.310</b>	<b>-96.998</b>	<b>-98.147</b>
<b>Résultat technique net</b>	<b>15.468</b>	<b>11.987</b>	<b>35.701</b>	<b>48.630</b>

Tableau 3.16

## Branche incendie - variations annuelles moyennes

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Primes acquises	8,80%	78,26%	3,43%
Charge sinistres	27,05%	12,02%	-19,91%
Frais d'acquisition	6,03%	27,76%	17,19%
Frais d'administration	-5,31%	70,37%	1,99%

Tableau 3.17

## Branche incendie - ratios

	2006	2007	2008	2009
Charge sinistres/primes acquises	45,16%	52,74%	33,14%	25,66%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	28,16%	28,32%	58,23%	50,55%
Frais d'acquisition/primes acquises	16,70%	16,28%	11,67%	13,22%
Frais d'administration/primes acquises	5,89%	5,12%	4,90%	4,83%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes acquises	22,59%	21,40%	16,56%	18,05%
Solde technique brut/primes acquises	33,75%	27,68%	53,81%	57,55%

Tableau 3.18

**Branche autres dommages aux biens - évolution historique**  
 montants absolus (en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009
<i>Primes émises</i>	93.776	111.799	121.741	108.623
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	3.406	5.867	2.624	-5.872
Primes acquises	90.370	105.932	119.117	114.495
Produits financiers	3.479	5.390	2.321	5.199
Autres produits techniques	1.096	976	1.282	1.390
<i>Sinistres réglés</i>	22.487	34.576	36.393	40.054
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	16.703	13.811	23.933	-11.217
Charge sinistres	39.189	48.387	60.326	28.836
Frais d'acquisition	14.113	15.362	17.271	17.638
Frais d'administration	6.162	6.973	7.208	7.151
Variation des autres postes de provisions	-22	-280	-180	-69
Autres charges techniques	700	570	614	507
<b>Résultat technique en brut de réassurance</b>	<b>34.802</b>	<b>41.285</b>	<b>37.479</b>	<b>67.020</b>
<b>Solde de réassurance cédée</b>	<b>-23.803</b>	<b>-33.199</b>	<b>-27.217</b>	<b>-59.152</b>
<b>Résultat technique net</b>	<b>10.999</b>	<b>8.086</b>	<b>10.262</b>	<b>7.868</b>

Tableau 3.19

**Branche autres dommages aux biens - variations annuelles moyennes**

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Primes acquises	17,22%	12,45%	-3,88%
Charge sinistres	23,47%	24,68%	-52,20%
Frais d'acquisition	8,85%	12,43%	2,13%
Frais d'administration	13,16%	3,37%	-0,80%

Tableau 3.20

**Branche autres dommages aux biens - ratios**

	2006	2007	2008	2009
Charge sinistres/primes acquises	43,37%	45,68%	50,64%	25,19%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	44,65%	42,70%	45,65%	45,76%
Frais d'acquisition/primes acquises	15,62%	14,50%	14,50%	15,41%
Frais d'administration/primes acquises	6,82%	6,58%	6,05%	6,25%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes acquises	22,44%	21,08%	20,55%	21,65%
Solde technique brut/primes acquises	38,51%	38,97%	31,46%	58,54%

Tableau 3.21

**Branche RC automobile - évolution historique**  
 montants absolus (en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009
<i>Primes émises</i>	147.916	150.057	156.296	156.894
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	1.649	891	-1.945	-1.211
Primes acquises	146.266	149.166	158.241	158.105
Produits financiers	19.743	28.373	3.970	24.378
Autres produits techniques	964	928	795	777
<i>Sinistres réglés</i>	97.672	96.686	102.177	107.832
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	-4.831	-1.866	-6.492	6.477
Charge sinistres	92.841	94.820	95.684	114.309
Frais d'acquisition	24.865	23.963	25.154	26.755
Frais d'administration	10.990	9.424	10.065	9.873
Variation des autres postes de provisions	-298	213	-532	570
Autres charges techniques	631	355	405	523
<b>Résultat technique en brut de réassurance</b>	<b>37.945</b>	<b>49.692</b>	<b>32.231</b>	<b>31.230</b>
<b>Solde de réassurance cédée</b>	<b>-16.795</b>	<b>-16.873</b>	<b>-15.517</b>	<b>-13.265</b>
<b>Résultat technique net</b>	<b>21.149</b>	<b>32.819</b>	<b>16.714</b>	<b>17.965</b>

Tableau 3.22

## Branche RC automobile - variations annuelles moyennes

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Primes acquises	1,98%	6,08%	-0,09%
Charge sinistres	2,13%	0,91%	19,46%
Frais d'acquisition	-3,63%	4,97%	6,37%
Frais d'administration	-14,25%	6,81%	-1,91%

Tableau 3.23

## Branche RC automobile - ratios

	2006	2007	2008	2009
Charge sinistres/primes acquises	63,47%	63,57%	60,47%	72,30%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	31,81%	31,95%	29,43%	28,54%
Frais d'acquisition/primes acquises	17,00%	16,06%	15,90%	16,92%
Frais d'administration/primes acquises	7,51%	6,32%	6,36%	6,24%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes acquises	24,51%	22,38%	22,26%	23,17%
Solde technique brut/primes acquises	25,94%	33,31%	20,37%	19,75%

Tableau 3.24

Branche RC maritime - évolution historique  
montants absolus (en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009
<i>Primes émises</i>	406.890	334.591	500.616	431.701
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	6.958	6.799	4.654	21.442
Primes acquises	399.932	327.792	495.962	410.259
Produits financiers	25.206	47.138	-38.206	50.710
Autres produits techniques	0	0	0	0
<i>Sinistres réglés</i>	290.889	280.110	334.304	324.121
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	88.150	95.393	37.901	50.804
Charge sinistres	379.040	375.504	372.205	374.925
Frais d'acquisition	38.826	38.393	53.676	57.255
Frais d'administration	22.847	23.576	24.131	23.581
Variation des autres postes de provisions	0	0	0	0
Autres charges techniques	0	0	0	0
<b>Résultat technique en brut de réassurance</b>	<b>-15.574</b>	<b>-62.543</b>	<b>7.745</b>	<b>5.208</b>
<b>Solde de réassurance cédée</b>	<b>23.425</b>	<b>51.863</b>	<b>33.036</b>	<b>5.937</b>
<b>Résultat technique net</b>	<b>7.851</b>	<b>-10.679</b>	<b>40.781</b>	<b>11.145</b>

Tableau 3.25

## Branche RC maritime - variations annuelles moyennes

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Primes acquises	-18,04%	51,30%	-17,28%
Charge sinistres	-0,93%	-0,88%	0,73%
Frais d'acquisition	-1,11%	39,81%	6,67%
Frais d'administration	3,19%	2,35%	-2,28%

Tableau 3.26

## Branche RC maritime - ratios

	2006	2007	2008	2009
Charge sinistres/primes acquises	94,78%	114,56%	75,05%	91,39%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	5,90%	8,45%	6,93%	12,80%
Frais d'acquisition/primes acquises	9,71%	11,71%	10,82%	13,96%
Frais d'administration/primes acquises	5,71%	7,19%	4,87%	5,75%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes acquises	15,42%	18,91%	15,69%	19,70%
Solde technique brut/primes acquises	-3,89%	-19,08%	1,56%	1,27%

Tableau 3.27

Branche RC générale - évolution historique  
montants absolus (en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009
<i>Primes émises</i>	85.570	89.598	263.107	249.785
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	6.259	-2.467	-9.810	-6.820
Primes acquises	79.311	92.065	272.917	256.604
Produits financiers	7.139	11.188	5.297	13.031
Autres produits techniques	480	444	2.014	953
<i>Sinistres réglés</i>	19.999	26.412	554.233	204.641
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	37.751	12.800	-151.822	-126.009
Charge sinistres	57.750	39.212	402.412	78.632
Frais d'acquisition	11.963	11.988	23.745	23.898
Frais d'administration	4.368	4.381	7.653	10.456
Variation des autres postes de provisions	1.147	-564	-7.326	-13.925
Autres charges techniques	331	250	464	593
<b>Résultat technique en brut de réassurance</b>	<b>11.372</b>	<b>48.430</b>	<b>-146.721</b>	<b>170.935</b>
<b>Solde de réassurance cédée</b>	<b>-5.911</b>	<b>-26.557</b>	<b>99.228</b>	<b>26.430</b>
<b>Résultat technique net</b>	<b>5.461</b>	<b>21.873</b>	<b>-47.493</b>	<b>197.365</b>

Tableau 3.28

## Branche RC générale - variations annuelles moyennes

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Primes acquises	16,08%	196,44%	-5,98
Charge sinistres	-32,10%	926,24%	-80,46
Frais d'acquisition	0,21%	98,07%	0,64
Frais d'administration	0,30%	74,67%	36,63

Tableau 3.29

## Branche RC générale - ratios

	2006	2007	2008	2009
Charge sinistres/primes acquises	72,81%	42,59%	147,45%	30,64%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	35,21%	30,88%	41,83%	41,32%
Frais d'acquisition/primes acquises	15,08%	13,02%	8,70%	9,31%
Frais d'administration/primes acquises	5,51%	4,76%	2,80%	4,07%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes acquises	20,59%	17,78%	11,50%	13,39%
Solde technique brut/primes acquises	14,34%	52,60%	-53,76%	66,61%

Tableau 3.30

**Branche assurance caution - évolution historique**  
 montants absolus (en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009
<i>Primes émises</i>	200.550	196.984	297.163	201.883
<i>Variation de la provision pour primes non acquises</i>	160.884	140.437	180.402	-680.187
Primes acquises	39.665	56.546	116.761	882.070
Produits financiers	8.720	15.102	10.438	21.090
Autres produits techniques	1.964	2.169	3.051	1.923
<i>Sinistres réglés</i>	3.826	5.842	-5.887	49.702
<i>Variation de la provision pour sinistres à régler</i>	18.415	29.962	88.177	442.463
Charge sinistres	22.241	35.804	82.289	492.165
Frais d'acquisition	12.030	16.169	28.554	243.414
Frais d'administration	563	1.075	1.826	2.991
Variation des autres postes de provisions	4.700	9.984	11.640	369.066
Autres charges techniques	15	9	5.767	1
<b>Résultat technique en brut de réassurance</b>	<b>10.800</b>	<b>10.777</b>	<b>174</b>	<b>-202.552</b>
<b>Solde de réassurance cédée</b>	<b>-4.433</b>	<b>-3.579</b>	<b>11.136</b>	<b>135.175</b>
<b>Résultat technique net</b>	<b>6.366</b>	<b>7.198</b>	<b>11.311</b>	<b>-67.377</b>

Tableau 3.31

**Branche assurance caution - variations annuelles moyennes**

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Primes acquises	42,56%	106,49%	655,45%
Charge sinistres	60,98%	129,83%	498,09%
Frais d'acquisition	34,40%	76,60%	752,47%
Frais d'administration	91,01%	69,85%	63,81%

Tableau 3.32

**Branche assurance caution - ratios**

	2006	2007	2008	2009
Charge sinistres/primes acquises	56,07%	63,32%	70,48%	55,80%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	213,01%	288,16%	252,78%	35,16%
Frais d'acquisition/primes acquises	30,33%	28,59%	24,45%	27,60%
Frais d'administration/primes acquises	1,42%	1,90%	1,56%	0,34%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes acquises	31,75%	30,49%	26,02%	27,93%
Solde technique brut/primes acquises	27,23%	19,06%	0,15%	-22,96%

#### 4. L'ASSURANCE-VIE EN 2009

Au plus fort de la pire des crises financières depuis la grande dépression de 1929, l'assurance-vie luxembourgeoise a confirmé en 2009 son caractère de valeur refuge par excellence. Les assureurs-vie opérant à partir du Grand-Duché de Luxembourg y ont réalisé une très bonne performance si l'on compare la croissance de leur encaissement, atteignant 63,56%, à celle de 4,1% annoncée dans une publication récente du groupe Swiss Re pour l'ensemble de l'assurance-vie européenne. De même, la profitabilité des entreprises luxembourgeoises a retrouvé des valeurs voisines d'avant la crise financière.

L'étude des évolutions intra-annuelles du chiffre d'affaires est le reflet du regain progressif de la confiance dans le secteur de l'assurance-vie. Après un premier trimestre encore difficile en raison du manque de visibilité et des doutes sur la solidité financière de certains assureurs faisant partie de groupes bancaires fragilisés par la crise, l'encaissement y reculant de 8,80%, l'encaissement progresse de nouveau au cours des 2e et 3e trimestres de 34,01% et de 14,42% respectivement. Le quatrième trimestre enfin, traditionnellement le plus important, connaît une véritable explosion des primes émises avec une croissance de 171,08% par rapport à la même période de 2008.

L'augmentation très importante de l'encaissement fait suite à des reculs somme toute limités de 1,58% en 2008 et de 5,35% en 2007. Pour l'ensemble de l'exercice 2009, l'encaissement avoisine les 18 milliards d'euros, alors que le cap des 10 milliards n'avait été franchi pour la première fois qu'en 2006.

Avec la confiance retrouvée, la somme des bilans des compagnies d'assurance-vie de droit luxembourgeois progresse de nouveau de 32,38% au

cours de l'exercice 2009, de sorte que la baisse enregistrée en 2008 – la première de son histoire – sera restée un épiphénomène. Les provisions techniques – qui représentent les engagements vis-à-vis des assurés – ont quant à elles augmenté de 32,97%. Pour 2008, les deux grandeurs précitées étaient en recul de 5,71% et de 8,28% respectivement.

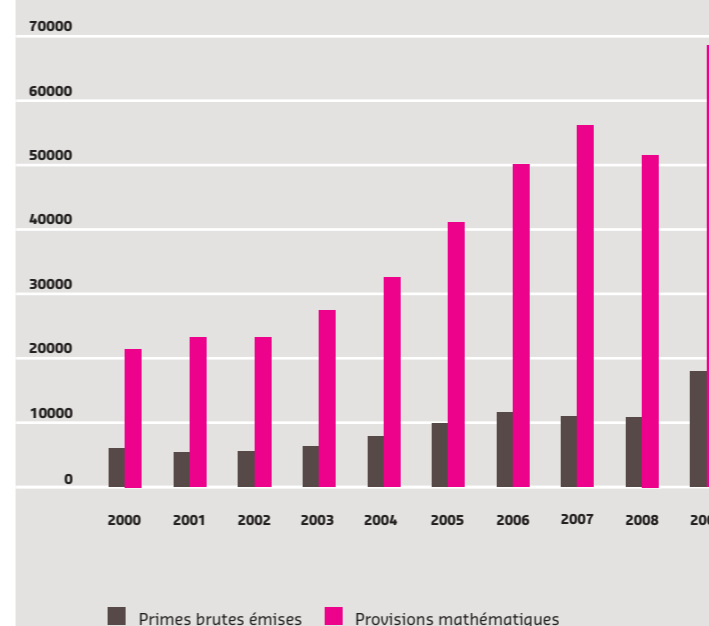
Quant aux résultats de l'assurance-vie, ceux-ci se sont redressés, les bénéfices progressant de 273,13% à 109,22 millions d'euros en 2008, contre 29,27 millions en 2008.

Le reprise globale des activités en 2008 masque des évolutions de l'encaissement très variables d'une compagnie à l'autre. Si la grande majorité des entreprises a vu son encaissement progresser, le contraire a pu être constaté pour environ un tiers des compagnies. Les principales gagnantes de 2009 ont été les entreprises proposant des contrats adossés à des fonds dédiés ainsi que celles actives sur le marché français des produits à taux garantis. Au delà de ces deux facteurs importants, il semble que ce soit un mélange de facteurs internes et externes qui soit à l'origine des évolutions individuelles.

Pour ce qui concerne la concentration des activités vie par rapport au nombre d'opérateurs, celle-ci s'est de nouveau atténuée en 2009: les sept premiers assureurs de la place comptabilisent ainsi 60% de l'encaissement total, alors que ce seuil avait été atteint en 2008 par les six premiers acteurs. Dix-sept assureurs se retrouvent en 2009 avec un encaissement dépassant les 250 millions d'euros, soit sept de plus qu'en 2008. Un nombre croissant d'entreprises ont su ainsi tirer partie du regain d'intérêt pour l'assurance-vie luxembourgeoise.

Diagramme 4.1

#### Primes brutes émises et provisions mathématiques (en millions d'euros)



Le tableau 4.1 fournit quelques autres chiffres clés de l'assurance-vie pour la période de 2006 à 2009.

Avec 5,57 milliards d'euros, les prestations diminuent de 6,24% par rapport à 2008 et ne représentent que 31,08% de l'encaissement. Il est à noter qu'il s'agit ici d'une rupture avec l'évolution constatée en 2007 et 2008, où non seulement les prestations ont augmenté, mais ont progressé également à un rythme nettement plus rapide que les primes émises. Contrairement aux années précédentes où une partie non négligeable de ces prestations provient encore de produits à taux garantis, souvent souscrits au cours de la décennie 1990 et venus progressivement à échéance, les rachats ont concerné en 2009 de manière sensiblement égale l'ensemble des produits.

L'excédent technique en brut de réassurance cédée passe de 130,24 millions en 2008 à 196,56 millions d'euros en 2009. Cette amélioration globale des résultats affecte tant les opérations luxembourgeoises que celles réalisées en libre prestation de services. Pour les opérations réalisées au Grand-Duché de Luxembourg le solde technique brut croît de près de 71,79% en passant du niveau de 43,96 millions d'euros atteint en 2008 à celui de 75,52 millions en 2009, soit son meilleur niveau jamais atteint. Avec un taux de progression supérieur à 40%, la croissance du résultat des opérations réalisées en libre prestation de services replace celui-ci à un niveau voisin de celui atteint avant la crise: le résultat positif passe de 86,27 millions d'euros en 2008 à 121,04 millions d'euros en 2009.



Tableau 4.1

**Assurance-vie: évolution historique**

montants absolus (en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009
Primes émises	11.609.563	10.988.987	10.814.850	17.918.721
Produits financiers	2.531.056	1.058.735	-8.713.280	5.514.306
Autres produits techniques	70.059	78.561	88.637	101.226
Prestations	4.310.207	4.962.698	5.939.133	5.568.531
Variation des provisions techniques	9.010.427	6.166.511	-4.671.744	16.997.470
Frais d'acquisition imputés	530.393	563.338	529.544	486.483
Frais d'administration	179.300	219.174	229.203	254.832
Autres charges techniques	28.987	33.061	33.836	30.378
<b>Résultat technique en brut de réassurance</b>	<b>151.364</b>	<b>181.503</b>	<b>130.236</b>	<b>196.559</b>
<b>Produits financiers sur fonds propres</b>	<b>45.478</b>	<b>52.297</b>	<b>832</b>	<b>48.206</b>
<b>Résultat de réassurance cédée</b>	<b>-41.793</b>	<b>-32.761</b>	<b>-79.768</b>	<b>-111.374</b>
<b>Résultat technique net</b>	<b>155.050</b>	<b>201.039</b>	<b>51.301</b>	<b>133.392</b>
Produits non techniques	43.877	39.268	29.798	28.186
Charges non techniques	32.506	38.641	22.461	13.296
Impôts	40.513	47.542	29.394	39.061
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>125.908</b>	<b>154.124</b>	<b>29.243</b>	<b>109.220</b>

Les explications de ces évolutions divergentes semblent résider avant tout dans la structure des produits commercialisés. Pour les affaires luxembourgeoises où les produits à taux garantis prédominent encore largement, l'embellie ne manque pas de surprendre. En effet non seulement les chargements prélevés sur ces produits ne sont pas fonction de la valeur des actifs de couverture et ne bénéficient donc pas de la reprise des marchés financiers, mais les actifs de couverture affectés à ces contrats sont majoritairement des actifs de type obligataire qui pendant la crise ont été bien moins durement touchés que les actions et devraient donc moins profiter des hausses boursières. Pour les opérations internationales, où les contrats en

unités de compte constituent l'essentiel de l'encaissement, les chargements dépendent directement de la valeur des actifs sous gestion et toute hausse de la valeur de ces actifs se traduit par une augmentation correspondante des revenus des assureurs. La forte croissance des affaires nouvelles et celle des frais de souscription correspondants a cependant effacé en partie les gains réalisés sur la gestion des encours.

L'amélioration du résultat technique en brut de réassurance se retrouve amplifié encore au niveau des résultats globaux: le solde positif dégagé par l'assurance-vie passe en effet de 29,24 millions en 2008 à 109,24 millions en 2009.

Le solde de réassurance cédée s'est encore détérioré: son coût net passe de 79,77 millions d'euros en 2008 à 111,37 millions en 2009. L'explication doit en être recherchée pour l'essentiel dans l'amortissement des frais d'acquisition avancés par les réassureurs en application de contrats de réassurance financière conclus par quelques compagnies importantes. Malgré la reprise générale des activités il a été moins fait recours à cette technique de sorte que l'octroi de nouvelles avances au titre des souscriptions de 2009 n'a pas permis de compenser les amortissements sur contrats en stock.

Les produits et charges non techniques connaissent des évolutions parallèles par rapport à 2008, les charges diminuant cependant nettement plus rapidement que les produits.

Enfin, le total des impôts à charge des assureurs-vie établis au Grand-Duché de Luxembourg s'élève à 39,06 millions d'euros, en augmentation de 32,89% par rapport à 2008. En chiffres absolus, cette progression ne suffit toutefois pas à effacer le recul enregistré en 2008.

La rentabilité après impôts sur fonds propres remonte à 8,39% après l'effondrement à 2,64% constaté en 2008. Malgré cette amélioration, on est encore loin des niveaux de 13,22% et de 15,02% atteints en 2006 et 2007.

Comme pour l'assurance non vie, les résultats comptables ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice, dans la mesure où comme suite à la comptabilisation des actifs au coût historique, il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par les stocks de plus-values ou de moins-values latentes. En assurance-vie, ce stock a augmenté en 2009 de 229,32 millions

d'euros, de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de la croissance des plus-values s'élève à 338,54 millions d'euros. Moyennant une rectification similaire, le résultat de l'exercice 2008 affichait un bénéfice de 10,53 millions d'euros, avec une décroissance du stock de plus-values enregistré au cours de cet exercice s'établissant à 18,71 millions d'euros. La prise en compte des plus et moins-values latentes amplifie dès lors considérablement l'amélioration des résultats en 2009.

Il convient de signaler que la forte croissance en 2009 du stock de plus-values non réalisées n'est imputable qu'à concurrence de 39,25 millions d'euros aux plus-values enregistrées sur les portefeuilles en actions (hors actifs détenus au titre des contrats en unités de compte), la majeure partie provenant de l'impact positif sur la valeur des portefeuilles obligataires du mouvement de baisse des taux d'intérêts. Ces portefeuilles, sous-évalués pendant la période des taux d'intérêts élevés, ont connu en 2009 des appréciations de leur valeur de marché de quelque 194,43 millions d'euros. Dans la mesure où les obligations sont généralement destinées à rester jusqu'à leur maturité dans le portefeuille des assureurs aux fins de leur permettre d'honorer leurs promesses pour les contrats à taux garanti, les plus et moins-values correspondantes ne risquent guère d'être réalisées et ont donc un caractère largement artificiel. Une analyse extrabillantaire réalisée par le Commissariat aux Assurances au moyen de stress-tests montre que les gains de valeur enregistrés par les portefeuilles obligataires sont en réalité compensés par une augmentation de la valeur actuarielle des engagements des assureurs.

Tableau 4.2

**Assurance-vie: détail des opérations de 2009**

(en milliers d'euros)

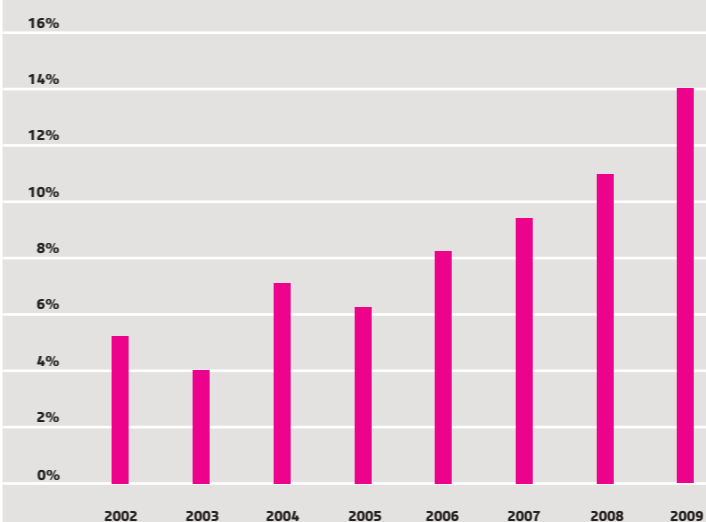
	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Primes émises	1.124.672	16.794.049	17.918.721
Produits financiers	297.575	5.216.732	5.514.306
Autres produits	3.022	98.204	101.226
Prestations	326.301	5.242.231	5.568.531
Variation des provisions techniques	964.622	16.032.847	16.997.470
Frais d'acquisition	32.852	453.631	486.483
Frais d'administration	24.943	229.888	254.832
Autres charges d'exploitation	1.030	29.349	30.378
<b>Résultat technique</b>	<b>75.521</b>	<b>121.038</b>	<b>196.559</b>
<b>Produits financiers sur fonds propres</b>			<b>48.206</b>
<b>Résultat de réassurance cédée</b>			<b>-111.374</b>
<b>Résultat technique net</b>			<b>133.392</b>
Produits non techniques			28.186
Charges non techniques			13.296
Impôts			39.061
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>109.220</b>

Comme suite à la reprise des marchés boursiers et à une reprise prudente des investissements dans les marchés des actions, les plus-values au titre de cette catégorie d'actifs représentent de nouveau un montant de 47,42 millions d'euros contre 8,18 millions d'euros un an auparavant.

Le tableau 4.2 illustre l'importance, pour les entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg, des activités réalisées en dehors du marché national: sur un encaissement global de 17,92 milliards d'euros, 16,79 milliards, soit 93,72% du total, ont été réalisés à l'étranger en régime d'établissement ou de libre prestation de services. Ce pourcentage est sensiblement supérieur à celui de 88,96% atteint en 2008.

Les activités transfrontalières ne se traduisent pas uniquement par des contrats souscrits en libre prestation de services. Un nombre croissant d'entreprises vie luxembourgeoises ont choisi d'établir des succursales à l'étranger, souvent en raison de contraintes réglementaires, notamment fiscales, parfois pour apporter un appui logistique local à leur clientèle. Sur les 19 succursales existant au cours de 2009, 18 ont été actives; comme l'illustre le diagramme 4.2 leur part dans l'encaissement total a augmenté à 14,02%. En valeur absolue, les primes correspondantes s'élèvent à 2.354,67 millions d'euros, en progression de 122,81% par rapport à 2008.

Diagramme 4.2

**Part des succursales d'entreprises luxembourgeoises dans les primes transfrontalières**

L'encaissement réalisé sur le marché luxembourgeois passe de 1.193,62 millions d'euros en 2008 à 1.124,67 millions en 2009. Ce maintien à haut niveau résulte, tout comme en 2008, de quelques affaires exceptionnelles où des fonds d'investissements spécialisés de droit luxembourgeois ont investi dans des contrats d'assurance avec des primes uniques importantes. L'introduction d'un régime d'épargne-pension individuelle fiscalement favorisée explique quant à elle un chiffre d'affaires de l'ordre de 69,11 millions d'euros, en progression de près de 18,52% par rapport à l'exercice précédent.

Les fluctuations de l'encaissement sur le marché luxembourgeois ne sont pas exceptionnelles et des taux de variation supérieurs à 30% ont déjà été enregistrés dans le passé comme par exemple en 1999, en 2002 et en 2008. S'agissant d'un petit marché, les résultats des différents exercices sont parfois fortement influencés par un nombre réduit d'affaires importantes. Si, plutôt que de s'attacher aux chiffres d'un exercice déterminé, on estime qu'il est plus réaliste de prendre en compte des durées plus longues, on constate que sur la période de 2004 à 2009, la croissance moyenne annuelle a été de 23,66%.

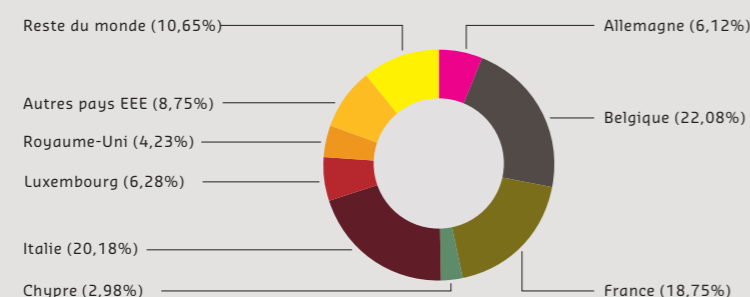
Tableau 4.3

## Assurance-vie: évolution du nombre de contrats

	Nouvelles souscriptions	Maturités et rachats	Contrats à la fin de l'exercice	Prime moyenne (en EUR)
Contrats à primes périodiques	126.360	75.148	828.941	1.496
Contrats à primes uniques ou libres	1.066.923	716.139	1.491.759	15.661
<b>Total des contrats</b>	<b>1.193.283</b>	<b>791.287</b>	<b>2.320.700</b>	<b>9.468</b>

Diagramme 4.3

## Primes d'assurance-vie émises en 2009 par pays de l'engagement



Le tableau 4.3 relatif au nombre de contrats montre que le nombre de contrats en cours à la fin de 2009 dépasse pour la première fois les deux millions pour s'établir à de 2,32 millions d'unités; le seuil du million avait été franchi en 2005 seulement. La cause de cette envolée doit être recherchée dans le développement de la part de plusieurs entités luxembourgeoises d'une activité de souscription de contrats d'assurance emprunteurs étrangers liés à des prêts à la consommation. Tant le nombre des nouvelles souscriptions que celui des rachats ont de ce

fait littéralement explosé en 2009. Le nombre des souscriptions nouvelles est en hausse de 727.874 unités par rapport à 2008, alors que les maturités et rachats augmentent de 537.886 unités, cette augmentation touchant de manière plus importante les contrats à primes uniques ou libres que les contrats à primes périodiques.

Les contrats à primes uniques prédominent – et ce très largement – tant pour ce qui concerne les nouvelles souscriptions qu'en termes de stock de contrats à la fin de l'exercice. En termes

Tableau 4.4

## Assurance-vie: primes par pays d'engagement

(en milliers d'euros)

Pays	2006	2007	2008	2009
Luxembourg	510.665	548.835	1.193.617	1.124.672
Allemagne	2.101.877	2.144.269	1.820.055	1.096.317
Belgique	2.121.200	2.278.524	1.809.748	3.955.857
Chypre	52	226	2.779	533.405
Espagne	683.016	971.278	545.255	367.461
Finlande	86.364	127.935	113.200	162.980
France	2.052.065	2.279.694	2.260.131	3.359.087
Italie	1.636.139	1.235.179	1.062.254	3.615.479
Pays-Bas	22.915	22.845	29.992	162.195
Pologne	166	3.239	43.574	299.505
Royaume-Uni	723.420	424.607	684.793	757.066
Suède	253.388	226.670	285.409	309.338
Autres pays de l'Espace économique européen	178.790	123.750	83.118	266.988
Pays hors Espace économique européen	1.239.507	601.937	880.926	1.908.370
<b>Total</b>	<b>11.609.563</b>	<b>10.988.987</b>	<b>10.814.850</b>	<b>17.918.721</b>

globaux, l'encaissement réalisé au titre des contrats à prime unique augmente de 79,73%. Il continue de représenter l'essentiel de l'activité avec 93,09% du total de l'encaissement, ce pourcentage étant même en progression sensible par rapport à celui de 86,32% atteint en 2008. Les primes périodiques – qui avaient longtemps crû de façon régulière et qui sont l'apanage notamment du marché allemand – décroissent par contre de 15,83% en 2009 comme suite aux incertitudes sur ce marché.

Le diagramme 4.3 et le tableau 4.4 fournissent des indications sur l'activité de souscription des entreprises d'assurances luxembourgeoises sur les principaux marchés où elles sont actives.

Par rapport aux exercices précédents, les chiffres de 2009 témoignent d'une réorientation majeure des activités de souscription, réorientation comparable à celle qui s'est imposée en

2006 comme suite à l'introduction en Belgique d'une nouvelle législation fiscale défavorable aux produits d'assurance-vie. Après plusieurs années de stagnation voire de déclin, l'encaissement réalisé en 2009 en Belgique fait plus que doubler avec un taux de progression de 118,59% et représente 22,08% du total des primes émises. Sa part de marché est en nette croissance par rapport à celle de 16,73% détenue en 2008. La Belgique retrouve ainsi son statut – perdu depuis 2007 – de premier marché de l'assurance-vie luxembourgeoise. La France recule de la première à la troisième place, sa part de marché régressant de 20,90% à 18,75% en dépit d'une croissance des primes en valeur absolue de 48,62%. La deuxième place est dorénavant occupée par l'Italie dont l'encaissement augmente de 240,36% pour représenter 20,18% du total des primes émises en 2009. Ces primes proviennent en grande partie des capitaux régularisés dans le cadre d'une loi d'amnistie fiscale. Après

avoir atteint un haut niveau en 2006 et 2007, le marché allemand a spectaculairement baissé de 39,76% et n'intervient plus que pour 6,12% dans le total des primes: une longue période d'incertitude sur l'évolution tant de la législation fiscale que de celle ayant trait au droit du contrat d'assurance a gravement affecté l'encaissement sur ce marché, illustrant l'absolue nécessité d'un cadre législatif stable au développement de l'assurance-vie.

Avec son maintien à haut niveau en chiffres absolus, le marché luxembourgeois garde de justesse la quatrième position atteinte en 2008 et représente 6,28% de l'encaissement. Des croissances très importantes de 19.090,75% et de 587,34% méritent d'être signalées pour Chypre et la Pologne.

À noter enfin la poursuite voire l'accélération importante des activités en dehors de l'Espace économique européen, qui représentent 10,65% de l'encaissement de 2009 contre 8,15% au cours de l'exercice précédent. Ces marchés présentent des opportunités variables d'une année sur l'autre et la croissance remarquable de 2009 permet de dépasser de loin le précédent niveau record de 2006.

Si, au niveau du secteur dans son ensemble, la diversification géographique s'est accentuée, elle est restée stable au niveau des entreprises d'assurances individuelles. En effet, sur 47 entreprises vie de droit luxembourgeois actives en 2009, 24 d'entre elles, soit plus de 51%, dépendent d'un seul marché pour plus des deux tiers de leur encaissement. Ce chiffre est sensiblement égal à celui de 50% constaté en 2008. On doit aussi noter une augmentation de deux unités du nombre d'entreprises accusant une dépendance à plus de 90% d'un seul marché:

leur nombre s'élève à 16 sociétés, soit 34% du total, dont 3 sociétés opérant exclusivement sur le marché luxembourgeois.

Les tableaux 4.5 et 4.6 reprennent les chiffres de 2009 ventilés par branche d'assurance, en brut et en net de réassurance cédée.

Il résulte de ces tableaux que la branche vie liée à des fonds d'investissement représente 70,55% de l'ensemble des primes, suivie de celle de la vie non liée à des fonds d'investissement avec 26,59% de l'encaissement. Cette dernière branche a connu en 2009 une croissance importante de 99,81% – après une progression de 71,38% déjà en 2008 – alors que les primes des contrats d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement ont également augmenté de 52,08%. Ces progressions parallèles s'opèrent en fait sur des marchés bien distincts, celle de la branche vie non liée à des fonds d'investissement provenant essentiellement du marché français.

L'encaissement de la branche de la gestion des fonds collectifs de retraite a été multiplié par vingt après l'évolution très irrégulière des exercices précédents: cette progression est due à l'implantation d'un nouveau fonds de pension qui réassure l'ensemble de ses souscriptions auprès d'un assureur de la place.

Les tableaux 4.5 et 4.6 enseignent enfin que mise à part les branches, d'importance secondaire, des opérations de capitalisation et de la réassurance acceptée, toutes les branches de l'assurance-vie ont été bénéficiaires en 2009 en brut de réassurance cédée. L'assurance-vie liée à des fonds d'investissement qui a perdu son rôle de principal contributeur au résultat brut global depuis 2007, voit son résultat brut croître bien moins rapidement que l'assurance-vie clas-

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	135
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009	29	ET DE RÉASSURANCES EN 2009	143
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009	117	05. LES ANNEXES	143

sique, avec une hausse par rapport à 2008 de 22,96% seulement, contre 75,13% pour l'assurance-vie classique. Des bénéfices substantiels, récurrents et plus ou moins stables, ne sont en définitive dégagés que dans cette dernière forme d'assurance-vie, dont les résultats bruts correspondants passent de 80,34 millions d'euros en 2008 à 140,70 millions en 2009. Tant dans l'assurance-vie classique que dans celle en unités de compte, une part substantielle des bénéfices bruts de l'assurance-vie classique est cédée aux réassureurs, le résultat de l'assurance-vie liée à des fonds d'investissement devenant même négatif, une fois remboursées les avances de commissions financées grâce à des traités de réassurance financière.

Tableau 4.5

**Assurance-vie: détail des opérations de 2008 en brut de réassurance cédée**

(en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Arbitrages entrants	Produits financiers	Autres produits	Prestations réglées*	Arbitrages sortants	Variation des provisions d'assurance-vie	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Solde
1. Vie non liée à des fonds d'investissements	4.764.743	403.530	515.252	19.731	1.240.476	313.112	3.770.386	-2.525	180.483	55.412	5.208	140.704
2. Assurances nuptialité, natalité non liées	23	0	15	0	278	0	-248	0	4	2	0	3
3. Assurances liées à des fonds d'investissement	12.641.281	325.743	4.938.919	81.343	4.219.948	416.565	12.766.637	632	304.006	191.154	25.170	63.175
4. Opérations de capitalisation	408.577	11.654	39.941	46	92.829	11.250	353.301	151	1.911	3.829	0	-3.053
5. Gestion des fonds collectifs de retraite	90.796	0	20.306	106	15.001	0	95.806	0	77	136	0	187
6. Réassurance acceptée	13.300	0	-128	0	0	0	13.329	0	2	4.299	0	-4.457
<b>Total</b>	<b>17.918.721</b>	<b>740.928</b>	<b>5.514.306</b>	<b>101.226</b>	<b>5.568.531</b>	<b>740.928</b>	<b>16.999.212</b>	<b>-1.742</b>	<b>486.483</b>	<b>254.832</b>	<b>30.378</b>	<b>196.559</b>

Tableau 4.6

**Assurance-vie: détail des opérations de 2008 en net de réassurance cédée**

(en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Arbitrages entrants	Produits financiers	Autres produits	Prestations réglées*	Arbitrages sortants	Variation des provisions d'assurance-vie	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Solde
1. Vie non liée à des fonds d'investissements	908.681	403.530	314.716	16.779	515.778	313.112	509.437	1.329	149.185	55.412	5.208	94.245
2. Assurances nuptialité, natalité non liées	23	0	15	0	278	0	-248	0	4	2	0	3
3. Assurances liées à des fonds d'investissement	11.897.175	325.743	4.870.259	91.122	4.243.801	416.565	12.028.558	1.076	274.285	191.154	31.094	-2.233
4. Opérations de capitalisation	-81.653	0	-1.329	-1	-3.604	0	-79.379	0	0	0	0	0
5. Gestion des fonds collectifs de retraite	-12.839	11.654	22.582	46	20.017	11.250	-10.632	151	-518	3.829	0	-2.655
6. Réassurance acceptée	90.744	0	20.306	106	14.853	0	95.807	0	77	136	0	283
<b>Total</b>	<b>12.802.130</b>	<b>740.928</b>	<b>5.226.550</b>	<b>108.052</b>	<b>4.791.122</b>	<b>740.928</b>	<b>12.543.543</b>	<b>2.555</b>	<b>423.034</b>	<b>250.533</b>	<b>36.302</b>	<b>89.642</b>

\* y compris les frais de règlement internes des prestations réglées au cours de l'exercice

Tableau 4.7

**Assurance-vie: provisions par pays d'engagement au 31 décembre 2009**

(en milliers d'euros)

Pays	2006	2007	2008	2009
Luxembourg	2.547.596	2.811.865	3.596.576	4.558.790
Allemagne	7.651.989	9.241.467	8.613.679	9.893.858
Belgique	18.705.441	18.926.378	15.769.476	19.615.161
Espagne	2.508.653	3.345.846	3.007.081	3.188.254
Finlande	485.913	547.804	491.245	695.714
France	7.140.387	9.134.152	9.068.807	12.106.184
Irlande	8.386	12.408	10.022	9.397
Italie	2.992.853	3.953.258	3.584.972	6.995.913
Pays-Bas	228.301	223.060	194.332	324.059
Royaume-Uni	3.194.850	3.178.380	2.602.601	3.474.472
Suède	992.489	1.113.211	908.946	1.288.601
Autres pays de l'Espace économique européen	405.748	473.568	406.250	1.353.280
Pays hors Espace économique européen	3.190.115	3.249.794	3.301.070	5.050.577
<b>Total</b>	<b>50.052.721</b>	<b>56.211.191</b>	<b>51.555.058</b>	<b>68.554.260</b>

Le tableau 4.7 indique que le niveau des provisions mathématiques a atteint à la fin de 2009 un niveau avoisinant les 68,56 milliards d'euros, contre 51,56 milliards en 2008, soit une augmentation de près de 33% par rapport à l'exercice précédent. Il montre également qu'en termes de stocks d'engagements, la Belgique demeure de loin le principal marché et donc la principale source de revenus des assureurs vie luxembourgeois.

Le tableau 4.8 fournit quelques ratios caractéristiques pour l'exercice 2009 en distinguant entre opérations réalisées sur le marché luxembourgeois et opérations en libre prestation de services.

Au niveau des frais généraux, on remarque que les contrats conclus en libre prestation de services donnent lieu à des charges moindres que les opérations du marché luxembourgeois.

Cette tendance générale s'explique par les caractéristiques propres aux produits vendus en régime de libre prestation de services, produits qui incorporent une composante d'épargne très importante et portent sur des primes élevées: il en résulte des économies d'échelle et l'absence ou la quasi-absence de frais engendrés par la gestion des risques. En ce qui concerne les frais d'acquisition, c'est-à-dire les commissions d'intermédiation et les frais internes de souscription, l'écart entre affaires luxembourgeoises et primes souscrites en régime de libre prestation de services a quasiment disparu, notamment comme suite aux affaires exceptionnelles signalées plus haut pour le marché luxembourgeois. Pour les frais d'administration, l'écart demeure significatif. On note cependant, tout comme pour les trois exercices précédents, un rétrécissement de l'écart des taux de frais entre opérations luxembourgeoises et opérations en libre prestation de services: leur pourcentage par rap-

Tableau 4.8

**Assurance-vie: ratios de l'exercice 2009**

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Provisions techniques moyennes/primes émises	366,23%	333,56%	335,61%
Frais d'acquisition imputés/primes émises	2,92%	2,70%	2,71%
Frais d'administration/provisions techniques moyennes	0,61%	0,41%	0,42%
Rendement/provisions techniques moyennes	7,22%	9,31%	9,17%

port aux provisions techniques baisse de 0,78% à 0,61% sur le marché local alors que ce ratio augmente de 0,40% à 0,41% pour les affaires internationales.

Cette évolution n'est pas pour surprendre: on doit en effet s'attendre à une poursuite de la convergence entre les différents taux de frais, dans la mesure où les produits en unités de compte, moins chargés que les produits classiques, intéressent de plus en plus une clientèle résidant au Luxembourg. L'exercice 2003 qui avait montré une augmentation des écarts entre les taux de frais n'aura ainsi constitué qu'une parenthèse vite refermée.

La stabilité des frais d'acquisition pour les affaires en libre prestation de services en 2009 est remarquable si on la considère en relation avec les efforts de prospection accrus qu'ont dû déployer les assureurs luxembourgeois dans un contexte demeuré difficile.

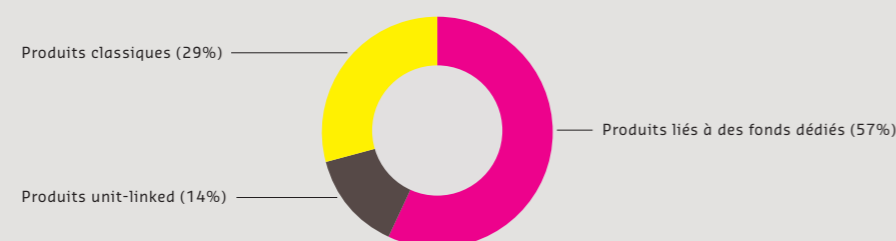
Le rendement des placements représentatifs des provisions techniques après déduction des frais de gestion financière s'est redressé après avoir baissé de manière très importante au cours des trois années précédentes: son taux est redevenu positif et s'établit à 9,17% après les valeurs de -16,14%, 1,99% et 5,55% enregistrées en 2008,

en 2007 et en 2006. Ce sont les opérations réalisées en dehors du Luxembourg, qui après leur mauvaise performance de -17,15% de 2008, se rétablissent le plus avec un rendement financier de 9,31%. Même si la majeure partie des opérations transfrontalières concernent des contrats en unités de compte où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, ceci ne signifie pas automatiquement que celui-ci privilégie systématiquement des placements à fort potentiel de rendement, mais aussi de risques. En fait, près de 38% des actifs de ces contrats sont constitués d'obligations ou de parts d'organismes de placement collectifs obligataires. Les obligations d'émetteurs privés y prédominent et contrairement à 2008, l'effet bénéfique sur les cours de la baisse des taux d'intérêts n'a plus été effacé en majeure partie par les abaissements des ratings des émetteurs. Quant aux actions, il suffit de se référer à la hausse de 19% de l'indice Eurostoxx 50 pour compléter l'explication de la bonne performance des contrats en unités de compte dans leur ensemble.

Pour les affaires conclues avec une clientèle résidente, on enregistre également une hausse – quoique bien plus modérée – du rendement financier qui passe de -0,39% à 7,22%. L'explication doit en être vue dans la stabilité beaucoup plus grande du portefeuille luxembourgeois, où

Diagramme 4.4

## Ventilation des primes d'assurance-vie par type de produits



le long terme de la plupart des opérations et le choix des investissements, notamment des obligations de longue durée, qui leur correspond, se traduisent par une inertie bien plus grande des rendements financiers.

Ces taux doivent cependant être appréciés avec prudence pour trois raisons.

En premier lieu, les revenus financiers incluent les plus et moins-values non réalisées provenant des modifications des cours de change entre le début et la fin de l'exercice. Or, même si l'avènement de l'euro a pu réduire dans une certaine mesure le volume de ces plus et moins-values, une bonne partie des opérations d'assurances se conclut dans des devises autres que l'euro et certaines de ces devises et notamment le dollar US ont connu des variations importantes de leur cours en 2009.

Ensuite, le rendement n'est pas déterminé de façon uniforme suivant le type de contrats vendus, un mode de calcul différent étant utilisé pour la détermination des revenus financiers selon qu'il s'agit de produits vie classiques ou de produits dits en unités de compte pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assu-

rance. Dans ce dernier cas, le rendement inclut toutes les plus et moins-values non réalisées sur les actifs, alors que seules les moins-values non réalisées durables sont obligatoirement prises en compte dans l'assurance-vie classique. Dans l'assurance classique, l'évaluation des actifs obligataires échappe en particulier aux fluctuations des marchés. Si l'approche prudente traditionnelle suivant laquelle les entreprises prennent systématiquement en charge au niveau du compte de résultats l'ensemble de leurs moins-values non réalisées, durables ou non, a été suivie par l'ensemble du secteur au cours de la période de 2004 à 2007, certains acteurs de la place avaient renoué en 2008 avec les pratiques temporairement adoptées au cours des années 2002 et 2003 en optant pour une approche plus sélective quant à la prise en compte des moins-values non réalisées. La hausse généralisée des cours des actifs financiers au cours de 2009 a de nouveau permis de faire coïncider la valeur du marché et la valeur comptable pour les actifs non dévalués en 2008.

Enfin, si les rendements du tableau 4.8 ne prennent en compte que les seuls revenus financiers sur actifs représentatifs des provisions techniques – à l'exclusion donc de ceux réalisés sur

les fonds propres – force est de constater que les critères d'allocation des produits financiers à l'une ou l'autre des catégories varient suivant les entreprises.

La croissance de 99,81% de l'encaissement au titre des contrats classiques, liée à celle plus modeste de 52,08% des primes pour les contrats en unités de compte, a mené à une ventilation de l'encaissement sensiblement différente de celle des années précédentes. Ainsi qu'il ressort du diagramme 4.4, l'encaissement global de 17,92 milliards d'euros de 2009 se répartit pour 28,77% sur les produits classiques à rendement garanti par l'assureur et pour 71,23% sur les produits en unités de compte. Depuis deux ans, les produits classiques connaissent donc un regain d'intérêt évident, leur part dans l'encaissement total n'ayant été que de 13,39% en 2007. Témoin de ce phénomène n'est pas seulement la ventilation des nouvelles primes, mais aussi les arbitrages effectués sur les contrats en portefeuille: le tableau 4.5 montre ainsi que près de 403 millions d'euros ont été prélevés sur des supports en unités de compte pour être réinvestis sur des supports à rendement garanti, alors que le volume des arbitrages en sens inverse ne se chiffre qu'à 326 millions.

Il n'en demeure pas moins improbable que l'orientation de la production des entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie vers les produits en unités de compte, entamée depuis une dizaine d'années, puisse être durablement affectée par ces évolutions à court terme, encore partiellement explicables par la crise financière. Il convient de rappeler que l'assurance-vie classique a encore représenté 70% des affaires nouvelles en 1996.

La baisse relative des produits en unités de compte en 2009 a affecté de manière différente les produits destinés au grand public, dont la part diminue pour la seconde année consécutive de manière importante pour passer de 23% à 14% de l'encaissement total, et les produits liés à des fonds dédiés, déclinaison de la gestion de fortune dans sa version assurance, dont la part dans l'encaissement réalisé à partir du Grand-Duché de Luxembourg progresse à 57%.

En chiffres absolus, la vente de produits adossés à des fonds dédiés augmente fortement en 2009 de 5,84 à 10,26 milliards d'euros, soit une hausse de 75,60%, alors que dans le même temps les produits en unités de compte grand public décroissent très légèrement de 0,10% en stagnant autour de 2,50 milliards d'euros. Au delà des aléas de la conjoncture, la part importante et croissante sur le moyen terme prise par les produits adossés à des fonds dédiés traduit un choix stratégique pris par un certain nombre d'entreprises d'assurances en faveur d'une clientèle fortunée et exigeante, choix qui vise à exploiter les atouts indéniables de la place de Luxembourg en ce domaine et qui complète de façon heureuse la gamme de produits offerts par les autres acteurs de la place financière de Luxembourg pour ce type d'investisseurs.

Il ne convient pas de considérer cette évolution vers les produits en unités de compte comme traduisant une réorientation des assureurs vers des produits purement financiers et un abandon progressif de leur part d'une prise en charge de risques. Si malgré les péripéties de la crise financière, les souscripteurs demeurent disposés à assumer eux-mêmes le risque financier, il n'en va pas de même du risque de mortalité. En effet, les capitaux sous risque en cas de décès – en croissance de 8,25% – s'élèvent à 41,56 milliards

Tableau 4.9

**Assurance-vie: ventilation des frais généraux**

	2006	2007	2008	2009
Commissions	429.765	443.458	351.139	333.112
Autres frais d'acquisition	126.081	137.516	162.259	162.644
Frais d'acquisition payés	555.845	580.974	513.398	495.756
Variation des frais d'acquisition reportés	-25.452	-17.636	16.147	-9.272
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	530.393	563.338	529.544	486.483
Frais de gestion financière	22.276	23.791	25.013	29.487
Frais de règlement des sinistres	25.007	20.313	19.910	22.718
Frais d'administration	179.300	219.174	229.203	254.832
<b>Total des frais généraux</b>	<b>756.977</b>	<b>826.616</b>	<b>803.670</b>	<b>793.519</b>

Tableau 4.10

**Assurance-vie: évolution historique - variations annuelles moyennes**

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Primes émises	-5,35%	-1,58%	65,69%
Prestations	15,14%	19,68%	-6,24%
Frais d'acquisition imputés	6,21%	-6,00%	-8,13%
Frais d'administration	22,24%	4,58%	11,18%
Total des frais généraux	9,20%	-2,78%	-1,26%
Provisions mathématiques en fin d'exercice	12,30%	-8,28%	32,97%

d'euros à la fin de l'exercice 2009. Sur la période de 2006 à 2009, le taux de croissance annuel moyen de cette grandeur est supérieur à 10,55%. Tout comme les années précédentes, l'évolution dynamique des capitaux sous risque au cours de 2009 est en partie attribuable à la poursuite du développement d'une activité internationale d'assurance des risques emprunteurs par quelques-uns des assureurs de la place.

Les primes nécessaires à la couverture du risque de mortalité prélevées sur les contrats s'élèvent en 2009 à 142,78 millions d'euros, alors que le coût des sinistres payés en brut de réassurance cédée ne se chiffre qu'à 47,72 millions. À l'exception de deux assureurs, toutes les compagnies opérationnelles prennent en charge des risques de mortalité même si neuf d'entre elles en cèdent plus de 90% en réassurance.

Le tableau 4.9 retrace l'évolution des frais généraux de l'assurance-vie au cours de la période allant de 2006 à 2009. Le tableau 4.10 fournit les variations annuelles de quelques postes essentiels sur la période de 2006 à 2009 et le tableau 4.11 indique les ratios les plus importants pour cette même période.

Le tableau 4.9 a pour objet de faire ressortir dans le détail certains postes de frais généraux inclus dans les frais d'acquisition, dans les produits financiers ou encore dans les prestations. Il permet en outre de distinguer les frais d'acquisition payés au cours de l'exercice des frais d'acquisition portés en charge au compte de profits et pertes.

Avec une baisse globale de 1,26%, on constate pour la seconde année consécutive une décroissance des frais généraux, phénomène qui tranche avec les évolutions à la hausse observées tant en 2007 (+9,20%) qu'en 2006 (+23,80%). Si en 2008 cette amélioration a été avant tout imputable au recul de l'encaissement et à celui concomitant des frais d'acquisition, tel n'est plus le cas pour 2009 où les primes ont fortement augmenté. Si l'on ramène les frais d'acquisition imputés aux primes émises comme le fait le tableau 4.11, on voit que ce ratio s'est nettement amélioré en passant de 4,90% à 2,77%. Le développement important de la distribution des produits d'assurance-vie par le biais de réseaux bancaires n'est évidemment pas étranger à ce phénomène. Au niveau des frais d'administration, leur croissance de 11,18% se compare également favorablement à la progression de 32,97% des provisions techniques.

Comme le montre également le tableau 4.11, si les performances financières des actifs adossés à tous les types de contrats d'assurance-vie se

sont améliorées en 2009, ce sont les contrats où le risque de placement est assumé par les preneurs d'assurance qui enregistrent le redressement le plus spectaculaire. Ces contrats avaient été durement touchés par la crise financière et avaient connu dès 2007 des performances médiocres, voire franchement négatives en 2008.

Les actifs représentatifs des provisions techniques relatives aux produits classiques ont généré des revenus financiers de 556,57 millions d'euros, soit un taux de rendement de 5,54% (contre 4,03% en 2008 et 4,21% en 2007), alors que ceux des provisions techniques des produits en unités de compte ont enregistré un gain financier de 4.958,07 millions, soit un taux de 11,90% (contre -19,12% en 2008 et 1,68% en 2007). Pour les contrats en unités de compte grand public, la performance est de 14,25% (2008: -21,77%) tandis que les contrats adossés à des fonds dédiés qui, quoique faisant l'objet d'un suivi plus rapproché et permettant un ajustement plus rapide des portefeuilles, enregistrent un gain de 10,66% (2008: -17,43%). Comme durant les cinq années précédant la crise financière, les performances financières des contrats adossés à des fonds dédiés n'ont donc pas pu égaler celles des contrats grand public. En définitive, l'option pour une gestion dédiée ne s'est révélée payante que dans une optique de limitation des pertes par temps de turbulences boursières.

Alors que pour les contrats en unités de compte, l'intégralité des produits financiers précités est bonifiée aux preneurs d'assurances, tel n'est pas le cas des produits classiques qui ne bénéficient que d'une garantie de base amendée, le cas échéant, d'une participation aux bénéfices, tantôt discrétionnaire, tantôt fixée grâce à un mécanisme contractuel. La garantie de base des contrats avec participations aux bénéfices s'est



Tableau 4.11

**Assurance-vie: évolution historique - ratios**

	2006	2007	2008	2009
Provisions techniques moyennes/ primes émises	393,12%	484,36%	499,07%	335,61%
Frais d'acquisition payés/primes émises	4,79%	5,29%	4,75%	2,77%
Frais d'acquisition imputés/primes émises	4,57%	5,13%	4,90%	2,71%
Frais d'administration/ provisions techniques	0,39%	0,41%	0,42%	0,42%
Frais de règlement des sinistres/sinistres payés	0,58%	0,41%	0,34%	0,41%
Rendement/ provisions techniques moyennes	5,55%	1,99%	-16,14%	9,17%
<b>Revalorisation des contrats avec participation aux bénéfices</b>				
Revalorisation garantie de base	2,92%	2,99%	2,85%	2,78%
Participation aux bénéfices créditée aux contrats	0,94%	0,96%	1,08%	0,89%
Revalorisation totale	3,86%	3,95%	3,93%	3,67%
<b>Revalorisation des contrats en unités de compte</b>				
Contrats grand public	6,63%	1,72%	-21,77%	14,25%
Contrats adossés à des fonds dédiés	6,58%	1,66%	-17,43%	10,66%
Revalorisation moyenne	6,61%	1,68%	-19,12%	11,90%

établie en 2009 à 2,78% en moyenne, contre 2,85% en 2008 et 2,99% en 2007, alors que la revalorisation effective des contrats a été de 3,67%, soit un taux inférieur à ceux de 3,93% et de 3,95% de 2008 et 2007. Ces chiffres moyens masquent en réalité des différences notables entre les différents assureurs.

Le tableau 4.12 et le diagramme 4.5 donnent quelques précisions sur la politique de placement des entreprises d'assurance-vie de droit luxembourgeois et de pays tiers, non compris donc les succursales luxembourgeoises d'entreprises communautaires.

Sur la globalité des portefeuilles, les investissements en obligations – y compris les parts d'organismes de placements collectifs obligataires et monétaires – sont prépondérants et

représentent 46,24% des actifs. Les actions constituent 28,49% des placements. À la fin de 2008, le rapport de force entre ces deux types de placements était encore de 50,36% à 26,73%.

Il ressort d'emblée du tableau 4.12 que la politique de placement est sensiblement différente suivant que le risque de placement est supporté par l'entreprise d'assurances qui a donné une garantie de rendement ou par le preneur d'assurance dans le cadre d'une police en unités de compte. Dans ce dernier cas, les investissements en actions et surtout en parts d'organismes de placements collectifs autres que monétaires et obligataires deviennent beaucoup plus importants: ils y représentent plus de 36% des actifs représentatifs des provisions techniques, contre 2,07% pour les contrats à rendement garanti.

Dans l'assurance-vie classique, qui englobe les produits de capitalisation, on note la part importante occupée par les titres obligataires et, à l'intérieur de cette catégorie d'actifs, par les emprunts d'État ou d'autres émetteurs publics qui représentent 53,33% du total des actifs, en forte diminution toutefois par rapport aux 64,64% de la fin de 2008. Cette décroissance est en fait due à la montée en puissance des créances de réassurance qui représentent 14,55% des actifs de couverture. Dans la mesure où les réassureurs sont eux-mêmes fortement investis en titres de la dette publique – et déposent fréquemment de tels titres en garantie auprès des entreprises luxembourgeoises cédantes – la décreue ne saurait être interprétée comme une désaffection pour les obligations d'émetteurs publics. La montée en puissance de la catégorie des créances sur réassureurs explique pareillement la baisse relative de la part des obligations d'émetteurs privés, légèrement plus rémunératrices mais également plus risquées. Seul le recours croissant à des parts d'organismes de placement collectif de type obligataire ne s'est pas démenti en 2009. Enfin, la part des actions s'est encore une fois rétrécie malgré l'évolution à la hausse des marchés boursiers.

Pour les contrats en unités de compte, la croissance de l'ordre de 30,30% des actifs sous gestion ne s'est pas accompagnée d'une réorientation majeure de la politique de placement. Cet immobilisme relatif fait suite au mouvement de fuite vers la qualité et la sécurité enregistré en 2008 et montre que si l'assurance-vie rencontre de nouveau les faveurs d'un large public les leçons de la crise sont loin d'avoir été oubliées. La part investie en actions et parts d'organismes de placement collectif en actions ne remonte ainsi de son niveau de 33,03% atteint en 2008, soit son niveau le plus bas depuis le début du siècle,

qu'à 36,05%. Il convient de rappeler que ces actifs intervenaient encore pour près de 53% dans la composition des portefeuilles en 2001. La part des instruments de type obligataire chute légèrement de 40,30% à 37,89% des actifs. Même la catégorie des actifs divers qui englobe les outils sophistiqués de l'ingénierie financière moderne, tels que les fonds alternatifs ou les produits structurés, et qui bénéficiait d'un intérêt croissant depuis le début de la décennie, n'a pas su améliorer sa part qui représente 25,91% des actifs investis à la fin de 2009, contre 26,67% à la fin de 2008. Cette stagnation est d'autant plus remarquable si on considère que cette catégorie d'actifs comprend également les liquidités et autres comptes de dépôt qui ont progressé de 20,56%.

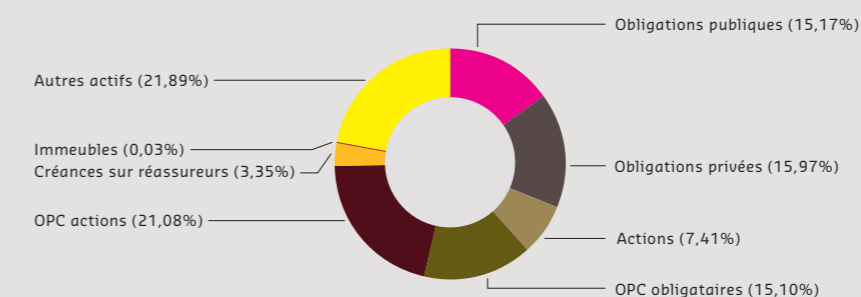
Tableau 4.12

**Ventilation des placements des entreprises d'assurance-vie luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2009 suivant le type de contrats** (en milliers d'euros)

	Contrats où le risque de placement est supporté par l'entreprise	Contrats où le risque de placement est supporté par le preneur	Total
<b>01.</b> Obligations d'un émetteur public de l'Union européenne	7.681.817	1.877.233	9.559.050
<b>02.</b> Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union européenne	114.349	75.680	190.029
<b>03.</b> Obligations d'organismes internationaux	538.235	367.144	905.379
<b>04.</b> Titres de banques d'émission de lettres de gage	315.503	398.893	714.395
<b>05.</b> Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	2.223.391	5.764.614	7.988.005
<b>06.</b> Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	20.233	1.271.655	1.291.887
<b>07.</b> Obligations privées de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	320.689	904.977	1.225.667
<b>Total A</b>	<b>11.214.216</b>	<b>10.660.197</b>	<b>21.874.413</b>
<b>08.</b> Actions d'un émetteur de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	91.880	2.973.494	3.065.374
<b>09.</b> Actions d'un émetteur de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	9.324	1.335.566	1.344.890
<b>10.</b> Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	15.234	779.410	794.643
<b>11.</b> Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	79.727	7.194.241	7.273.968
<b>12.</b> Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	493.038	2.841.099	3.334.137
<b>13.</b> Parts d'organismes de placements collectifs en actions	132.791	8.359.847	8.492.638
<b>14.</b> Parts d'autres organismes de placements collectifs	73.499	6.242.702	6.316.201
<b>Total B</b>	<b>895.493</b>	<b>29.726.358</b>	<b>30.621.852</b>
<b>15.</b> Immeubles situés dans la Communauté	20.718	0	20.718
<b>Total C</b>	<b>20.718</b>	<b>0</b>	<b>20.718</b>
<b>16.</b> Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0
<b>17.</b> Comptes à vue, à préavis ou à terme	949.856	4.726.777	5.676.633
<b>18.</b> Intérêts courus et non échus	215.956	81.615	297.571
<b>19.</b> Primes dues et créances sur intermédiaires	27.149	0	27.149
<b>20.</b> Avances sur contrats «vie»	13.899	20.210	34.109
<b>21.</b> Frais d'acquisition reportés	5.570	21.363	26.933
<b>22.</b> Créances sur entreprises de réassurances	2.274.039	79.379	2.353.418
<b>23.</b> Actifs admis après accord du Commissariat	9.864	9.303.325	9.313.189
<b>Total D</b>	<b>3.496.333</b>	<b>14.232.670</b>	<b>17.729.003</b>
<b>Total général</b>	<b>15.626.762</b>	<b>54.619.225</b>	<b>70.245.986</b>

Diagramme 4.5

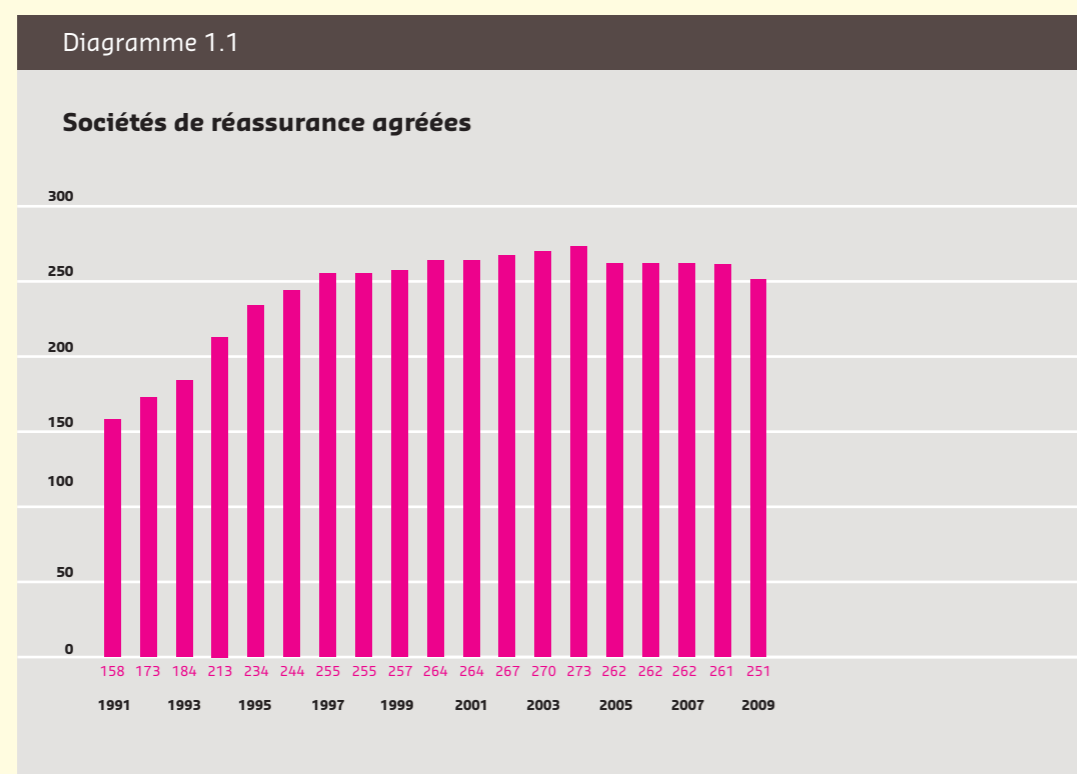
**Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - assurance-vie**



Le marché de la réassurance en 2009

03

## 1. LES ENTREPRISES



Au cours de l'année 2009, six nouvelles compagnies ont reçu leur agrément pour exercer l'activité de réassurance au et à partir du Grand-Duché de Luxembourg, à savoir:

- NIRA M.A.,
- BNP PARIBAS S.B. RE S.A.,
- CALATRAVA RE S.A.,
- MECCANICA REINSURANCE S.A.,
- CHURCH RE S.A. et
- COMPASS RE S.A..

La majorité de ces sociétés sont des captives de réassurance au sens de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances qui

définit une captive de réassurance comme une entreprise de réassurance

- détenue par une entreprise autre qu'une entreprise d'assurances ou de réassurance et ne faisant pas partie d'un groupe d'entreprises d'assurances ou de réassurance relevant de la directive 98/78/CE, et
- qui a pour objet la fourniture de produits de réassurance couvrant exclusivement les risques de l'entreprise ou des entreprises auxquelles elle appartient ou d'une ou de plusieurs entreprises du groupe dont elle fait partie.

Au cours de la même période, seize compagnies ont abandonné leurs activités de réassurance. Parmi elles, 8 entités ont renoncé à leur agrément, quatre se sont vu retirer leur agrément et quatre ont été absorbées par fusion.

Ainsi qu'il ressort du diagramme 1.1, le nombre de compagnies de réassurance agréées au 31 décembre 2009 s'est établi à 251, en recul de 10 unités par rapport à la fin de l'exercice 2008.

Tout comme pour l'exercice 2008, le nombre de nouvelles compagnies créées en 2009 est en léger recul par rapport au nombre moyen annuel de nouvelles créations d'entreprises de réassurance des années précédentes qui est de l'ordre de 10 sociétés.

La création de 6 nouvelles entreprises de réassurance consolide toutefois l'intérêt pour les captives de réassurance montré par de grands groupes industriels, commerciaux et financiers, qui éprouvent toujours des difficultés pour trouver sur les marchés traditionnels de l'assurance ou de la réassurance une couverture adéquate pour certains de leurs risques. Cet intérêt reste d'ailleurs confirmé par la création de 4 nouvelles captives de réassurance au cours des premiers mois de l'exercice 2010. En complément aux marchés commerciaux, les captives de réassurance constituent en effet un instrument sophistiqué appelé à intervenir du moins pour partie dans le financement et la gestion des risques des groupes auxquels elles appartiennent.

Ainsi, si les captives servent souvent initialement pour réassurer les franchises parfois importantes que les groupes se voient imposer par les grands assureurs et réassureurs au niveau de leurs filiales d'exploitation, elles souscrivent des programmes de plus en plus techniques et

diversifiés lorsque avec les années elles se sont dotées des capacités financières nécessaires.

Certains des groupes d'assurances et de réassurance qui se sont dotés d'une filiale de réassurance luxembourgeoise utilisent celle-ci aussi en vue d'augmenter et d'optimiser leur capacité de souscription en y faisant réassurer les composantes de leurs portefeuilles caractérisées par de fortes fluctuations de sinistralité.

L'exercice sous rubrique a enregistré un nombre important de cessations d'activités. Ce phénomène peut s'expliquer principalement par les raisons suivantes:

- Ainsi, l'exercice 2009 est marqué par 4 retraits d'agrément forcés pour non-respect du plan d'activité approuvé par le Commissariat aux Assurances et des exigences légales en matière de fonds propres.
- Les mouvements de concentration observés au niveau des grands groupes internationaux se poursuivent dans le regroupement des activités de réassurance au Luxembourg dans le but d'une gestion plus efficace des capitaux, des risques et des coûts.
- Certains acteurs de la place ont comme stratégie de racheter et fusionner des entreprises de réassurance existantes pour ainsi se doter rapidement des capacités financières nécessaires pour souscrire les importants programmes de réassurance de leur groupe.
- Certaines autorités fiscales maintiennent une attitude critique à l'égard de l'activité des entreprises de réassurance luxembourgeoises. Il s'ensuit la création d'un environnement fiscal parfois difficile pour les entreprises mères

des captives les empêchant d'utiliser efficacement leur société de réassurance luxembourgeoise en vue de couvrir les risques auxquels elles sont soumises.

Grâce à la transposition en droit luxembourgeois en décembre 2007 de la directive communautaire sur la supervision des entreprises de réassurance, la position des captives de réassurance luxembourgeoises se trouve valorisée. Outre le fait d'introduire au niveau communautaire un contrôle prudentiel et notamment des exigences de solvabilité pour les entreprises de réassurance, à l'image des exigences actuellement applicables aux entreprises d'assurances directes, cette directive présente un avantage évident pour le Luxembourg en ce sens qu'elle a introduit une définition de la captive de réassurance et entériné la possibilité pour les États membres d'exiger la constitution d'une provision d'égalisation pour toutes les classes de risques souscrits par une entreprise de réassurance.

Le diagramme 1.2 fournit une ventilation des entreprises de réassurance suivant le pays d'origine de la maison mère du groupe auquel elles appartiennent.

L'exercice a été marqué par la création de deux sociétés d'origine italienne et d'une compagnie d'origine belge, espagnole, française et suédoise respectivement.

Le diagramme 1.3 fournit une ventilation du nombre des entreprises de réassurance luxembourgeoises suivant le secteur économique auquel appartient la maison mère.

Tout comme pour le diagramme 1.2, ce diagramme fait référence non pas à l'activité de l'entreprise mère directe mais à celle de l'actionnaire ultime tel que constaté à la fin de l'année 2009.

Le secteur de la production industrielle, celui des assurances et celui des établissements bancaires constituent les trois domaines économiques ayant le plus largement contribué à la création d'entreprises de réassurance au Luxembourg avec des parts respectives de 29%, 15% et 13% du total des entreprises.

En 2009, deux groupes bancaires, deux groupes industriels, un groupe du secteur de l'énergie et un autre groupe du secteur tertiaire ont établi une entreprise de réassurance au Luxembourg.

Diagramme 1.2

## Pays d'origine de la maison mère

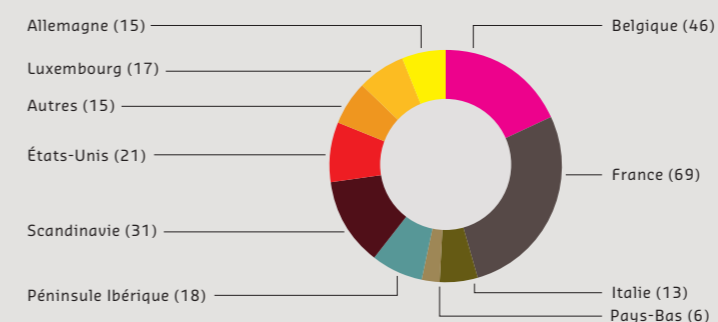
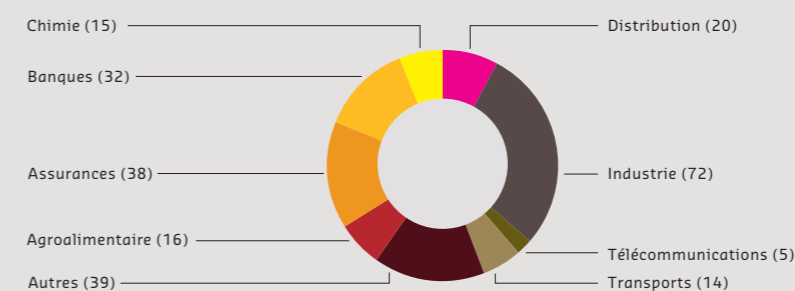


Diagramme 1.3

## Secteur d'activité de la maison mère



## 2. L'ACTIVITE DE RÉASSURANCE

Tableau 2.1

### Entreprises de réassurance: Évolution historique

(en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009*
Primes émises	3.074.251	2.973.000	6.650.452	8.465.290
Variation de la provision pour primes non acquises	31.391	3.643	543.676	281.156
Primes acquises	3.042.860	2.969.357	6.106.776	8.184.135
Produits financiers	428.840	492.835	46.296	249.357
Autres produits techniques	35.739	33.788	471.343	728.448
Sinistres réglés	2.110.967	1.193.443	-9.612.802	-1.263.651
Variation de la provision pour sinistres à régler	-50.551	224.877	7.024.404	5.669.948
Charge sinistres	2.060.417	1.418.319	-2.588.398	4.406.297
Frais d'acquisition	663.640	580.673	463.257	1.398.079
Frais d'administration	45.554	48.358	222.339	370.027
Variation des autres provisions techniques	-294.878	57.195	6.794.452	1.556.611
Autres charges techniques	17.790	11.857	669.876	179.950
Variation de la PFS	560.810	736.675	92.258	-52.918
<b>Résultat technique</b>	<b>454.106</b>	<b>642.901</b>	<b>970.630</b>	<b>1.303.894</b>
<b>Résultat de la réassurance cédée</b>	<b>248.968</b>	<b>450.112</b>	<b>418.903</b>	<b>564.940</b>
<b>Résultat technique net</b>	<b>205.138</b>	<b>192.789</b>	<b>551.727</b>	<b>738.954</b>
Produits non techniques	11.079	15.062	120.124	44.305
Charges non techniques	17.068	11.011	141.258	117.246
Impôts	36.347	38.428	269.395	75.118
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>162.801</b>	<b>158.411</b>	<b>261.198</b>	<b>590.894</b>

\*chiffres provisoires

De même que l'exercice 2008, l'exercice 2009 a été marqué d'un côté par la poursuite des activités de restructuration menées par un grand acteur mondial du secteur de la réassurance sur le marché luxembourgeois et se traduisant par de nouveaux transferts d'activités localisées dans les autres structures européennes du groupe

dans les livres de son entreprise de réassurance luxembourgeoise. De par sa taille, cet acteur influence dans une large mesure les chiffres globaux du marché luxembourgeois de la réassurance pour l'année sous rubrique. En raison de ce supplément d'activités et de sa méthode de comptabilisation, les chiffres de l'exercice 2009

ne sont que difficilement comparables à ceux de 2008. En effet, par convention comptable:

- l'entrée en portefeuille des provisions pour sinistres, des provisions d'assurance-vie et des autres provisions techniques est soldée via les sinistres payés et,
- l'entrée en portefeuille de la provision pour primes non acquises est soldée via les primes émises.

D'un autre côté, le marché a connu un nombre exceptionnel de retraits/renoncations d'agrément en 2009 impliquant des extournes parfois importantes des provisions techniques. Celles-ci sont également comptabilisées comme décrit ci-dessus.

Les chiffres de l'exercice 2009 du marché de la réassurance luxembourgeoise affichent:

- une augmentation de l'encaissement de 27,29%, soit de 1,81 milliards d'euros, compensée par une hausse de la charge sinistres de 6,99 milliards par rapport à 2008;
- une hausse des produits financiers de quelque 203 millions d'euros et une extourne de la provision pour fluctuation de sinistralité de 52,92 millions d'euros;
- un résultat technique brut de 1,30 milliards d'euros en croissance de 34,33% par rapport au résultat de l'exercice 2008.

Ces tendances générales masquent toutefois des évolutions très divergentes d'une entreprise à l'autre et ce tant du point de vue de l'encaissement que des résultats.

Avec 8,47 milliards d'euros de primes émises en 2009, le marché de la réassurance enregistre pour la deuxième année consécutive une hausse de son encaissement de 27,29% après la hausse spectaculaire de 123,69% observée en 2008 qui s'expliquait principalement par l'établissement d'un nouvel acteur important au Luxembourg dont question ci-avant. En 2009, cet acteur a achevé son projet de restructuration.

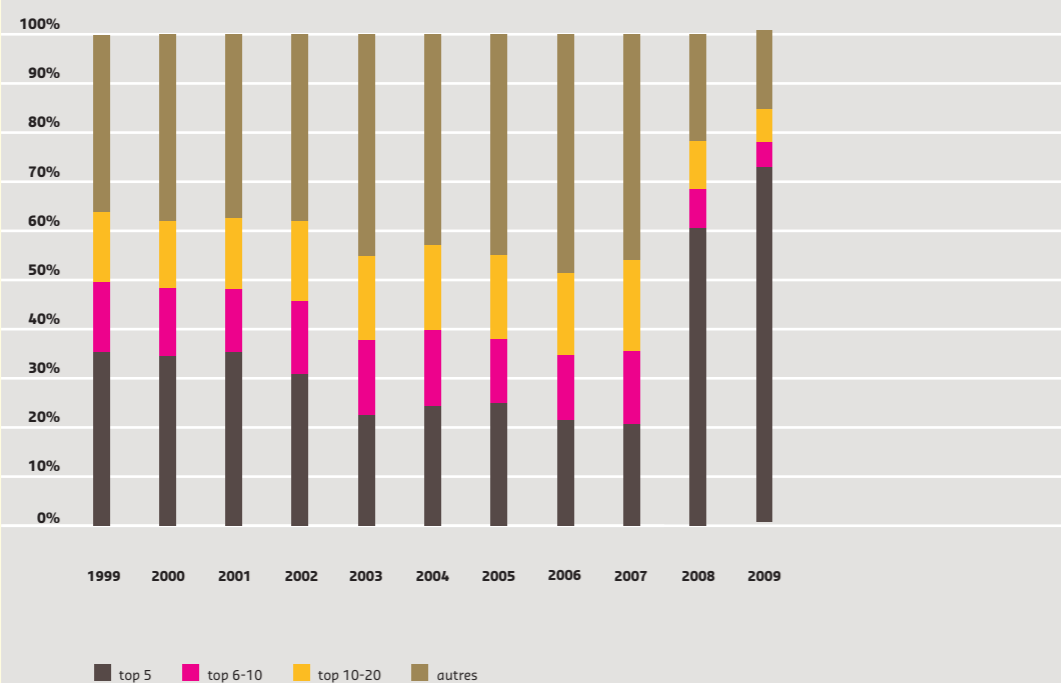
Alors qu'en 2008 le marché de la réassurance, corrigé des effets des entrées en portefeuille et de l'activité de cet acteur de taille, affichait une hausse de 12,73%, il faut constater que moyennant une correction similaire, l'exercice 2009 est marqué par une baisse de presque 7% de son encaissement.

Cette évolution est cependant en ligne avec la faible dynamique observée sur le marché international de la réassurance, où à part dans les lignes des dommages catastrophiques, de l'énergie et de l'assurance responsabilité civile dirigeants pour les institutions financières, les acteurs restent toujours en attente d'une reprise des taux de primes.

On peut noter que 106 des sociétés agréées ont vu leur encaissement croître et 118 sociétés diminuer entre 2008 et 2009. 10 entreprises de réassurance ont enregistré un doublement ou plus des primes émises. Cette évolution reflète la tendance générale du marché d'un ralentissement de l'encaissement. Elle témoigne cependant également du fait qu'un bon nombre de groupes industriels, commerciaux ou financiers internationaux utilisent toujours activement leur entreprise de réassurance luxembourgeoise dans le financement des risques du groupe.

Diagramme 2.1

### Concentration du marché de la réassurance (chiffre d'affaires cumulé)



Il faut cependant constater qu'en 2009, 19 entreprises de réassurance n'ont eu aucune activité de souscription. Cette inactivité s'explique pour certaines d'entre elles par le fait que les groupes auxquels elles appartiennent sont en train de se restructurer respectivement de redéfinir leur politique de financement de risques et que de ce fait elles restent en attente des orientations stratégiques futures qui leur seront assignées.

Le diagramme 2.1 montre l'évolution de la concentration du marché de la réassurance depuis l'exercice 1999. Il met en évidence que le marché de la réassurance luxembourgeoise est caractérisé, en 2009 encore davantage que par

le passé, par une forte concentration de l'activité sur quelques acteurs seulement, de sorte qu'un changement affectant l'une ou l'autre des entreprises importantes a des répercussions notables sur les chiffres de l'ensemble du secteur. C'est ainsi qu'en 2009 les 5 entreprises de réassurance les plus importantes réalisent environ 72% du chiffre d'affaires du marché, comparé à 61% en 2008 et 21% en 2007. Ce nouvel accroissement en 2009 de la part de marché des 5 entreprises les plus importantes par rapport à l'année précédente s'explique principalement par l'expansion de l'activité de l'acteur de taille arrivé en 2008.

Tableau 2.2

### Ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique de la cédante (en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009*
Luxembourg	439.039	425.639	429.371	422.164
Allemagne	165.663	109.633	222.510	1.207.932
Belgique	305.891	285.575	303.434	266.987
Péninsule ibérique	226.553	272.002	476.348	545.770
France	838.684	865.419	1.049.787	1.469.359
Irlande	182.304	112.325	243.886	206.933
Italie	73.588	102.988	486.929	742.346
Royaume-Uni	43.146	59.014	2.157.280	1.732.396
Suède	142.907	116.262	77.049	100.314
Pays-Bas	108.522	195.897	309.764	175.845
Autres pays de l'EEE	54.383	67.454	340.073	843.193
Reste du monde	493.572	360.792	554.021	752.051
<b>Total</b>	<b>3.074.251</b>	<b>2.973.000</b>	<b>6.650.452</b>	<b>8.465.290</b>

\*chiffres provisoires

Le tableau 2.2 indique la ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique des entreprises d'assurances cédantes.

La croissance de l'encaissement global cache des fluctuations relativement importantes des encaissements réalisés sur les différents marchés géographiques. Alors que les primes encaissées sur les marchés belge, irlandais et surtout britannique et néerlandais régressent, les encaissements réalisés dans les autres pays européens comme la France, l'Italie, l'Espagne et surtout l'Allemagne affichent des accroissements plus ou moins importants. Avec une croissance de l'encaissement de 442,87%, l'Allemagne occupe en 2009 le troisième rang en termes d'acceptation des primes avec une part de marché de 14,27%, contre 3,35% en 2008, et fait reculer l'Italie en 4<sup>e</sup> position en termes de parts de marché (8,77%). La France défend sa deuxième place (17,36% de parts de marché contre 15,79% en 2008) en enregistrant une croissance des primes cédées

aux réassureurs luxembourgeois de 39,97% par rapport à 2008. Malgré la baisse des primes acceptées de cédantes britanniques de 19,70% par rapport à 2008, le Royaume-Uni garde sa première place avec une part de marché de 20,46% (contre 32,44% en 2008).

Après un développement positif en 2008 (+0,88%), on observe en 2009 une baisse des primes encaissées auprès des entreprises cédantes luxembourgeoises de 1,68% par rapport à 2008. Le Luxembourg poursuit sa dégringolade au niveau des parts de marché et occupe désormais la 6<sup>e</sup> position avec une part de marché qui tombe de 6,46% en 2008 à 4,99% en 2009.

Les primes encaissées sur les marchés hors Espace économique européen augmentent de 198 millions d'euros, soit de 35,74%. Cette croissance est surtout due à une augmentation des primes émises sur des cédantes japonaises, mexicaines, suisses et bermudiennes, au détriment de cédantes localisées aux États-Unis.

Ces variations plus ou moins importantes de la répartition géographique d'une année à l'autre ne permettent pas de conclure à des tendances généralisées affectant la totalité des acteurs du secteur. Elles s'expliquent pour partie évidemment par l'accélération plus prononcée de l'encaissement sur certains marchés que sur d'autres, mais aussi par la réorientation de la politique de souscription décidée par certains acteurs de taille et par les entrées en portefeuille de couvertures internationales opérées par le grand acteur dont question plus haut.

Le taux de rétention – c'est-à-dire le pourcentage des primes retenues pour le compte des entreprises de réassurance après déduction de la rétrocession par rapport aux primes brutes émises – s'établit à 53%. Cependant, il est à noter que la tendance générale des dernières années avec un taux de rétention assez élevé s'établissant autour de 73% reste confirmé. En effet, ce taux, qui témoigne de la volonté de la plupart des captives luxembourgeoises d'assumer elles-mêmes une large part de leurs risques, est influencé à la baisse par quelques acteurs de taille qui pratiquent une politique différente en matière de rétrocession des autres acteurs.

Les primes rétrocédées de 3,98 milliards d'euros sont en hausse de 47,57% d'euros par rapport à 2008. Elles sont versées à hauteur de 65,28% vers la Suisse, de 15,65% vers les États-Unis, de 6,35% vers l'Allemagne, de 2,45% vers l'Espagne et de 2,23% vers le Royaume-Uni.

Comparant ces chiffres à ceux de l'année précédente, on constate qu'avec seulement 1,45% du total, les réassureurs du Luxembourg perdent comme en 2008 des parts d'un marché dont ils détenaient encore 11,39% en 2007. Les réassureurs français, espagnols et britanniques perdent également des parts de marché importantes (1,89% contre 5,30% en 2008, 2,45% contre 6,62% en 2008 respectivement 2,23% contre 4,16% en 2008). Cette réorientation des rétrocessions s'est opérée avant tout au profit des réassureurs allemands (6,35% contre 1,84% en 2008) et surtout américains (15,65% en 2009 contre 3,82% en 2008).

De même que pour la ventilation géographique des primes acceptées, les variations constatées sur le marché de la rétrocession reflètent pour partie un changement de la politique de rétrocession opérée par quelques entreprises importantes du marché mais aussi l'effet de l'entrée en portefeuille dont question plus haut.

Après la chute en 2008 de 90,61% en raison de la crise financière, les produits financiers augmentent en 2009 de 438,61% pour atteindre 249,36 millions d'euros contre 46,30 millions d'euros enregistrés en 2008. En conséquence, le rendement des actifs s'établit en 2009 à 0,80% des provisions techniques moyennes, en légère augmentation par rapport au taux observé en 2008 (0,23%). Ce taux est cependant loin des taux observés avant la crise financière.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2009	135
05. LES ANNEXES	143

La charge sinistres s'établit en 2009 à un montant de 4,41 milliards d'euros. Corrigée des transferts et des extournes importantes de provisions techniques opérées dans le cadre des cessations d'activités dont question ci-avant, qui par convention comptable se sont soldés via les sinistres payés, la charge sinistres monte à presque 4,83 milliards d'euros, en hausse de 15,02% par rapport à 2008. Dans la mesure où la hausse de la charge sinistres est moins importante que celle de l'encaissement, le ratio «charge sinistres/primes acquises» corrigé des transferts et extournes descend à 59,01% (68,84% en 2008).

En analysant les ratios charge sinistres/primes au niveau des entreprises individuelles, on constate que sur un total de 251 entreprises, seulement 51 entreprises de réassurance affichaient en 2009 un ratio charge sinistres/primes supérieur à 100%, qui dépassait les 200% pour 21 d'entre elles. 43 entreprises de réassurance avaient en 2009 une sinistralité zéro.

Vu cette évolution positive du ratio charge sinistres/primes et malgré la hausse de la charge sinistres, l'année 2009 confirme la tendance observée depuis 2002 d'une certaine maîtrise de la sinistralité. Elle est essentiellement le fruit des efforts que nombre de groupes industriels, commerciaux et financiers déploient dans le cadre de la prévention et de la sélection de risques de manière à ce que les risques qui sont finalement pris en charge par les réassureurs captifs luxembourgeois soient de meilleure qualité.

Pour les raisons énoncées ci-avant, le montant des sinistres payés en 2009 devient tout comme en 2008 une recette. Sans tenir compte de la comptabilisation des transferts et des extournes de provisions techniques, le montant des si-

nistres payés redevient une charge et s'élève avec 5,63 milliards d'euros, à un niveau supérieur à celui connu en 2008 (4,14 milliards d'euros corrigés des transferts). Cette augmentation des paiements témoigne non seulement de l'influence de l'activité du nouvel grand acteur mais également du règlement de quelques importants sinistres isolés sans néanmoins traduire une tendance généralisée à un accroissement de la sinistralité.

Les réassureurs luxembourgeois ont dû procéder à une extourne de la provision pour fluctuation de sinistralité en 2009 de 52,92 millions d'euros. Cette extourne s'explique principalement par le nombre important de renoncations d'agrément de compagnies de réassurance. Fin 2009, la provision pour fluctuation de sinistralité constituée dans l'ensemble des bilans des entreprises de réassurance luxembourgeoises est évaluée à 8,28 milliards d'euros.



Tableau 2.3

## Entreprises de réassurance: Ratios

	2006	2007	2008	2009*
Primes nettes/primes brutes	76,63%	76,00%	59,46%	53,01%
Charge sinistres/primes acquises	67,71%	47,77%	-42,39%	53,84%
Charge sinistres + variation de la PFS/ primes acquises	86,14%	72,57%	-40,87%	53,19%
Frais d'acquisition/primes brutes acquises	21,81%	19,56%	7,59%	17,08%
Frais d'administration/primes acquises	1,50%	1,63%	3,64%	4,52%
Produits financiers/provisions moyennes	3,16%	3,47%	0,23%	0,80%

\*chiffres provisoires

Le tableau 2.3 fournit quelques ratios caractéristiques de l'activité de réassurance pour la période 2006 à 2009. Néanmoins ici encore les comparaisons des ratios calculés pour 2009 avec ceux des années précédentes ne sont que peu parlantes en raison de la méthode de comptabilisation des importantes entrées en portefeuille et extournes de provisions techniques réalisées en 2009.

Corrigé de ces effets, le ratio «combiné» sinistres/primes qui prend en compte non seulement la charge sinistres relative à des sinistres survenus, mais aussi la variation à la provision pour fluctuation de sinistralité, est en baisse par rapport à l'exercice précédent (61,74% contre 70,37% observés en 2008).

Les fortes variations de la sinistralité d'une année à l'autre et les variations des dotations/extournes à la provision pour fluctuation de sinistralité en résultant, prouvent clairement qu'il existe un besoin évident de la part des entreprises de réassurance en général et des réassureurs captifs en particulier pour constituer des

provisions d'égalisation pour faire face à une forte fluctuation de leur sinistralité.

En 2009, 32,3% des entreprises agréées ont dû procéder à une extourne plus ou moins substantielle de leur provision pour fluctuation de sinistralité constituée au cours des années précédentes afin de pouvoir financer la charge sinistres supportée lors de cet exercice.

La variation des autres provisions techniques représente en 2009 comme en 2008 et en 2007 une charge pour les entreprises de réassurance luxembourgeoises. La dotation aux autres provisions techniques résultant principalement de l'entrée en portefeuille caractérisant l'année 2009 et comprenant notamment aussi des provisions d'assurance-vie, ainsi que d'une dotation exceptionnelle d'une compagnie de réassurance, s'élève en 2009 à 1,56 milliards d'euros.

La charge des frais d'acquisition imputés à l'exercice 2009 constituée pour une large partie de commissions payées aux entreprises d'assurances et de réassurance cédantes a augmenté de

201,79% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à presque 1,40 milliards d'euros en 2009. Cette hausse de 2009 est due d'un côté à l'augmentation de l'encaissement et de l'autre côté au fait que d'importants frais d'acquisition reportés en 2008 ont été soldés dans les comptes 2009.

Les frais d'administration augmentent de 147,69 millions d'euros pour atteindre 370,03 millions d'euros fin 2009. Rapportés aux primes brutes acquises, ils augmentent légèrement en valeur relative pour s'établir à 4,52%, contre 3,64% en 2008. Ce taux relativement élevé par rapport aux taux constatés avant l'année 2008 s'explique notamment par la gestion opérée par le réassureur professionnel de taille arrivé en 2008 sur le marché qui est plus intensive en coûts que celle des captives de réassurance dont la plupart d'entre elles ont confié leur gestion journalière à des sociétés de gestion agréées. Malgré cette hausse, ce taux reste quand même en dessous du taux des frais généraux enregistrés dans le secteur des assurances directes non vie.

Les entreprises de réassurance ont réglé en 2009 des frais de gestion et de personnel pour un montant de 282,27 millions d'euros (117,55 millions d'euros en 2008). Cette hausse va de pair avec une importante hausse de l'emploi total salarié dans le secteur de la réassurance. Les frais de révision s'établissent avec 4,08 millions d'euros en hausse de 7,82% par rapport à 2008 (3,78 millions d'euros).

Au cours de l'exercice 2009, 1.151 personnes étaient directement employées dans le secteur de la réassurance par rapport à 611 personnes en 2008. Cette hausse s'explique par l'intégration d'une succursale européenne dans les chiffres du siège social de la compagnie à Luxembourg.

Pour l'ensemble du marché, le résultat technique brut de l'année 2009 s'établit à 1,30 milliards d'euros, en hausse de 34,33% par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse est en ligne avec l'accroissement de l'encaissement supérieur à l'augmentation de la charge sinistres (corrigé des transferts et des extournes) et soutenue par la montée des produits financiers.

Analysant l'évolution du résultat technique brut au niveau des compagnies prises individuellement, on constate que 37 sociétés de réassurance ont affiché à la fin de l'exercice 2009 un résultat technique brut négatif, contre 33 en 2008.

Le solde de la réassurance cédée est en 2009, tout comme les années précédentes, déficitaire de quelque 565 millions d'euros. Ce déficit est cependant supérieur à celui observé en 2008 (419 millions d'euros).

La réassurance a donc joué son rôle de stabilisateur des résultats et le solde de la réassurance cédée évolue normalement en sens inverse de celui du résultat technique brut.

Après sa hausse spectaculaire de 186,18% en 2008 par rapport à 2007, le résultat technique en net de réassurance est en hausse pour la deuxième année consécutive et s'établit à 738,95 millions d'euros.

Le montant des impôts de toutes catégories généré par le secteur de la réassurance pour l'exercice 2009 s'élève à un niveau de 75,12 millions d'euros.

Après prise en compte des autres produits et charges non techniques, l'exercice 2009 clôture avec un solde positif de 590,89 millions d'euros, en hausse de 126,22% par rapport au résultat de 261,20 millions d'euros réalisé en 2008.

Tableau 2.4

## Entreprises de réassurance: Bilan (en milliers d'euros)

Actif	2006	2007	2008	2009*
<b>A.</b> Capital souscrit non versé	189.289	190.143	192.051	199.883
<b>B.</b> Actifs incorporels	537	397	511	506
<b>C.</b> Placements	13.700.387	15.201.197	23.803.169	29.892.397
<b>D.</b> Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	0	0	607.699	1.149.525
<b>D.bis</b> Subrogations et sauvetages	0	0	803	35.742
<b>E.</b> Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1.316.382	999.704	6.578.761	12.803.217
<b>F.</b> Créances	706.862	1.013.932	3.468.873	3.750.425
<b>G.</b> Autres éléments d'actifs	518.060	506.098	1.099.906	1.015.910
<b>H.</b> Comptes de régularisation	118.103	134.974	895.496	1.081.446
<b>Total</b>	<b>16.549.619</b>	<b>18.046.445</b>	<b>36.647.267</b>	<b>49.929.052</b>
Passif	2006	2007	2008	2009
<b>A.</b> Capitaux propres	1.735.971	1.936.555	3.081.771	6.515.848
<b>A.bis</b> Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	-4.525	3.042	1.749	34.206
<b>B.</b> Passifs subordonnés	323.696	323.095	531.551	536.843
<b>C.</b> Provisions techniques	13.715.312	14.706.689	27.700.832	34.866.962
<b>D.</b> Provisions techniques relatives à l'ass.-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	0	0	677.631	1.216.089
<b>E.</b> Provisions pour autres risques et charges	21.747	38.741	291.805	596.819
<b>E.bis</b> Part des réassureurs dans les subrogations et sauvetages	0	0	793	1.398
<b>F.</b> Dépôts reçus des réassureurs	274.198	277.714	402.089	2.100.322
<b>G.</b> Dettes	464.576	728.846	3.598.403	3.505.768
<b>H.</b> Comptes de régularisation	18.644	31.763	360.643	554.795
<b>Total</b>	<b>16.549.619</b>	<b>18.046.445</b>	<b>36.647.267</b>	<b>49.929.052</b>

\*chiffres provisoires

Le tableau 2.4 fournit les principaux postes du bilan agrégé. Le passif des entreprises de réassurance se compose, outre des provisions techniques pour un montant de 36,08 milliards d'euros, y incluses les provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assu-

rance, de fonds propres pour 6,52 milliards d'euros, de dettes pour 3,51 milliards d'euros ainsi que d'autres postes du passif de 3,82 milliards d'euros. La somme des bilans des entreprises de réassurance luxembourgeoises est avec 49,93 milliards d'euros en croissance de 36,24% par rapport à 2008.

Tableau 2.5

## Entreprises de réassurance: Provisions techniques (en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009*
Provision pour primes non acquises	717.078	707.958	1.214.526	1.518.496
Provision d'assurance-vie	1.135.383	1.176.317	7.135.584	7.786.245
Provision pour sinistres	4.024.704	4.194.005	10.659.112	16.365.809
Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes	183.061	279.566	139.809	31.096
Provision pour fluctuation de sinistralité	7.567.627	8.245.269	8.338.303	8.275.463
Autres provisions techniques	87.459	103.574	213.497	889.854
<b>Total</b>	<b>13.715.312</b>	<b>14.706.689</b>	<b>27.700.832</b>	<b>34.866.962</b>

\*chiffres provisoires

À partir de la fin de l'année 2008, toutes les compagnies de réassurance agréées au Luxembourg, à l'exception de celles qui au 10 décembre 2007 ont cessé de souscrire de nouveaux contrats de réassurance, sont soumises à un nouveau calcul de la marge de solvabilité, calcul aligné sur celui de l'assurance directe. Avec des éléments constitutifs de 4,20 milliards d'euros et une exigence de solvabilité de 1,36 milliards d'euros, le taux de couverture suivant ce calcul s'établit pour le secteur de la réassurance à 309%, nettement supérieur à celui calculé en 2008 de 206,62%. En général, il peut être constaté que la couverture de la marge de solvabilité des captives de réassurance oscille autour d'un taux légèrement supérieur à 100% eu égard qu'elles sont capitalisées à hauteur du montant du fonds de garantie, supérieur à leur exigence de marge de solvabilité, alors que les réassureurs non captifs se trouvent communément plus fortement capitalisés.

Le tableau 2.5 fournit la ventilation des provisions techniques. À la fin de l'année 2009, le montant global des provisions constituées par les entreprises de réassurance luxembourgeoises s'élève à quelque 34,87 milliards d'euros,

dont des provisions pour sinistres de 16,37 milliards d'euros. La part des rétrocessionnaires dans les provisions techniques hors provision pour fluctuation de sinistralité a connu une hausse par rapport à l'année précédente pour s'établir à 48,15% (34% en 2008). Pour la seule provision pour sinistres, cette part s'élève à 52,25% (43,49% en 2008).

Il est à noter que les différents postes comptables de chaque exercice ont été calculés en y appliquant les taux de change tels qu'arrêtés à la fin de chaque exercice. De cette manière, la différence entre les montants de provisions d'un exercice à l'autre tient compte de la dotation à ces provisions telles qu'indiquées dans le compte de profits et pertes à laquelle s'ajoute un correctif éventuel pour une variation de taux de change.

Tableau 2.6

**Entreprises de réassurance: Placements**

(en milliers d'euros)

	2006	2007	2008	2009*
Terrains et constructions	11.164	10.906	59.875	58.247
Placements dans des entreprises liées et participations	4.714.812	5.290.831	9.394.360	11.218.371
- Parts dans des entreprises liées et participations	1.130.870	1.164.721	5.167.987	6.415.478
- Bons et obligations émis par des entreprises liées ou avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation et créances sur ces entreprises	3.583.942	4.126.110	4.226.373	4.802.893
Autres placements financiers	8.274.320	9.198.087	10.720.501	14.315.059
- Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placements	3.854.877	3.930.616	3.747.905	3.715.899
- Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	2.804.185	3.309.400	5.014.077	8.546.219
- Autres prêts	6.522	7.302	27.375	7.504
- Dépôt auprès des établissements de crédit	1.605.589	1.943.224	1.769.292	1.886.041
- Autres placements	3.148	7.545	161.852	159.396
Dépôts auprès des entreprises cédantes	700.091	701.372	3.628.433	4.300.720
<b>Total</b>	<b>13.700.387</b>	<b>15.201.197</b>	<b>23.803.169</b>	<b>29.892.397</b>

\*chiffres provisoires

Le tableau 2.6 fournit la ventilation des placements des entreprises de réassurance suivant les rubriques du plan comptable légalement imposé. Sur le montant total des placements, la part réinvestie directement dans d'autres sociétés du groupe auquel appartient l'entreprise luxembourgeoise s'élève à 37,53%, en diminution par rapport à l'exercice 2008 (39,47%).

La part des dépôts auprès des entreprises cédantes diminue légèrement de 15,24% en 2008 à 14,39% en 2009. La part des placements en actions et organismes de placement collectif et celle des dépôts auprès des établissements

de crédit diminue de 15,75% du total des placements en 2008 à 12,43% en 2009 respectivement de 7,43% à 6,31%, au profit de celle des obligations qui augmente de 21,06% à 28,59%. Cette réallocation des actifs semble traduire une certaine réticence des réassureurs luxembourgeois à reconstruire leurs positions en actions, même si les marchés boursiers se sont progressivement rétablis au cours de la deuxième moitié de 2009.

Commissariat à  
Assurances Ra  
port Annuel Co  
m  
su  
Ar  
iat  
es Rapport Ann  
Commissariat à  
Assurances Ra

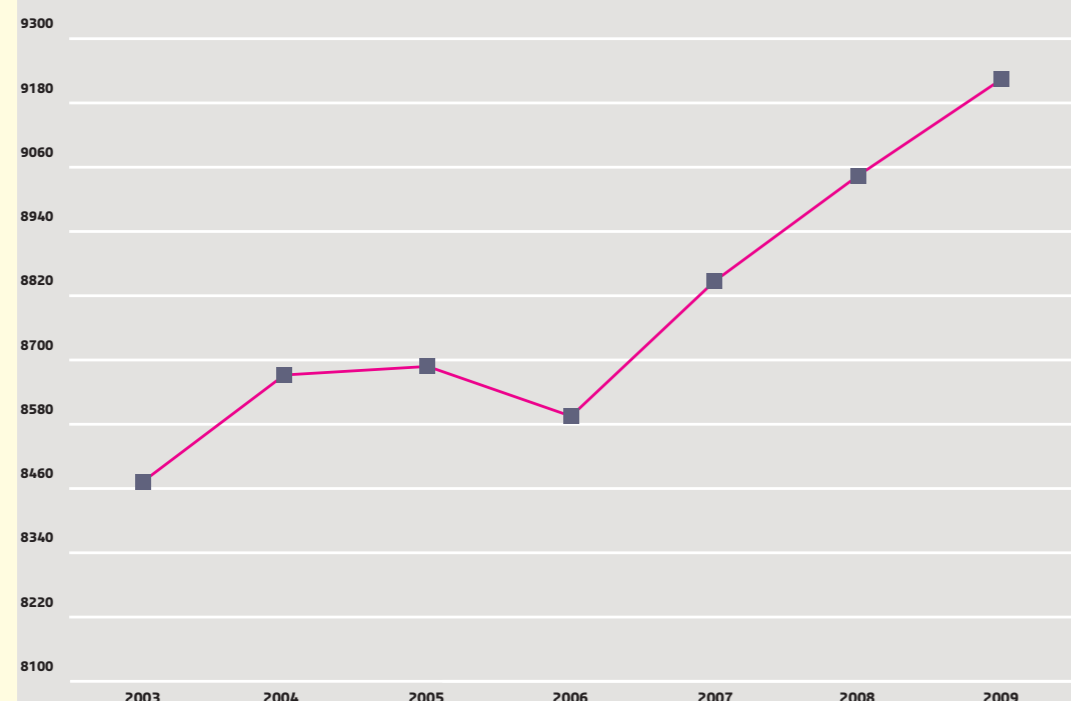
**Les intermédiaires d'assurances  
et de réassurances en 2009**

04

## 1. LES AGENTS D'ASSURANCES

Diagramme 1.1

### Nombre d'agents d'assurances



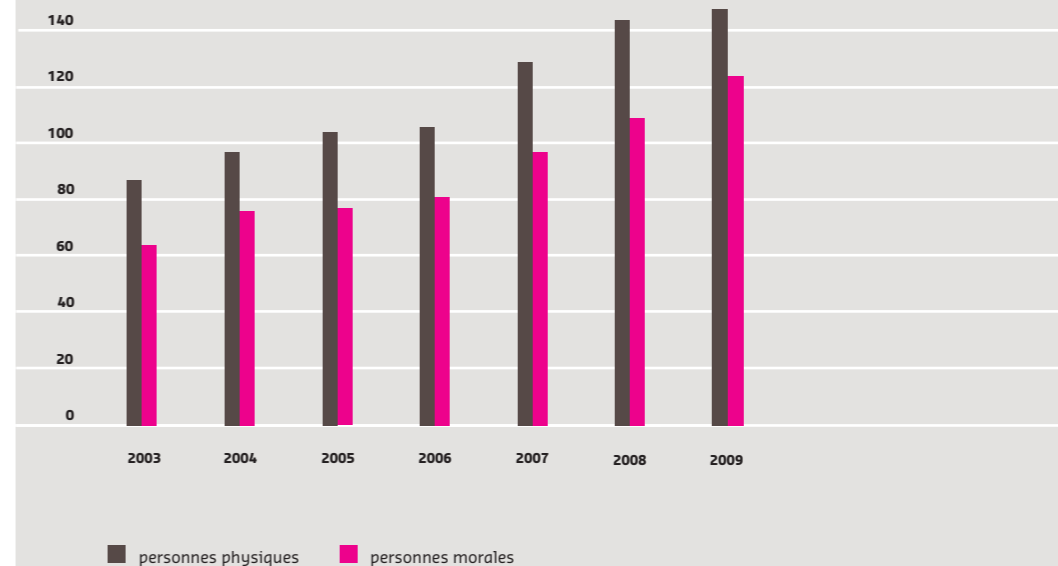
Au cours de l'année 2009, 274 agents d'assurances ont été agréés (2008: 189), soit une augmentation de 45% par rapport à l'année 2008. 310 candidats se sont présentés à l'examen (2008: 271), parmi lesquels 198 (2008: 148) ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession d'agent d'assurances, soit un taux de réussite de 63,9%. 76 (2008: 41) personnes ont reçu une dispense sur base de leurs diplômes ou expérience professionnelle.

En 2009, 27 agréments d'agence d'assurances ont été accordés (2008: 22), soit une augmentation de 22,7%. Dès lors, au 31 décembre 2009, 176 agences d'assurances agréées ont été actives sur le marché (2008: 151).

## 2. LES COURTIERS D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES ET LES SOUS-COURTIERS D'ASSURANCES

Diagramme 2.1

### Nombre de courtiers d'assurances et de réassurances agréés



### 2.1. Les courtiers d'assurances, personnes physiques et personnes morales

Au 31 décembre 2009, le nombre total des courtiers d'assurances s'élève à 279 (2008: 253), donc une augmentation de 10,3%. Ce nombre se décompose en 124 (2008: 109) personnes morales et 155 (2008: 144) personnes physiques, à savoir une augmentation égale à 7,6% pour les personnes physiques et 13,7% pour les personnes morales. Parmi les personnes physiques, 144 (2008: 132) sont actives au sein d'une société de courtage et 11 (2008: 12) exercent leur activité uniquement à titre personnel. Sur les 155 courtiers, personnes physiques, 49,7% sont de na-

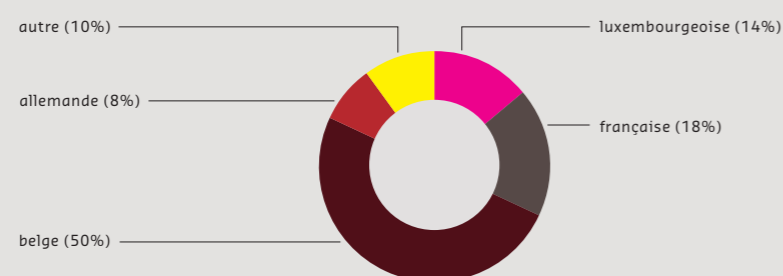
tionalité belge, 18,1% de nationalité française, 13,5% de nationalité luxembourgeoise et 8,4% de nationalité allemande.

Parmi les 155 courtiers, personnes physiques, 147, soit 94,8%, sont des hommes et 8, soit 5,2%, des femmes.

Au cours de l'année 2009, 26 (2008: 25) courtiers, personnes physiques, et 23 (2008: 14) courtiers, personnes morales, ont été agréés. Pendant la même période, les retraits d'agréments étaient au nombre de 23 (2008: 12), soit 8 concernant des personnes morales et 15 relatifs à des personnes physiques.

Diagramme 2.2

## Nationalité des courtiers personnes physiques



Au 31 décembre 2009, les sociétés de courtage ont employé 738 personnes (y compris les employés de banques disposant d'un agrément) (2008: 315 personnes sans employés bancaires), donc 5,6 personnes en moyenne par société. Au cours de l'année 2009, 614 (y compris les employés de banques disposant d'un agrément) (2008: 141 sans employés bancaires) de ces personnes ont suivi une formation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. 11 déclarations de suspicion ont été faites par des courtiers d'assurances durant l'année concernée.

Il est à remarquer que 100 courtiers, personnes physiques, (2008: 86), soit 64,5%, exercent l'activité de courtage en assurances à titre exclusif. Sur les 124 sociétés de courtage, 12 (2008: 9/109) appartiennent directement ou indirectement au secteur bancaire.

### 2.2. Les sous-courtiers d'assurances

Au cours de l'année 2009, 88 (2008: 34) sous-courtiers d'assurances ont été agréés, soit une augmentation de 159% par rapport à l'année 2008. Cette forte augmentation est due à la prise

de conscience, par les courtiers d'assurances, que doit disposer d'un agrément toute personne en contact avec le public pour la commercialisation de produits d'assurances, sauf travaux purement administratifs. 1 candidat s'est présenté à l'examen (2008: 17), et a satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession de sous-courtier d'assurances (2008: 3). 85 personnes (2008: 31) ont reçu une dispense sur base de leurs diplômes ou expérience professionnelle. Le nombre total de sous-courtiers s'élève à 295 (2008: 241).

### 2.3. Les courtiers de réassurances

Au courant de l'année 2009, le registre des intermédiaires d'assurances et de réassurances comptait une société de courtage en réassurances et un courtier de réassurances.

## 3. L'ACTIVITÉ DE COURTIER D'ASSURANCES

Au cours de l'exercice 2009, les courtiers d'assurances ont négocié des primes totales de 2.127,4 millions d'euros (2008: 1.755,33 millions d'euros), soit 170,5 millions d'euros (2008: 146,59 millions d'euros) pour des contrats d'assurances non vie et 1.972,6 millions d'euros (2008: 1.608,74 millions d'euros) pour des contrats d'assurance-vie. Ceci équivaut à une croissance de 22,6% en assurance-vie et une croissance de 16,3% en assurance non vie. Cette hausse en assurance-vie s'explique, comme l'année précédente, par une croissance du nombre de courtiers agréés, ainsi que du fait de la productivité croissante des courtiers en provenance du milieu bancaire.

Ils ont perçu des commissions à hauteur de 66 millions d'euros (2008: 83,62 millions d'euros) de la part des assureurs ce qui correspond à 3% des primes totales, et des honoraires à hauteur de 2,7 millions d'euros (2008: 0,67 million d'euros) de la part des assurés.

Il importe de relever que les sociétés de courtage ont à elles seules négocié un total de 157 millions d'euros (2008: 141,61 millions d'euros) de primes en assurance non vie (92% du marché de courtage) et 1.970,5 millions d'euros (2008: 1.607,62 millions d'euros) en assurance-vie (99,9% du marché de courtage).

Une société de courtage a donc négocié en moyenne 1,3 millions d'euros (2008: 1,36 millions d'euros) (-4,4% par rapport à 2008) de primes en assurance non vie, et 16,02 millions d'euros (2008: 15,46 millions d'euros) (+3,6% par rapport à 2008) de primes en assurance-vie. Ces primes se décomposent en 80,3% (2008: 81,3%) pour la nouvelle production et 19,7% (2008: 18,7%) pour l'encours.

22 courtiers ont encaissé des primes eux-mêmes. Plus précisément, 152,5 millions d'euros (2008: 371,95 millions d'euros) ont transité par les courtiers d'assurances, c'est-à-dire 7,2% des primes. 1.971,9 millions d'euros (2008: 1.383,38 millions d'euros) de primes, à savoir 92,8% des primes ont été directement encaissées par l'entreprise d'assurances elle-même.

En outre, les sociétés de courtage ont encaissé des commissions totales de 63,7 millions d'euros (2008: 82,95 millions d'euros), soit 96,5% du marché. Il reste à préciser que parmi les 11 courtiers, personnes physiques, agréés exerçant en nom propre, seulement 6 ont effectivement connu une activité de courtage pendant l'exercice 2009.

En ce qui concerne la répartition des primes négociées par État de la situation du risque, il reste à relever qu'en matière d'assurance non vie, 31,2% (2008: 35,4%) des primes négociées sont relatives à des risques situés au Grand-Duché de Luxembourg, contre 26% (2008: 22,9%) en France, 11,9% (2008: 11,6%) en Belgique et 10% (2008: 16,9%) en Allemagne. En assurance-vie, 34,3% (2008: 44,9%) des primes négociées sont relatives à des risques situés en Belgique contre 17,3% (2008: 4%) au Grand-Duché de Luxembourg, 13,2% (2008: 21%) en France, 8,2% en Espagne (2,3% en 2008), 7% (2008: 12,8%) en Italie, et seulement 2,6 (2008: 10,2%) en Allemagne.

Diagramme 3.1

### Primes négociées en assurance non vie par pays d'engagement (nouvelle production)

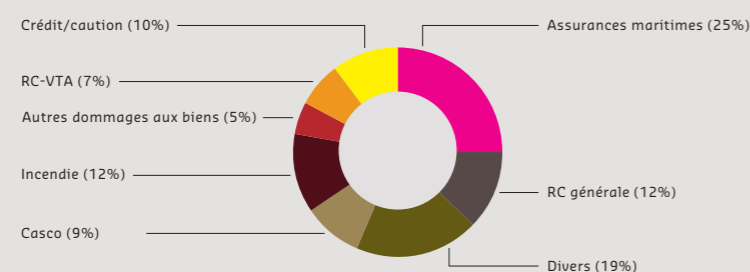


Diagramme 3.2

### Primes négociées en assurance-vie par pays d'engagement (nouvelle production)

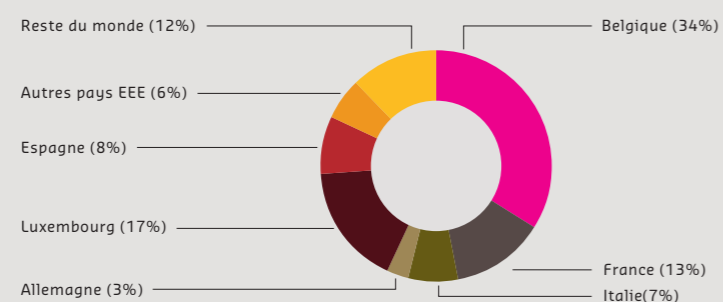


Tableau 3.1

### Nouvelle production et primes récurrentes en assurance non vie (en milliers d'euros)

Non Vie	2008	2009
<b>Nouvelle production en assurance non vie</b>	<b>83.093</b>	<b>46.340</b>
- dont primes encaissées directement par les assureurs	14.212	11.766
- dont primes encaissées par la société de courtage	68.881	34.575
<b>Primes récurrentes en assurance non vie</b>	<b>63.497</b>	<b>124.196</b>
- dont primes encaissées directement par les assureurs	43.236	84.785
- dont primes encaissées par la société de courtage	20.262	39.411
<b>Total</b>	<b>146.590</b>	<b>170.536</b>

Tableau 3.2

### Nouvelle production et primes récurrentes en assurance-vie (en milliers d'euros)

Vie	2008	2009
<b>Nouvelle production en assurance-vie</b>	<b>1.344.233</b>	<b>1.675.100</b>
- dont primes encaissées directement par les assureurs	1.072.976	1.621.761
- dont primes encaissées par la société de courtage	271.247	53.339
<b>Primes récurrentes en assurance-vie</b>	<b>264.520</b>	<b>297.476</b>
- dont primes encaissées directement par les assureurs	252.957	272.273
- dont primes encaissées par la société de courtage	11.564	25.204
<b>Total</b>	<b>1.608.744</b>	<b>1.972.577</b>
<b>Total vie et non vie</b>	<b>1.755.334</b>	<b>2.143.112</b>
<b>Total nouvelle production</b>	<b>1.427.316</b>	<b>1.721.440</b>
<b>Total primes récurrentes</b>	<b>328.018</b>	<b>421.672</b>

Tableau 3.3

**Primes négociées en assurance non vie par pays d'engagement**  
(nouvelle production en milliers d'euros)

	2008	2009
Luxembourg	29,414	13,447
Allemagne	14,023	4,549
Belgique	9,663	5,486
Espagne	7,209	3,340
France	18,992	12,050
Autres pays de l'EEE	2,855	3,756
Reste du monde	937	2,614
<b>Total</b>	<b>83.093</b>	<b>45.241</b>

Tableau 3.4

**Primes négociées en assurance-vie par pays d'engagement**  
(nouvelle production en milliers d'euros)

	2008	2009
Luxembourg	53,387	290,314
Allemagne	137,603	43,017
Belgique	603,035	574,229
Espagne	30,230	136,536
France	281,900	220,994
Italie	171,491	118,491
Autres pays de l'EEE	65,968	97,708
Reste du monde	610	193,810
<b>Total</b>	<b>1.344.223</b>	<b>1.675.100</b>



Les annexes

05

## ANNEXE 1 - LISTE DES PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE D'ASSURANCES

### A. Lois

1. Loi du 24 août 1956, ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse (Article 11).  
(Mémorial A n° 45 du 11 septembre 1956)
2. Loi du 17 juillet 1960 portant institution d'un statut de l'hôtellerie (articles 7a et 21).  
(Mémorial A n° 48 du 5 août 1960)
3. Loi modifiée du 16 décembre 1963 portant création d'un Fonds commun de garantie automobile. (Mémorial A n° 68 du 18 décembre 1963) (abrogée sauf pour les demandes d'indemnisation adressées au Fonds pour les accidents survenus avant l'entrée en vigueur de la loi référencée sub 15.)
4. Loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil (Article 6).  
(Mémorial A n° 82 du 23 décembre 1989)
5. Loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.  
(Mémorial A n° 84 du 23 décembre 1991)
6. Loi du 18 décembre 1993 portant modification et complément de certaines dispositions en matière d'assurances.  
(Mémorial A n° 102 du 28 décembre 1993)
7. Loi du 14 juin 1994 portant réglementation des conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et portant transposition de la directive du 13 juin 1990 concernant les voyages, vacances et circuits à forfait (Articles 5 et 6).  
(Mémorial A n° 58 du 6 juillet 1994)
8. Loi du 8 décembre 1994 portant modification et complément de (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.  
(Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
9. Loi du 8 décembre 1994 relative:
  - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurance de droit luxembourgeois
  - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger.
 (Mémorial A n° 118 du 28 décembre 1994)
10. Loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance.  
(Mémorial A n° 65 du 3 septembre 1997)
11. Loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal et modifiant (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.  
(Mémorial A n° 73 du 10 septembre 1998)
12. Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés et (...) complétant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.  
(Mémorial A n° 77 du 21 juin 1999)
13. Loi du 8 août 2000 relative à la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurance et modifiant:
  - la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
  - la loi du 8 décembre 1994 relative:
    - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurance de droit luxembourgeois

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2009	135
05. LES ANNEXES	143

146//147

- aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger
- la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
- la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée.  
(Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)

14. Loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.  
(Mémorial A n° 62 du 8 mai 2003)

15. Loi du 11 mars 2004 relative à l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurances et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.  
(Mémorial A n° 44 du 29 mars 2004)

16. Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et modifiant:
 

- le Code pénal
- (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances (...)

 (Mémorial A n° 183 du 19 novembre 2004)

17. Loi du 13 juillet 2005 portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.  
(Mémorial A n° 103 du 21 juillet 2005)

18. Loi du 27 avril 2006 sur l'application des normes comptables internationales dans le secteur des assurances et portant modification de:
 

- la loi du 8 décembre 1994 relative:
  - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurance de droit luxembourgeois
- aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger
- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.  
(Mémorial A n° 92 du 29 mai 2006)

19. Loi du 18 décembre 2006 portant transposition de la directive 2002/65/CE concernant la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs et portant modification de
 

- la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance;
- la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique;
- l'article 63 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.  
(Mémorial A n° 223 du 21 décembre 2006)

20. Loi du 5 novembre 2006 relative à la surveillance des conglomérats financiers, portant
 

1. transposition de la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier, et modifiant les directives 73/239/CEE, 79/267/CEE, 92/49/CEE, 92/96/CEE, 93/6/CEE et 93/22/CEE du Conseil et les directives 98/78/CE et 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil;

## 2. modification

- de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
- de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

(Mémorial A n° 197 du 17 novembre 2006)

**21.** Loi du 1er juin 2007 portant transposition de la directive 2005/14/CE sur l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs et modifiant

- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
- la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.

(Mémorial A n° 91 du 13 juin 2007)

**22.** Loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers et portant transposition de:

- la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiant les directives 85/611/CEE et 93/6/CEE du Conseil et la directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 93/22/CEE,
- l'article 52 de la directive 2006/73/CE de la Commission du 10 août 2006 portant mesures d'exécution de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences organisationnelles et les conditions d'exercice applicables aux entreprises d'investissement et la définition de certains termes aux fins de ladite directive, et portant modification de:
- la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,
- la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif,

- la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme,
- la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés,
- la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier,
- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances,
- la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur,
- la loi du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg,

et portant abrogation de:

- la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative à la surveillance des marchés d'actifs financiers,
- la loi modifiée du 21 juin 1984 relative aux marchés à terme.

(Mémorial A n° 116 du 16 juillet 2007)

**23.** Loi du 5 décembre 2007

- portant transposition de la directive 2005/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2005 relative à la réassurance et modifiant les directives 73/239/CEE et 92/49/CEE du Conseil ainsi que les directives 98/78/CE et 2002/83/CE, et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et
- portant transposition de la directive 2006/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 modifiant les directives du Conseil 78/660/CEE concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés, 83/349/CEE concernant les comptes consolidés, 86/635/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2009	135
05. LES ANNEXES	143

établissements financiers et 91/674/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des entreprises d'assurance et modifiant la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative:

- aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurance de droit luxembourgeois;
- aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger.

(Mémorial A n° 211 du 6 décembre 2007)

**24.** Loi du 21 décembre 2007 portant

1. transposition de la directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services;
2. modification du Code pénal;
3. modification de la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance.

(Mémorial A n° 232 du 21 décembre 2007)

**25.** Loi du 17 juillet 2008 portant transposition de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, portant transposition de la directive 2006/70/CE de la Commission du 1<sup>er</sup> août 2006 portant mesures de mise en œuvre de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil pour ce qui concerne la définition des «personnes politiquement exposées» et les conditions techniques de l'application d'obligations simplifiées de vigilance à l'égard de la clientèle ainsi que de l'exemption au

motif d'une activité financière exercée à titre occasionnel ou à une échelle très limitée et modifiant:

1. la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme;
2. la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;
3. la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
4. la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
5. la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat;
6. la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat;
7. la loi modifiée du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseurs d'entreprises;
8. la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.

(Mémorial A n° 106 du 23 juillet 2008)

**26.** Loi du 17 juillet 2008 relative aux acquisitions dans le secteur financier et portant transposition, dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, de la directive 2007/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 septembre 2007 modifiant la directive 92/49/CEE du Conseil et les directives 2002/83/CE, 2004/39/CE, 2005/68/CE et 2006/48/CE en ce qui concerne les règles de procédure et les critères d'évaluation applicables à l'évaluation prudentielle des acquisitions et augmentations de participation dans les entités du secteur financier.

(Mémorial A n° 108 du 25 juillet 2008)

**B. Règlements et arrêtés**

1. Arrêté grand-ducal du 19 mars 1945 portant création d'une assurance obligatoire des animaux de boucherie, modifié par l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945. (Mémorial 1945 pages 158 et 430)
2. Règlement ministériel du 21 juillet 1969 fixant les conditions générales des contrats d'assurances garantissant la Responsabilité Civile de la Chasse. (Mémorial A n° 38 du 4 août 1969)
3. Règlement grand-ducal du 17 février 1987 sur l'identification des bâtiments de plaisance (article 10). (Mémorial A n° 34 du 20 mai 1987)
4. Règlement grand-ducal du 10 août 1993 modifiant et complétant certaines dispositions réglementaires en matière de navigation fluviale. (Mémorial A n° 77 du 22 septembre 1993)
5. Règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
6. Règlement grand-ducal du 29 juin 1995 pris en application de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif à l'exécution des dispositions en matière d'assurance:
  - de l'accord sur l'Espace Economique Européen;
  - de l'accord entre la Communauté économique européenne et la Confédération suisse concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie. (Mémorial A n° 57 du 14 juillet 1995)
7. Règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)
8. Règlement grand-ducal du 14 décembre 2000 concernant la protection de la population contre les dangers résultant des radiations ionisantes. (Mémorial A n° 9 du 22 janvier 2001)
9. Règlement grand-ducal du 10 janvier 2003 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 26 du 14 février 2003)
10. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile. (Mémorial A n° 165 du 19 novembre 2003)
11. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (Mémorial A n° 166 du 19 novembre 2003)
12. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au plan d'activité des entreprises d'assurances et portant modification du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et pré-

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2009	135
05. LES ANNEXES	143

150//151

sant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 167 du 19 novembre 2003)

13. Règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 70 du 31 mai 2005)
14. Règlement grand-ducal du 24 novembre 2005 concernant les modalités d'agrément et d'exercice des intermédiaires d'assurances et de réassurances. (Mémorial A n° 188 du 2 décembre 2005)
15. Règlement grand-ducal du 17 novembre 2006 portant modification:
  - du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes, tel qu'il a été modifié;
  - du règlement grand-ducal du 30 novembre 2000 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurances;
  - du règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 200 du 29 novembre 2006)

16. Règlement grand-ducal du 17 novembre 2006 relatif aux conglomérats financiers pour lesquels le Commissariat aux Assurances assume le rôle de coordinateur. (Mémorial A n° 200 du 29 novembre 2006)

17. Règlement grand-ducal du 22 décembre 2006 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 237 du 29 décembre 2006)

18. Règlement grand-ducal du 11 mai 2007 concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 88 du 6 juin 2007)

19. Règlement grand-ducal du 8 juin 2007 modifiant:
 

- le règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs;
- le règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de Garantie Automobile. (Mémorial A n° 90 du 12 juin 2007)

20. Règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances et de réassurance faisant partie d'un groupe d'assurances ou de réassurance. (Mémorial A n° 211 du 6 décembre 2007)

**21.** Règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance.  
(Mémorial A n° 211 du 6 décembre 2007)

**22.** Règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes, tel qu'il a été modifié.  
(Mémorial A n° 211 du 6 décembre 2007)

**23.** Règlement grand-ducal du 26 août 2009 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes.  
(Mémorial A n° 188 du 4 septembre 2009)

**24.** Règlement grand-ducal du 26 août 2009 portant modification du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance.  
(Mémorial A n° 188 du 4 septembre 2009)

**25.** Règlement grand-ducal du 1er février 2010 portant précision de certaines dispositions de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.  
(Mémorial A n° 15 du 4 février 2010)

**26.** Règlement grand-ducal du 23 février 2010 modifiant:

- le règlement grand-ducal modifié du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs;
- le règlement grand-ducal modifié du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile.

(Mémorial A n° 32 du 9 mars 2010)

## ANNEXE 2 - LISTE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES ÉTABLIES<sup>1</sup> (situation en septembre 2010)

### 1. Liste des entreprises d'assurances luxembourgeoises d'assurances non vie

#### ALTAÏR ASSURANCES S.A.

26, rue de Louvigny, L-1946 LUXEMBOURG  
directeur: Alvaro VILLAMOR GARCIA  
téléphone: 26 94 62 22, fax: 26 94 54 76  
internet: www.altairassurances.com  
branches: 8, 9, 13, 16  
succursale: Royaume-Uni

#### AME LUX S.A.

**(ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A.)**  
7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG  
directeur: Alain HAUGLUSTAINE  
téléphone: 46 36 40, fax: 46 36 44  
internet: www.ame.lu  
branches: 1, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17, 18

#### ARISA ASSURANCES S.A.

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG  
directeur: Hans PLATTNER  
téléphone: 26 29 40-1, fax: 26 29 40 40  
internet: www.arisa.lu  
branches: 1, 2, 3, 9, 10, 13, 16, 17, 18  
succursale: Suisse

#### AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG  
directeur: Paul DE COOMAN  
téléphone: 44 24 24-1, fax: 45 51 58  
internet: www.axa.lu  
branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

#### BÂLOISE ASSURANCES IARD S.A.

23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE  
directeur: André BREDIMUS  
téléphone: 290 190 200, fax: 290 591  
internet: www.baloise.lu  
branches: 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 16, 17

#### BÂLOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE  
directeur: André BREDIMUS  
téléphone: 290 190-1, fax: 290 591  
internet: www.baloise.lu  
branches: 1, 3, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

#### CAMCA ASSURANCE S.A.

32, avenue de la Liberté - B.P. 2378,  
L-1023 LUXEMBOURG  
directeur: Martial de CALBIAC  
téléphone: 40 20 99, fax: 40 20 98  
internet: www.camca.lu  
branches: 3, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16

#### COLOMBE ASSURANCES S.A.

2A, place de Paris - B.P. 2583,  
L-1025 LUXEMBOURG  
directeur: Eric MACE  
téléphone: 40 05 44, fax: 40 05 54  
branches: 7, 8, 9, 16

#### CRÉDIT AGRICOLE RISK INSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
directeur: Claude WEBER  
téléphone: 22 96 50 - 1, fax: 26 25 83 30  
branches: 13, 16

#### D.A.S. LUXEMBURG

3, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN  
directeur: Oliver WIENAND  
téléphone: 45 57 58, fax: 45 57 63  
internet: www.das.lu  
branche: 17

#### D.K.V. LUXEMBOURG S.A.

43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG  
directeur: Georg NIEDEREHE  
téléphone: 42 64 64-1, fax: 42 64 64-250  
internet: www.dkv.lu  
branche: 2

(1) Voir annexe 7 pour explication des branches

**DKV GLOBALITY S.A.**

13, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG  
 directeur: Martin VON KIAER  
 téléphone: 27 04 44 8001, fax: 27 04 44 9001  
 internet: www.dkv-globality.com  
 branche: 2

**ELECTRO ASSURANCES S.A.**

19, rue de Bitbourg - B.P. 593,  
 L-2015 LUXEMBOURG  
 directeur: Pascal BERTIN  
 téléphone: 29 21 97, fax: 48 00 77  
 branches: 1, 7, 8, 9, 13, 14, 16

**FOYER ASSURANCES S.A.**

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE  
 directeur: Paul FOHL  
 téléphone: 437 437, fax: 437 43 25 08  
 internet: www.lefoyer.lu  
 branches: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

**FOYER SANTÉ S.A.**

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE  
 directeur: Claus Maria SEILER  
 téléphone: 437 43 4208, fax: 437 439 4708  
 internet: www.medicis.lu / www.lefoyer.lu  
 branche: 2

**FOYER-ARAG**

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE  
 directeur: Paul FOHL  
 téléphone: 43 74 37, fax: 42 87 17  
 branche: 17

**GREENSTARS BNP PARIBAS S.A.**

23-25, avenue de la Porte-Neuve,  
 L-2227 LUXEMBOURG  
 directeur: Christophe MEURIER  
 téléphone: 46 46 42 62, fax: 1 43 16 95 65  
 branche: 14

**HUGO INSURANCE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
 directeur: Claude WEBER  
 téléphone: 22 96 50-1, fax: 26 25 83 30  
 branches: 7, 8, 9, 13

**INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A.**

10B, Z.A. Bourmicht, L-8070 BERTRANGE  
 directeur: Myriam DALLANOCE  
 téléphone: 29 00 90, fax: 29 00 95  
 internet: www.interlux.lu  
 branche: 2

**KBC FINANCIAL INDEMNITY INSURANCE S.A.**

5, place de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG  
 directeur: Ivo BAUWENS  
 téléphone: 29 99 92 1, fax: 29 96 18  
 branches: 13, 14, 15, 16

**LA LUXEMBOURGEOISE S.A.**

10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG  
 directeur: Pit HENTGEN  
 téléphone: 4 76 11, fax: 47 61-300  
 internet: www.lalux.lu  
 branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16,  
 17, 18

**LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
 directeur: Danilo GIULIANI  
 téléphone: 49 69 51, fax: 49 69 36  
 branches: 7, 8, 9, 13, 16

**NORDIC EMPLOYERS' MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION**

58, boulevard Gr.-D.Charlotte - B.P. 405  
 L-2014 LUXEMBOURG  
 directeur: Guy HARLES  
 téléphone: 40 78 78 204, fax: 40 78 04 641  
 branche: 16

**PRIMELUX INSURANCE S.A.**

2, boulevard Konrad Adenauer,  
 L-1115 LUXEMBOURG  
 directeur: Marleen VAN MALDEREN  
 téléphone: 421 22 550, fax: 421 22 586  
 branches: 8, 9, 13, 16

**SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION & INDEMNITY ASSOCIATION**

16, rue Notre Dame, L-2240 LUXEMBOURG  
 directeur: Pascal HERRMANN  
 téléphone: 22 97 10 1, fax: 22 97 10 222  
 branches: 1, 4, 6, 7, 12, 17  
 succursale: Royaume-Uni

**SHIPOWNERS' MUTUAL STRIKE INSURANCE ASSOCIATION EUROPE**

74, rue de Merl - B.P. 2217, L-1022 LUXEMBOURG  
 directeur: Claude WEBER  
 téléphone: 22 96 50 1, fax: 26 25 83 30  
 branche: 16

**SWISS LIFE ASSURANCE SOLUTIONS S.A. (SLAS S.A.)**

23, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN  
 directeur: Hans-Herbert MÜLLER  
 téléphone: 26 68 97-500, fax: 27 04 82 42  
 internet: www.swisslife-solutions.com  
 branches: 1, 2, 9, 16, 18  
 succursale: Allemagne

**SWISS RE INTERNATIONAL SE**

2A, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG  
 directeur: Markus SCHAFROTH  
 téléphone: 261 216, fax: 261 233 04  
 branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15,  
 16, 17, 18  
 succursales: Allemagne, Australie, États-Unis,  
 Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse

**THAIC S.A.**

c/o SOGECORE 6D, route de Trèves  
 L-2633 SENNINGERBERG  
 directeur: Gilles COREMANS  
 téléphone: 34 68 66 1, fax: 34 68 40  
 branches: 5, 16

**WEST OF ENGLAND**

33, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG  
 directeur: Carolina LOCKWOOD  
 téléphone: 47 00 67-1, fax: 22 52 53  
 internet: www.westpandi.com  
 branches: 1, 2, 6, 7, 12, 16, 17  
 succursales: Hongkong, Royaume-Uni

**2. Liste des succursales d'entreprises d'assurances étrangères d'assurances non vie****ALLIANZ INSURANCE LUXEMBOURG**

14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG  
 mandataire général: Alain SCHAEDEGEN  
 téléphone: 47 23 46-1, fax: 47 23 46-249  
 internet: www.agf.lu  
 branches: 1, 2, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17

**ATRADIUS CREDIT INSURANCE N.V.**

270, route d'Arlon, L-8010 STRASSEN  
 mandataire général: Pierre Henri MOLLE  
 téléphone: 26 25 87 73, fax: 26 10 87 52  
 branches: 14, 15, 16

**AXA ART VERSICHERUNG AG**

7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG  
 mandataire général: Paul DE COOMAN  
 téléphone: 26 44 15 36, fax: 26 25 81 04  
 branches: 7, 8, 9, 13, 16

**CHARTIS EUROPE S.A.**

10b, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE  
 mandataire général: Philippe GOUTIERE  
 téléphone: 44 30 32 237, fax: 44 31 07  
 internet: www.chartisinsurance.com  
 branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14,  
 15, 16, 17, 18

**COFACE LUXEMBOURG**

2, route d'Arlon, L-8399 WINDHOF  
 mandataire général: Evelyne ETIENNE  
 téléphone: 26 10 81 43, fax: 26 10 81 44  
 branches: 14, 15, 16

**ERGO DIREKT VERSICHERUNG****AKTIENGESELLSCHAFT**

32, rue de l'Alzette, L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
 mandataire général: Abraham Pieter Marinus MOL  
 téléphone: 54 31 42, fax: 54 34 230  
 internet: ergodirekt.de  
 branche: 9

**EUROP ASSISTANCE LUXEMBOURG**

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE  
 mandataire général: Jean-Claude STOOS  
 téléphone: 437 440, fax: 26 37 41 40  
 branches: 16, 18

**HAMBURG-MANNHEIMER N.V.**

Zone d'activités Bourmicht 5, L-8070 BERTRANGE  
 mandataire général: Georg NIEDEREHE  
 téléphone: 44 74 01, fax: 44 74 87  
 branche: 1

**IMPERIO S.A.**

7, rue Goethe - B.P. 1414, L-1014 LUXEMBOURG  
 mandataire général: Gustavo André MILHEIRO  
 AGUIAR FRAZAO  
 téléphone: 49 52 53-1, fax: 49 52 53 650  
 branches: 1, 2, 8, 9, 13, 16

**MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES**

c/o Aon Insurance Managers 19, rue de Bitbourg  
 L-1273 LUXEMBOURG  
 mandataire général: Hervé MONIN  
 téléphone: 22 34 22 315, fax: 47 02 51  
 branches: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17

**LONDON GENERAL INSURANCE****COMPANY LTD**

19, rue de Bitbourg - B.P. 593,  
 L-2015 LUXEMBOURG  
 mandataire général: Lambert SCHROEDER  
 téléphone: 31 71 71, fax: 31 71 74  
 branches: 1, 2, 9, 16

**P & V ASSURANCES**

5A, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN  
 mandataire général: Jean-Pierre QUAIRIÈRE  
 téléphone: 47 46 45-1, fax: 47 00 22  
 branches: 1, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

**TRADE CREDIT RE S.A.**

c/o NCI 20, rue Eugène Ruppert  
 L-2453 LUXEMBOURG  
 mandataire général: Claude STIENNON  
 téléphone: 22 649 34 77, fax: 22 649 36 77  
 internet: www.tcre.com  
 branches: 14, 15, 16

**VEREINIGTE HAGEL VvaG**

115, rue de Luxembourg, L-8077 BERTRANGE  
 mandataire général: Anton Georg ESCH  
 téléphone: 26 64 99 33, fax: 26 10 88 22  
 internet: www.vereinigte-hagel.lu  
 branche: 9

**3. Liste des entreprises d'assurances luxembourgeoises d'assurance-vie****ABN AMRO LIFE S.A.**

46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG  
 directeur: René VANRIJKEL  
 téléphone: 2607-3400, fax: 2607-3548  
 branches: I, II, III, VI, VII

**ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG S.A.**

14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG  
 directeur: Alain SCHAEDEGEN  
 téléphone: 47 23 46-1, fax: 47 23 46-249  
 internet: www.allianz.lu  
 branches: I, II, III, VI, VII  
 succursale: France

**ALTRAPLAN Luxembourg S.A.**

38, Parc d'activités de Capellen, B.P. 154  
 L-8303 CAPELLEN  
 directeur: Clive GRIFFITHS  
 téléphone: 248 375 350, fax: 248 375 351  
 internet: www.cuil.lu  
 branches: I, II, III, VI, VII  
 succursale: Norvège

**AME LIFE LUX S.A. (ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX S.A.)**

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG  
 directeur: Romain ROSSETTI  
 téléphone: 47 46 93, fax: 47 46 90  
 internet: www.ame.lu  
 branches: I, II, III, VI, VII

**ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A.**

27, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG  
 directeur: Hugo BETTENS  
 téléphone: 22 26 55-1, fax: 26 20 12 84  
 internet: www.argentalife.lu  
 branches: I, II, III, VI, VII

**ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.**

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG  
 directeur: Olivier SCHMIDT-BERTEAU  
 téléphone: 26 49 81, fax: 26 49 8200  
 branches: I, II, III, VI, VII  
 succursales: Allemagne, Espagne, Italie

**ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.**

4a, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG  
 directeur: Michael EMMEL  
 téléphone: 26 49 42 00, fax: 26 49 43 02  
 internet: www.fwugroup.com  
 branches: I, II, III, VI, VII  
 succursales: Allemagne, France, Italie

**AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A.**

7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG  
 directeur: Paul DE COOMAN  
 téléphone: 45 30 20-1, fax: 45 51 58  
 internet: www.axa.lu  
 branches: I, II, III, VI, VII

**BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A.**

23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE  
 directeur: Romain BRAAS  
 téléphone: 290 190-1, fax: 291 968  
 internet: www.baloise.lu  
 branches: I, II, III, VI, VII

**BÂLOISE-EUROPE VIE S.A.**

23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE  
 directeur: Romain BRAAS  
 téléphone: 290 190-1, fax: 290 591  
 internet: www.baloise.lu  
 branches: I, II, III, VI, VII

**CALI EUROPE S.A. (CRÉDIT AGRICOLE LIFE INSURANCE S.A.)**  
31-33, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG  
directeur: Guy VAN DEN BOSCH  
téléphone: 26 26 70 62, fax: 26 26 70 69  
branches: I, II, III, VI, VII  
succursales: France, Pologne

**CAMCA VIE S.A.**  
32, avenue de la Liberté - B.P. 2378  
L-1023 LUXEMBOURG  
directeur: Martial de CALBIAC  
téléphone: 26 48 70-1, fax: 26 48 70-58  
internet: www.camca.lu  
branches: I, II, III, VII

**CARDIF LUX INTERNATIONAL S.A.**  
33, rue de Gasperich, L-5826 HESPERANGE  
directeur: Fabrice BAGNE  
téléphone: 26 21 41, fax: 26 21 49 371  
internet: www.cardiflux.lu  
branches: I, II, III, VI  
succursale: France

**CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.**  
40, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
directeur: Mark John HAMPER  
téléphone: 31 78 31-1, fax: 31 78 31 802  
internet: www.clericalmedical.com  
branches: I, II, III, VI, VII

**DB VITA S.A.**  
2, boulevard Konrad Adenauer - B.P. 382  
L-2013 LUXEMBOURG  
directeur: Frank BREITING  
téléphone: 421 22-5 50, fax: 421 22-5 86  
branches: I, II, III, VI

**DEXIA LIFE & PENSIONS S.A.**  
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG  
directeur: Patrick SCHOLS  
téléphone: 26 25 44-1, fax: 26 25 44-60 09  
internet: www.dexia-life.com  
branches: I, II, III, VI, VII

**EURESA-LIFE S.A.**  
5, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN  
directeur: Jean-Pierre QUAIRIÈRE  
téléphone: 25 42 59-1, fax: 25 42 62  
internet: www.euresa-life.com  
branches: I, II, III, VI, VII

**EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.**  
39, avenue Monterey - B.P. 1081  
L-1010 LUXEMBOURG  
directeur: Luc BERG  
téléphone: 26 20 15 40, fax: 26 20 15 41  
branches: I, II, III, VI, VII  
succursale: France

**FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A.**  
16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG  
directeur: Dirk BILLEMONT  
téléphone: 24 18 58 1, fax: 24 18 58 9000  
internet: www.fortisinsurance.lu  
branches: I, II, III, VI, VII

**FOYER INTERNATIONAL S.A. (FISA)**  
12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE  
directeur: Jean-Louis COURANGE  
téléphone: 437 43-52 00, fax: 4 37 43-57 00  
internet: www.lefoyer.lu  
branches: I, II, III, VI

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2009	135
05. LES ANNEXES	143

**FOYER VIE S.A.**  
12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE  
directeur: Philippe BONTE  
téléphone: 437 43 4000, fax: 437 43 4500  
internet: www.lefoyer.lu  
branches: I, II, III, VI, VII

**ING LIFE LUXEMBOURG S.A.**  
3, rue Jean Piret, L-2350 LUXEMBOURG  
directeur: Bruno GOSSART  
téléphone: 26 44 11 44, fax: 26 44 11 45  
internet: www.inglife.lu  
branches: I, II, III, VI, VII

**INTEGRALE LUXEMBOURG S.A.**  
63, boulevard Prince Félix, L-1513 LUXEMBOURG  
directeur: Luc GASPARD  
téléphone: 40 66 90-1, fax: 40 66 90-300  
branches: I, II, III, VI, VII

**INTERNATIONAL CRÉDIT MUTUEL LIFE S.A.**  
103, Grand-rue - B.P. 884, L-1661 LUXEMBOURG  
directeur: Christophe LEROY  
téléphone: 27 20 41 1, fax: 27 20 41 4815  
branches: I, II, III, VI, VII

**KAUPTHING LIFE & PENSION LUXEMBOURG S.A.**  
35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG  
directeur: Björn JONSSON  
téléphone: 46 77 66, fax: 46 77 76  
internet: www.kaupthing.lu  
branches: I, II, III, VI, VII

**LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A.**  
10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG  
directeur: Pit HENTGEN  
téléphone: 4 76 11, fax: 47 61-400  
internet: www.lalux.lu  
branches: I, II, III, VI, VII

**LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.**  
Atrium Business Park, 23, Z.A. Bourmicht  
L-8070 BERTRANGE  
directeur: Philippe RICARD  
téléphone: 45 85 87 26, fax: 45 87 18  
internet: www.lamondiale.lu  
branches: I, II, III, VI, VII  
succursale: Italie

**LEX LIFE & PENSION S.A.**  
2-4, rue Beck - B.P. 1872, L-1018 LUXEMBOURG  
directeur: Flemming LAURIDSEN  
téléphone: 26 89 49, fax: 26 19 29 96  
internet: www.lexlife.lu  
branches: I, II, III, VI

**LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.**  
4, rue Lou Hemmer, L-1748 LUXEMBOURG  
directeur: David STEINEGGER  
téléphone: 34 61 91-1, fax: 34 61 90  
internet: www.lombard.lu  
branches: I, II, III, VI, VII  
succursales: Finlande, Suisse

**LUXEMBURGER LEBEN S.A.**  
38, John F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG  
directeur: Alwa Ludwig VAUTZ  
téléphone: 26 00 34-1, fax: 26 00 34-5790  
branche: III

**LUXLIFE S.A.**  
5, ZA Bourmicht - B.P. 723, L-8070 BERTRANGE  
directeur: Alain ARNSWALD  
téléphone: 25 27 71, fax: 25 27 79  
internet: www.luxlife.com  
branches: I, II, III, VI, VII



**MASSMUTUAL EUROPE S.A.**

3, rue du Fossé - B.P. 332, L-2013 LUXEMBOURG  
 directeur: Olivier MAINGARD  
 téléphone: 25 19 14, fax: 25 19 13  
 internet: www.massmutualeurope.com  
 branches: I, II, III, VI, VII

**NATIXIS LIFE S.A.**

51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG  
 directeur: Jean MARCHES  
 téléphone: 22 888 11, fax: 22 888 150  
 internet: www.life.natixis.com  
 branches: I, II, III, VI, VII  
 succursale: France

**NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.**

Aerogolf Center, 1A, Heienhaff  
 L-1736 SENNINGERBERG  
 directeur: François JACQUEMIN  
 téléphone: 44 67 74 21, fax: 44 69 33  
 internet: www.nemianlife.lu  
 branches: I, II, III, VI, VII

**NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG**

62, rue Charles Martel, L-2134 LUXEMBOURG  
 directeur: Hervé BERNARD  
 téléphone: 42 40 20-1, fax: 42 40 20-40  
 internet: www.nellweb.com  
 branches: I, II, III, VI, VII

**NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.**

562, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG  
 directeur: Lars KORNMOD  
 téléphone: 43 88 77 80, fax: 43 88 77 81  
 internet: www.nordealife.lu  
 branches: I, II, III, VI

**PRIVATE ESTATE LIFE S.A.**

38, rue Pafebruch - B.P. 110, L-8303 CAPELLEN  
 directeur: Clive GRIFFITHS  
 téléphone: 45 67 30 1, fax: 45 67 34  
 internet: www.privateestatelife.com  
 branches: I, II, III, VI

**R & V LUXEMBOURG**

**LEBENSVERSICHERUNG S.A.**  
 4, rue Thomas Edison - B.P. 661,  
 L-1445 STRASSEN  
 directeur: Stefan HONECKER  
 téléphone: 45 45 65-1, fax: 45 32 76  
 internet: www.ruv.lu  
 branches: I, II, III  
 succursale: Allemagne

**RAIFFEISEN VIE S.A.**

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE  
 directeur: Philippe BONTE  
 téléphone: 26 68 36 20, fax: 26 68 36 22  
 branches: I, II, III, VI

**SOGE LIFE S.A.**

11, avenue Emile Reuter, L-2420 LUXEMBOURG  
 directeur: Henri DRIESENS  
 téléphone: 24 13 73 1, fax: 24 13 29  
 internet: www.sogelife.com  
 branches: I, II, III, VI, VII

**SOLIDARITY TAKAFOL S.A.**

3, rue Alexandre Fleming, L-1525 LUXEMBOURG  
 directeur: Abdel Latif SAYED  
 téléphone: 44 10 67, fax: 44 12 06  
 branches: I, II, III

**SWISS LIFE (Luxembourg) S.A.**

25, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN  
 directeur: Tanguy POLET  
 téléphone: 42 39 59-1, fax: 26 43 40  
 internet: www.swisslife.lu  
 branches: I, II, III, VI, VII  
 succursale: Suisse

**SWISS LIFE INSURANCE SOLUTIONS S.A.**

23, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN  
 directeur: Hans-Herbert MÜLLER  
 téléphone: 26 09 38 510, fax: 27 04 82 42  
 internet: www.swisslife-solutions.com  
 branches: I, III  
 succursale: Allemagne

**SWISS LIFE PRODUCTS (LUXEMBOURG) S.A.**

23, route d'Arlon - B.P. 124, L-8002 STRASSEN  
 directeur: Martin TSCHOPP  
 téléphone: 42 39 58-1, fax: 42 39 58 350  
 internet: www.swisslife.lu  
 branches: I, II, III, VI, VII  
 succursales: Allemagne, Autriche

**VITIS LIFE S.A.**

7, boulevard Royal - B.P. 803,  
 L-2018 LUXEMBOURG  
 directeur: Marc STEVENS  
 téléphone: 26 20 46 300, fax: 26 20 46 399  
 internet: www.vitislife.com  
 branches: I, II, III, VI, VII

**VORSORGE LUXEMBURG****LEBENSVERSICHERUNG S.A.**

6, Parc d'activités Syrdall, L-5365 MUNSBACH  
 directeur: Friedel HOFRICHTER  
 téléphone: 26 48 55-0, fax: 26 48 55-30  
 branches: I, II, III, VI, VII

**ZURICH EUROLIFE S.A.**

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD  
 directeur: Sabine LALLIER  
 téléphone: 26 642 1, fax: 26 642 610  
 internet: www.zurich.lu  
 branches: I, II, III, VI, VII

#### 4. Liste des succursales d'entreprises d'assurances étrangères d'assurance-vie

**HAMBURG-MANNHEIMER N.V.**  
Zone d'activités Bourmicht 5, L-8070 BERTRANGE  
mandataire général: Georg NIEDEREHE  
téléphone: 44 74 01, fax: 44 74 87  
branches: I, II, III

**IMPERIO S.A.**  
7, rue Goethe - B.P. 1414, L-1014 Luxembourg  
mandataire général: Gustavo André  
MILHEIRO AGUIAR FRAZAO  
téléphone: 49 52 53-1, fax: 49 52 53 650  
branches: I, II, III

**P & V ASSURANCES**  
5A, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN  
mandataire général: Jean-Pierre QUAIRIÈRE  
téléphone: 47 46 45-1, fax: 47 00 22  
branches: I, II, III

**PBV LEBENSVERSICHERUNG AG  
Niederlassung Luxemburg**  
16, rue Erasme - B.P. 556, L-2015 Luxembourg  
mandataire général: Dieter MÜLLER  
téléphone: 44 88 44-1, fax: 44 88 44-34  
branches: I, II, III

**SEB LIFE LUXEMBOURG BRANCH**  
6a, Circuit de la Foire Internationale,  
L-1347 Luxembourg  
mandataire général: Hugues CHAMBON  
téléphone: 26 23 23 14, fax: 2623 2064  
branche: III

#### 5. Liste des fonds de pension

**FONDS DE PENSION GOODYEAR A.S.B.L.**  
c/o ESOFAC INTERNATIONAL S.A.  
37, rue Michel Engels, L-1465 LUXEMBOURG  
téléphone: 45 31 24-1, fax: 45 07 43  
branches: A, C

**FONDS DE PENSION ING  
LUXEMBOURG A.S.B.L.**  
c/o AMAZON INSURANCE &  
PENSION SERVICES S.À R.L.  
23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE  
téléphone: 26 89 19-1, fax: 29 01 90 9622  
internet: www.ing.lu  
branches: A, C

**LUX PRIME PENSION - CAISSE DE PENSION**  
c/o Dirk BILLEMONT  
50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 LUXEMBOURG  
téléphone: 42 42 22 79, fax: 42 42 27 23  
branche: A

**SWISS LIFE INTERNATIONAL PENSION FUND**  
c/o SWISS LIFE (LUXEMBOURG)  
25, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN  
téléphone: 42 39 59-1, fax: 26 43 40  
branche: A

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2009	135
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009	29		
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009	117	05. LES ANNEXES	143

### ANNEXE 3 - LISTE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES AYANT NOTIFIÉ LEUR INTENTION D'OPÉRER SUR LE TERRITOIRE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG EN RÉGIME DE LIBRE PRESTATION DE SERVICES

Cette liste est disponible sur le site Internet du  
Commissariat aux Assurances: [www.commassu.lu](http://www.commassu.lu)

### ANNEXE 4 - LISTE DES ENTREPRISES DE RÉASSURANCE DE DROIT LUXEMBOURGEOIS (situation en septembre 2010)

**ABBEY REINSURANCE S.A.**  
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG  
société de management: EURCO S.A.

**ACHMEA RE**  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**ACTELION RE S.A.**  
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT  
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**ACTIRE**  
23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE  
SOLUTIONS S.A. (2RS)

**AERO RE S.A.**  
6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**AFE S.A.**  
23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE  
SOLUTIONS S.A. (2RS)

**AGAT RE S.A.**  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**AGRASSUR RE S.A.**  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**AIRBUS RE**  
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**ALBTRO RE S.A.**  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**AMTRUST RE (LUXEMBOURG) S.A.**  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG) S.A.**  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**AMTRUST RE DELTA S.A.**  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**AMTRUST RE OMEGA S.A.**  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**ANTICIMEX REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management:  
SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

**ARISA RE S.A.**

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG  
directeur agréé: PLATTNER HANS

**ARTZARE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management:  
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**ASSOCO RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT  
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**ASSUREKA S.A.**

2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg  
société de management: EURCO S.A.

**ASSURISK S.A.**

Imm. Centre Europe 5, place de la Gare  
L-1616 LUXEMBOURG  
directeur agréé: BAUWENS IVO

**ASUVER S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**ATLANTIC RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
directeur agréé: WEBER CLAUDE

**ATLAS COPCO REINSURANCE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT  
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**AVIABEL RE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**AVIARE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT  
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**AXIOME DE RE S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**BALSPEED RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**BALTA REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**BCEE RE**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT  
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**BEL RE**

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG  
directeur agréé: HAUGLUSTAINE ALAIN

**BESIX GLOBAL RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**BIL RE**

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG  
société de management: EURCO S.A.

## ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009

29

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009

117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

135

ET DE RÉASSURANCES EN 2009

05. LES ANNEXES

143

**BNP PARIBAS S.B. RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
directeur agréé: WEBER CLAUDE

**BREAN MURRAY CARRET REINSURANCE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT  
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**BREW RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT  
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**BTL REINSURANCE**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT  
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**BUILDERS CREDIT REINSURANCE  
COMPANY S.A.**

69, rue de Hobscheid, L-8422 STEINFORT  
directeur agréé: MORREY JOHN SIMON

**C.D.A.- RE**

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG  
société de management: EURCO S.A.

**C6 RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT  
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**CAFINA**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE  
SOLUTIONS S.A. (2RS)

**CAISRELUX**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES  
GROUP (EUROPE)

**CALATRAVA RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT  
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**CAMCA REASSURANCE S.A.**

32, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG  
directeur agréé: DE CALBIAC MARTIAL

**CANAL RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**CAREDOR S.A.**

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

**CARGOLUX RE S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: EURCO S.A.

**CARIFAC S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE  
INTERNATIONAL S.A.

**CARMAN S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE  
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**CASINO RE S.A.**

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

**CASIOPEA-RE**

23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg  
directeur agréé: ALVARO VILLAMOR GARCIA

**CERATIZIT-RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**CFC REINSURANCE S.A.**

1a, rue du Nord/B.P. 237, L-2012 LUXEMBOURG  
société de management:  
RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

**CGPA RE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**CHALLENGER REASSURANCE**

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**CHAMBERI REINSURANCE S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**CHC REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**CHURCH RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**CIMPOR REINSURANCE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**CLARGES RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**CLIMRE**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management:  
SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

**COATINGS RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**COFINTEX LUXEMBOURG S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**COMPAGNIE DE RÉASSURANCE AKZO NOBEL S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**COMPASS RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**COMPOSTILLA RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

## ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009

29

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009

117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

135

ET DE RÉASSURANCES EN 2009

05. LES ANNEXES

143

**COMURA S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management:  
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**CONTRACTORS CASUALTY & SURETY REINSURANCE COMPANY**

69, rue de Hobscheid, L-8422 STEINFORT  
directeur agréé: MORREY JOHN SIMON

**COREA S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**COREVAL**

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

**COURTAL S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**COVEA LUX S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**CP-BK REINSURANCE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**CREALUX S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**CREARE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**CRÉDIT AGRICOLE REINSURANCE S.A.**

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

**CYLONIE RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**D.R.C. S.A.**

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG  
société de management: EURCO S.A.

**DAIMLER RE INSURANCE S.A. LUXEMBOURG**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**DANONE RE**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**DB RE S.A.**

2, boulevard Konrad Adenauer,  
L-1115 LUXEMBOURG  
directeur agréé: Marleen VAN MALDEREN

**DEGUSSA RE S.A.**

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD  
société de management:  
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

**DELASSUR**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**DEXIA RE S.A.**

2 rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG  
directeur agréé: PARIDAENS RUDY

**DGF REINSURANCE S.A.**

1a, rue du Nord / B.P.237, L-2012 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

**DIAMOND RE S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**DNB NOR REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-2173 LUXEMBOURG  
société de management: SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

**EGON RE S.A.**

11, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG  
directeur agréé: EMSIX JACQUES

**ELECTRO-RE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
directeur agréé: FRERE FABRICE

**ELIA RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**ELTH REASSURANCE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**ENERGIA RE S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**ENOVOS RE S.A. (an.: SOTEG RE S.A.)**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**EOLO RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**EPCAP RE S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**ERAS S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**ERSTE REINSURANCE S.A.**

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD  
société de management:  
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

**EULER HERMES RE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**EURAZUR S.A.**

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG  
directeur agréé: SOREE GERMAIN

## ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009

29

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009

117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

135

ET DE RÉASSURANCES EN 2009

05. LES ANNEXES

143

**EUROCHEM REASSURANCE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**EUROCLEAR RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**EUROMAF RE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**FI CORPORATE REINSURANCE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**FI REINSURANCE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**FIDARE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**FINBEL RE**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
directeur agréé: WEBER CLAUDE

**FLUX RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**FORTIS BANK REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
directeur agréé: KIRCHEN ALFONS

**FOYER RE S.A.**

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE  
directeur agréé: ARNOLDY RENE

**GAMBRO REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management:  
SINSE LUXEMBOURG S.À R.L.

**GAVIOTA RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
directeur agréé: WEBER CLAUDE

**GDF SUEZ RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**GELINS**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**GENERAS**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**GESARE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
directeur agréé: WEBER CLAUDE

**GIPE S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management:  
SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

**GLOBAL LIABILITY REINSURANCE COMPANY S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**GLOBO RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**GOMAREAL S.A.**

11, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG  
directeur agréé: EMSIX JACQUES

**GOTA RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**G-RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**GS RE**

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

**HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**HECO REASSURANTIE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**HENKEL RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**HERALUX**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management:  
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**I.R.R. S.A.**

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

**IBERDROLA RE S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**IKANO RE S.A.**

1, rue Nicolas Welter, L-2740 LUXEMBOURG  
directeur agréé: WITTBGER TOMAS

**IMERYS RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**INCODEN S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**INDURISK RUCKVERSICHERUNG**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**INDUSTRIAL RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**INDUSTRIELLE DE RÉASSURANCE**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**ING LUX-RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**INOX RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**INTER RE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**INTERNATIONAL CRÉDIT MUTUEL REINSURANCE S.A. (ICM RE S.A.)**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**INTERNATIONAL SHIPOWNERS REINSURANCE COMPANY**

33, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG  
directeur agréé: LOCKWOOD CAROLINA

**IPSEN RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**KLAVENESS RE S.A.**

19, rue de Bitbourg / B.P. 593,  
L-2015 LUXEMBOURG  
société de management:  
SINSER LUXEMBOURG S.À R.L.

**KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**LA LUXEMBOURGEOISE RE**

10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG  
directeur agréé: HENTGEN PIT

**LAU RE S.A.**

2A, Place de Paris / B.P. 2583,  
L-1025 LUXEMBOURG  
directeur agréé: MACE ERIC

**LB RE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**LBB RE LUXEMBOURG S.A.**

30, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG  
directeur agréé: COHAUS BEN

**LETZRE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management:  
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**LOCRE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**LOTUS-BAKERIES REASSURANCES S.A.**

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

**LSA RE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**LUXAIR RE S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**LUXPAR RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**MACSF RE S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
directeur agréé: FOUQUET NICOLAS

**MAPLUX RE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**MECCANICA REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**MERCK RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**MO REINSURANCE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**MODERN RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**MODERNAC S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

**MORGAN RE S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**MORGAN STANLEY EUROPE RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**MORGAN STANLEY GLOBAL**

**REINSURANCE S.A.**  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**MORGAN STANLEY LUXEMBOURG INTERNATIONAL REINSURANCE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**MORGAN STANLEY LUXEMBOURG RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**MOTOR REINSURANCE COMPANY S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**MU VI RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**NATURAL RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**NEXANS RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**NIRA M.A.**

15, Syrdallstrooss, L-6850 MANTERNACH  
directeur agréé: VANWELKENHUYZEN DANNY

**O.O.RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**OCEANE RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**ORSAY-RE S.A.**

19, rue de Bitbourg / B.P. 593,  
L-2015 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**P&T RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**PELICAN S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**POLYRE S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**PRINTEMPS REASSURANCE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**PRO RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

**PROTECTION RE**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**PURACAP S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**RAIFFEISEN RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**RAIL REASSURANCES S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
directeur agréé: SCHROEDER LAMBERT

**RCG RE II S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**RCG RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**REAAL REASSURANTIE S.A.**

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG  
société de management: EURCO S.A.

**REACOMEX**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**REAFIN S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**REAGRA S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**REASAR S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management:  
SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

**RECEM S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**RECHEM S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**RECTICEL RE S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**REDCOR REASEGUROS S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**REDELCOVER S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**RHEA**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**RISK TRANSFER RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**ROQUETTE RE S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**SARAL S.A.**

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**SAUREA**

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

## ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009

29

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009

117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

ET DE RÉASSURANCES EN 2009

135

05. LES ANNEXES

143

**SCEM REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**SECURISK S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**SERECO RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**SIBELUX S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**SKULD RE II S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**SOCARE S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management: SOGECORE S.A.

**SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**SOFIRI**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**SOFREA**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
directeur agréé: COREMANS GILLES

**SOMALRE-SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCE TARKETT S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**SONAE RE S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**SONATRACH RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**SOPREFIRA**

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

**SOREBOL S.A.**

43, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**SOREVAL S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**SPANDILUX S.A.**

16, rue Notre Dame, L-2240 LUXEMBOURG  
directeur agréé: HERRMANN PASCAL



**SPS REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**ST LOUIS RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**STANDFAST REINSURANCE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**ST-THOMAS SECURITY S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management:  
SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

**3 SUISSES DE RE S.A.**

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

**SURASSUR**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**SVENSKA RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**SVITJOD REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**SWEDEAGRI REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**SWEET RE S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
société de management:  
SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

**SWISS RE EUROPE S.A.**

2A, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG  
directeur agréé: SCHAFROTH MARKUS

**SYNDICAT GENERAL RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**TA REINSURANCE S.A.**

1a, rue du Nord / B.P. 237, L-2012 LUXEMBOURG  
société de management:  
RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

**TAGUS RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**TANK RE S.A.**

1a, rue du Nord / B.P.237, L-2012 LUXEMBOURG  
société de management:  
RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

**TEIDE RE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**TER BEKE LUXEMBOURG**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**TERECO TECHNICAL RE. CO.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**TERELUX S.A.**

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)

**TEREOS LUXEMBOURG**

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

**THARC S.A.**

6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
directeur agréé: COREMANS GILLES

**THE SWATCH GROUP RE S.A.**

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD  
société de management:  
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

**TIRSA S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**TRADE CREDIT RE CARRE S.A.**

20, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG  
directeur agréé: STIENNON CLAUDE

**UNITED RE (Europe)**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**VANDEMOORTELE INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**VATTENFALL REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

**VELASQUEZ S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
directeur agréé: GIULIANI DANILO

**WDI REINSURANCE S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**WEGE RE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

**WHITE ROCK REINSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management:  
SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

**WURTH REINSURANCE COMPANY S.A.**

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
directeur agréé: WEBER CLAUDE

**YOLE S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
société de management:  
AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

## ANNEXE 5 - LISTE DES GESTIONNAIRES DES ENTREPRISES DE RÉASSURANCE (situation en septembre 2010)

### Liste des personnes physiques

#### AARDOOM WILLEM MARINUS

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)  
23, avenue Monterey  
L-2163 LUXEMBOURG

#### ARNOLDY RENÉ

FOYER RE S.A.  
12, rue Léon Laval  
L-3372 LEUDELANGE

#### ASPDEN PHILIP

33, boulevard Prince Henri  
L-1724 LUXEMBOURG

#### BAUWENS IVO

ASSURISK S.A.  
5, place de la Gare  
L-1616 LUXEMBOURG

#### BIERRY ARNAUD

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)  
23, avenue Monterey  
L-2163 LUXEMBOURG

#### COHAUS BEN

LBB RE LUXEMBOURG S.A.  
30, boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

#### COREMANS GILLES

SOGECORE S.A.  
6b, route de Trèves  
L-2633 SENNINGERBERG

#### DARDENNE GERARD

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)  
23, avenue Monterey  
L-2163 LUXEMBOURG

#### DE CALBIAC MARTIAL

CAMCA REASSURANCE S.A.  
32, avenue de la Liberté  
L-1930 LUXEMBOURG

#### DRON THIERRY

RISK AND REINSURANCE SOLUTIONS (2RS)  
23, avenue Monterey  
L-2163 LUXEMBOURG

#### EMSIX JACQUES

11, avenue Guillaume  
L-1651 LUXEMBOURG

#### FOUQUET NICOLAS

MACSF RE S.A.  
6b, route de Trèves  
L-2633 SENNINGERBERG

#### FRERE FABRICE

AON GLOBAL RISK CONSULTING LUXEMBOURG  
19, rue de Bitbourg  
L-1273 LUXEMBOURG

#### GABRIEL FREDERICK

MARSH MANAGEMENT SERVICES  
LUXEMBOURG S.A.  
74, rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG

#### GIULIANI DANILO

MARSH MANAGEMENT SERVICES  
LUXEMBOURG S.A.  
74, rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG

#### GOUTIERE PHILIPPE

CHARTIS INSURANCE MANAGEMENT SERVICES  
(LUX.) S.A.  
10b, rue des Mérovingiens  
L-8070 BERTRANGE

## ÉDITORIAL

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	05
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009	11
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009	29
	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2009	135
05. LES ANNEXES	143

#### GROFFILS XAVIER

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES  
(LUXEMBOURG) S.A.  
45, rue des Scillas  
L-2529 HOWALD

#### GROKE KRISTIAN

44, route d'Esch / B.P. 1981  
L-1019 LUXEMBOURG

#### HANSOULLE JACQUES

FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A.  
16, boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

#### HAUGLUSTAINÉ ALAIN

BEL RE S.A.  
7, boulevard Joseph II  
L-1840 LUXEMBOURG

#### HENTGEN PIT

LA LUXEMBOURGEOISE RE  
10, rue Aldringen  
L-1118 LUXEMBOURG

#### HERRMANN PASCAL

SPANDILUX S.A.  
16, rue Notre Dame  
L-2240 LUXEMBOURG

#### KIRCHEN ALFONS

FORTIS BANK REINSURANCE S.A.  
50, avenue J.F.Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG

#### KRISTENSEN KRISTIAN M.

RISK & INSURANCE SERVICES S.A.  
1A, rue du Nord / B.P. 237  
L-2012 LUXEMBOURG

#### LAMBERT PHILIPPE

68, rue de la Fontaine  
B-6741 VANCE

#### LAMBORELLE ERNY

7, rue de Bitbourg  
L-1273 LUXEMBOURG

#### LAUER MARC

FOYER ASSURANCES S.A.  
12, rue Léon Laval  
L-3372 LEUDELANGE

#### LAURENT CEDRIC

SOGECORE S.A.  
6b, route de Trèves  
L-2633 SENNINGERBERG

#### LEONARD NICOLAS

6b, route de Trèves  
L-2633 SENNINGERBERG

#### LOCKWOOD CAROLINA

INTERNATIONAL SHIPOWNERS REINSURANCE  
COMPANY S.A.  
33, boulevard Prince Henri  
L-1724 LUXEMBOURG

#### LOHEST PASCAL

FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.  
66, route d'Esch  
L-1470 LUXEMBOURG

#### MACE ERIC

LAU RE S.A.  
2A, place de Paris / B.P. 2583  
L-1025 LUXEMBOURG

#### Marleen VAN MALDEREN

2, Boulevard Konrad Adenauer  
L-1115 LUXEMBOURG

**MERSCH PIERRE**

ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL  
LUXEMBOURG S.A.  
5, rue Eugène Ruppert  
L-2453 LUXEMBOURG

**MONIN HERVE**

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) S.A.  
19, rue de Bitbourg  
L-1273 LUXEMBOURG

**MORREY JOHN SIMON**

CONTRACTORS CASUALTY & SURETY  
REINSURANCE COMPANY  
69, rue de Hobscheid  
L-8422 STEINFORT

**PARIDAENS RUDY**

DEXIA RE S.A.  
2, rue Nicolas Bové  
L-1253 LUXEMBOURG

**PLATTNER HANS**

ARISA RE S.A.  
5, rue Eugène Ruppert  
L-2453 LUXEMBOURG

**REYLAND NICO**

18, rue de la Montagne  
L-6136 JUNGLINSTER

**RÖDBRO JEANETTE**

DB RE S.A.  
2, boulevard Konrad Adenauer  
L-1115 LUXEMBOURG

**SCHAFROTH MARKUS**

SWISS RE EUROPE S.A.  
2A, rue Albert Borschette  
L-1246 LUXEMBOURG

**SCHMIDT-BERTEAU OLIVIER**

ASPECTA ASSURANCES INTERNATIONAL S.A.  
5, rue Eugène Ruppert  
L-2453 LUXEMBOURG

**SCHOTT BEATRICE**

SOGECORE S.A.  
6b, route de Trèves  
L-2633 SENNINGERBERG

**SCHROEDER LAMBERT**

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.  
19, rue de Bitbourg  
L-1273 LUXEMBOURG

**SOREE GERMAIN**

EURAZUR S.A.  
7, boulevard Joseph II  
L-1840 LUXEMBOURG

**SOUGNEZ ALAIN**

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)  
23, avenue Monterey  
L-2163 LUXEMBOURG

**STIENNON CLAUDE**

TRADE CREDIT RE CARRE S.A.  
20, rue Eugène Ruppert  
L-2453 LUXEMBOURG

**THEODOSE CHRISTIAN**

GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT SERVICES  
145, rue du Kiem  
L-8030 STRASSEN

**TOMBS FRANK (†)****VANDEVEN SOPHIE**

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.  
19, rue de Bitbourg  
L-1273 LUXEMBOURG

**VANWELKENHUYZEN DANNY**

NIRA M.A.  
15, Syrdallstrooss  
L-6850 MANTERNACH

**WAXWEILER OLIVIER**

SOGECORE S.A.  
6b, route de Trèves  
L-2633 SENNINGERBERG

**WEBER CLAUDE**

MARSH MANAGEMENT SERVICES  
LUXEMBOURG S.A.  
74, rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG

**WITTBGER TOMAS**

IKANO RE S.A.  
1, rue Nicolas Welter / B.P. 229  
L-2012 Luxembourg

**Liste des personnes morales****AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)**

directeur: MONIN HERVE  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 51

**AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.**

directeur: SCHROEDER LAMBERT  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 51

**AON LUXEMBOURG S.A.**

directeur: SCHROEDER LAMBERT  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 51

**CHARTIS INSURANCE MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.**

directeur: GOUTIERE PHILIPPE  
10b, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE  
téléphone: 44 30 32-1, fax: 44 31 07

**COMMERCIAL UNION MANAGEMENT S.A.R.L.**

directeur:  
34, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG  
téléphone: 40 28 20-1, fax: 40 83 58-302

**EURCO S.A.**

directeur: BIERRY ARNAUD  
23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
téléphone: 26 00 35, fax: 26 00 35 35

**FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.**

directeur: LOHEST PASCAL  
66, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG  
téléphone: 45 66 88, fax: 45 66 99

**GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT SERVICES**

directeur: THEODOSE CHRISTIAN  
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
téléphone: 46 96 01-200, fax: 46 96 01-209

**MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.**

directeur: WEBER CLAUDE  
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
téléphone: 49 69 51, fax: 49 69 36

**RISK & INSURANCE SERVICES S.A.**

directeur: KRISTENSEN KRISTIAN M.  
1a, rue du Nord / B.P. 237, L-2012 LUXEMBOURG  
téléphone: 22 24 74-1, fax: 22 15 50

**RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS)**

directeur: BIERRY ARNAUD  
23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
téléphone: 26 00 35, fax: 26 00 35 35

**SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.**

directeur: SCHROEDER LAMBERT  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 51

**SOGECORE EMPLOYEE BENEFITS S.A.**

directeur: COREMANS GILLES  
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

**SOGECORE INTERNATIONAL S.A.**

directeur: COREMANS GILLES  
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

**SOGECORE REINSURANCE MANAGEMENT S.A.**

directeur: COREMANS GILLES  
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

**SOGECORE S.A.**

directeur: COREMANS GILLES  
6b, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

**WILLIS CORROON MANAGEMENT S.A.**

directeur: THEODOSE CHRISTIAN  
145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN  
téléphone: 46 96 01-200, fax: 46 96 01-209

**ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.**

directeur: GROFFILS XAVIER  
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD  
téléphone: 26 64 21, fax: 26 64 26 01

**ANNEXE 6 - LISTE DES COURTIERS D'ASSURANCES**

(situation en septembre 2010)

**Liste des personnes physiques****BATUT Bernard**

c/o FINUX S.À R.L.  
12, ancienne côte d'Eich  
L-1459 LUXEMBOURG

**BAUSCHERT Edgar**

c/o GIP INTERNATIONAL S.A.  
7 am Scheerleck  
L-6868 WECKER

**BECKER Frank**

c/o UNICREDIT LUXEMBOURG S.A.  
4, rue Alphonse Weicker  
L-2721 LUXEMBOURG

**BELARDI Sandro**

c/o GROUPE OMEGA ASSURANCES  
ET FINANCE S.À R.L.  
58, rue Glesener  
L-1630 LUXEMBOURG

**BEN SOUF Belgacem**

c/o A.C.S. S.A.  
16, rue Millewee  
L-7257 HELMSANGE

**BERNARD Christine**

c/o R.F. HOTTINGER INSURANCE  
CONSULTING S.A.  
47, boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

**BODSON Jean-Michel**

c/o EVEST LUXEMBOURG S.A.  
2, am Hock  
L-9991 WEISWAMPACH

**BOIS Jean-Baptiste**

c/o EQUATUS INSURANCE BROKER S.A.  
31, boulevard Prince Henri  
L-1724 LUXEMBOURG

**BORCEUX Olivier**

c/o ANALIS S.A.  
69, rue de Hobscheid  
L-8422 STEINFORT

**BOSQUEE Bernard**

c/o FINAMORE S.A.  
117, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

**BOSSICART Didier**

c/o ASSURANCES &  
BENEFITS COURTAGE S.À R.L.  
25, route d'Arlon  
L-8410 STEINFORT

**BOUTANG Monique**

c/o SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LIFE  
INSURANCE BROKER S.A.  
11, boulevard Prince Henri  
L-1724 LUXEMBOURG

**BOUTON Bert**

rue de l'Ouest 20/18  
L-2273 LUXEMBOURG

**BOUTON Christophe**

2, rue Tony Neumann  
L-2241 LUXEMBOURG

**CALDANA Marco**

c/o FARAD INTERNATIONAL S.A.  
2-4, rue Beck  
L-1222 LUXEMBOURG

**CLOES Jean-Louis**

c/o PATRIMOINE CONSULT S.A.  
3, op der Schmett  
L-9964 HULDANGE

**CLOËS Pierre**

140, route de Thionville  
L-2610 Luxembourg

**COHAUS Ben**

c/o LBB RE S.A.  
30, boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

**COLANGELO Angelo**

c/o FIDES EUROPE S.À R.L.  
34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte  
L-1330 LUXEMBOURG

**COREMANS Gilles**

c/o SOGECORE S.A.  
6B, route de Trèves  
L-2633 SENNINGERBERG

**DAVAL-PIROTON Murielle**

ESCHTARI S.A.  
25/3, rue Felix Blochausen  
L-1243 Luxembourg

**DE FAYS Philippe**

c/o CREATERRA S.A.  
25, route d'Esch  
L-1470 LUXEMBOURG

**DE MIOMANDRE Alain**

c/o INSURANCE BROKER'S SOLUTION EUROPE  
1, rue de l'Indépendance  
L-8021 STRASSEN

**DE MIOMANDRE Gaël**

c/o INSURANCE BROKER'S SOLUTION EUROPE  
1, rue de l'Indépendance  
L-8021 STRASSEN

**DE WOUTERS D'OPLINTER Olivier**

c/o NOMISMA  
5, rue Prince Jean  
L-4740 PÉTANGE

**DE WOUTERS D'OPLINTER Thomas**

c/o NOMISMA  
5, rue Prince Jean  
L-4740 PÉTANGE

**DECKER Guy**

c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE  
A LUXEMBOURG  
69, route d'Esch  
L-2953 LUXEMBOURG

**DELREE Joseph**

c/o PATRIMOINE & FINANCE S.À R.L.  
2A/46, route d'Eselborn  
L-9706 CLERVAUX

**DEWAELEHEYS Eric**

c/o D.S. LUX S.A.  
12, rue Eugène Ruppert  
L-2453 LUXEMBOURG

**DI LORENZO Jérôme**

c/o CARRE-ASSURANCES S.A.  
310, rue de Cessange  
L-1321 LUXEMBOURG

**DÖRRIE Detlef**

c/o AKTIV ASSEKURANZ MAKLER  
LUXEMBOURG  
74, route de Luxembourg  
L-6633 WASSERBILLIG

## ÉDITORIAL

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009	117

## 05

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2009	135
05. LES ANNEXES	143

**DUCULOT Olivier**

c/o A.J.I.L. C&P S.A., CONSULTANTS -  
COURTIERS EN ASSURANCES  
21, Stawelerstrooss  
L-9964 HULDANGE

**DUHR Michel**

c/o MARSH S.A.  
16, rue Robert Stümper  
L-2557 LUXEMBOURG

**DUINSLAEGER Erik**

c/o FIDES LIFE OFFICE S.A.  
4, rue du Pont  
L-9650 ESCH-SUR-SÛRE

**DUNKEL Paul**

c/o AC D S.À R.L.  
68, avenue de la Liberté  
L-1930 LUXEMBOURG

**EECKMAN Jean-Pierre**

c/o INVICTA-ART S.À R.L. INT INSURANCE  
BROKERS  
163, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

**EMSIX Jacques**

c/o UNITED BROKERS S.A.  
11, avenue Guillaume  
L-1651 LUXEMBOURG

**EXALL Timothy**

54, rue de Dangé St. Romain  
L-8260 MAMER

**FAGNOUL Frédéric**

c/o EURO PARTNER INVEST  
4, rue Marie Curie / Bât. Céphée  
L-8049 STRASSEN

**FANK Stefan**

c/o FARAD INTERNATIONAL S.A.  
2-4 rue Beck  
L-1222 LUXEMBOURG

**FAVRE Claude**

c/o L.J.C. PATRIMOINE S.A.  
38, avenue du X Septembre  
L-2550 LUXEMBOURG

**FESTJENS Stefaan**

c/o CAPITAL COACH  
5, rue Prince Jean  
L-4740 PÉTANGE

**FLAMMANG Marc**

c/o COMPAGNIE DE BANQUE PRIVÉE  
7, rue Thomas Edison  
L-1445 STRASSEN

**FOLDBERG Steen**

c/o MERRILL LYNCH (LUXEMBOURG) S.À R.L.  
4, rue Albert Borschette  
L-1246 LUXEMBOURG

**FONDU Marc**

c/o DILIGENTIA S.A.  
20, rue Michel Rodange  
L-2430 LUXEMBOURG

**FOURRIER Luc**

c/o PATRIMONIA CONSULTING S.A.  
2B, route d'Eselborn  
L-9706 CLERVAUX

**FREDERICK Vincent**

c/o D.S. LUX S.A.  
12 rue Eugène Ruppert  
L-2453 LUXEMBOURG

**GEHLEN Manfred**

c/o NOUVELLES ASSURANCES -  
SOCIÉTÉ DE COURTAGE  
Duarrefstrooss 2  
L-9990 WEISWAMPACH

**GENIN Guy**

c/o R.F. HOTTINGER INSURANCE  
CONSULTING S.A.  
47, boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

**GEORGES Edouard**

c/o LIB S.A.  
13, avenue de la Gare  
L-1611 LUXEMBOURG

**GEORIS Didier**

c/o SODEFIN S.À R.L.  
20, rue C.M. Spoo  
L-4323 ESCH-SUR-ALZETTE

**GERAERTS Philippe**

c/o LUX LIFE CONSULTING  
19-21, rue de Hollerich  
L-1741 Luxembourg

**GIERES Pierrot**

c/o MEDIA-ASSURANCES S.A.  
45, boulevard Pierre Frieden  
L-1543 LUXEMBOURG

**GINDL Andreas**

19, Grand-Rue  
L-6630 WASSERBILLIG

**GRAVIÈRE Sébastien**

c/o PRIVATE INSURANCE SERVICES S.A.  
18, rue de l'Eau  
L-1449 LUXEMBOURG

**GREDEN Roger**

c/o FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.  
18, rue Michel Rodange  
L-2430 LUXEMBOURG

**GREVISSE Albert**

c/o SFS EUROPE S.A.  
41, avenue du X Septembre  
L-2551 LUXEMBOURG

**GRUNDHEBER Rainer**

c/o ASSEKURANZ AG  
5, rue C.M. Spoo  
L-2546 LUXEMBOURG

**HAAS Norbert**

c/o IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L.  
2, am Hock  
L-9991 WEISWAMPACH

**HANUSCHK Dieter**

c/o FIBALUX S.A.  
67, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH

**HARSCH Romain**

c/o AC D S.À R.L.  
68, avenue de la Liberté  
L-1930 LUXEMBOURG

**HAUFFELS Paul**

45-47, boulevard de la Pétrusse  
L-2320 LUXEMBOURG

**HAYDECKER ROBERT**

c/o AKTIV ASSEKURANZ MAKLER  
LUXEMBOURG  
74, route de Luxembourg  
L-6633 WASSERBILLIG

**HECK Herbert**

c/o ICI GROUP LUXEMBOURG  
2, rue de Wilwerdange  
L-9911 TROISVIERGES

**HEGER Olivier**

c/o CIRCLES GROUP S.A.  
41, avenue de la Gare  
L-1611 LUXEMBOURG

**HENRY Christian**

c/o INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A.  
4, rue Jean-Pierre Brasseur  
L-1258 LUXEMBOURG

**HERR Philippe**

c/o GRASER & HERR COURTIERS S.À R.L.  
54, route d'Esch  
L-3921 MONDERCANGE

**HOFFMANN Marc**

c/o GRAS SAVOYE LUXEMBOURG  
145, rue du Kiem  
L-8030 STRASSEN

**HOFFMANN Marc**

c/o COMPAGNIE DE BANQUE PRIVÉE  
7, rue Thomas Edison  
L-1445 STRASSEN

**HUBSCH Jean-Philippe**

c/o ASSURANCES-CONSEILS LUXEMBOURG  
76, boulevard de la Pétrusse  
L-2320 LUXEMBOURG

**HUDSON S. Jan**

c/o AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE  
BROKERAGE  
4, rue Hoimesbusch  
L-5371 SCHUTTRANGE

**JAGGI-MALOUBIER Katia**

c/o PATRIMONIA INTERNATIONAL S.À R.L.  
28A, rue des Romains  
L-8041 STRASSEN

**KNAFF-ACKERMANN Malou**

c/o BUREAU MALOU KNAFF S.À R.L.  
22, boulevard de la Foire  
L-1528 LUXEMBOURG

**KÖDITZ Alexander**

c/o IPK VERWALTUNGS S.A.  
2, rue Haute  
L-6680 MERTERT

**KRIESCHER Philippe**

c/o D.S. LUX S.A.  
12, rue Eugène Ruppert  
L-2453 LUXEMBOURG

**KUYLENSTIERNA Johan**

c/o KUYLENSTIERNA & SKOG S.A.  
26, rue Philippe II  
L-2340 LUXEMBOURG

**LANG Raymond**

c/o ASSURGEST S.A.  
24-26, rue Jean Jaurès  
L-3490 DUDELANGE

**LAPORTA Francis**

c/o ART OF INSURANCE S.A.  
98, rue de la Gare  
L-8325 CAPELLEN

**LEFRANC Edmée**

c/o MONTPENSIER FINANCE  
INTERNATIONAL S.A.  
10A, rue Henri Schnadt  
L-2530 LUXEMBOURG

**LEHNEN Gabriele**

c/o INTERNATIONALE MAKLERGESELLSCHAFT  
LUXEMBURG  
6, avenue Guillaume  
L-1650 LUXEMBOURG

**LEONET Philippe**

c/o IMR S.A.  
32/2, rue Léon Kauffman  
L-1853 LUXEMBOURG

**LERUTH Jean Louis**

c/o IMR S.A.  
32/2, rue Léon Kauffman  
L-1853 LUXEMBOURG

**LEYSEN Marc**

c/o VANBREDA RISK & BENEFITS S.A.  
283, route d'Arlon  
L-8011 STRASSEN

**LINNERT Markus**

c/o NORDDEUTSCHE LANDESBANK  
LUXEMBOURG S.A.  
26, route d'Arlon  
L-1140 LUXEMBOURG

**LOHEST Pascal**

c/o ALLIA INSURANCE BROKERS  
LUXEMBOURG S.A.  
66, route d'Esch  
L-1470 LUXEMBOURG

**LOZIE Koen**

c/o AVER ASSOCIATES LUXEMBOURG  
25, rue Philippe II  
L-2340 LUXEMBOURG

**MAGNUS Vincent**

c/o ALTIS ASSURANCES S.A.  
9, route des Trois Cantons  
L-8399 WINDHOF

**MAHAUX Jacques**

c/o CAL COURTAGE S.A.  
39, allée Scheffer  
L-2520 LUXEMBOURG

**MARCHAND Thierry**

c/o AGEO PATRIMOINE (LUXEMBOURG) S.À R.L.  
23, boulevard Charles Marx  
L-2130 LUXEMBOURG

**MARTIN David John**

c/o PROFESSIONAL INVESTMENT  
CONSULTANTS (EUROPE) S.A.  
15-17, avenue Gaston Diderich  
L-1420 LUXEMBOURG

**MARTIN Pierre**

c/o BRISTOL ASSURANCES S.A.  
34, rue Philippe II  
L-2340 LUXEMBOURG

**MAURICE Jérôme**

c/o KMC FINANCE S.A.  
6, rue Henri Schnadt  
L-2530 LUXEMBOURG

**MELE Henri**

c/o SCAP (Société de Courtage en Assurances  
et Placements) S.À R.L.  
8, boulevard de la Foire  
L-1528 LUXEMBOURG

**MERTES Edgar**

c/o IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L.  
2, am Hock  
L-9991 WEISWAMPACH

**METZDORF Jean-Marc**

c/o ASSURFIMMO S.À R.L.  
32, avenue Monterey  
L-2163 LUXEMBOURG

**MEYER Edwin**

c/o ARCELORMITTAL INSURANCE  
CONSULTANTS S.A.  
19, avenue de la Liberté  
L-2930 LUXEMBOURG

**MICHIELS Eric**

c/o HNW INSURE S.À R.L.  
26, rue Théodore Eberhard  
L-1452 LUXEMBOURG

**MIHAILOVIC Sasa**

c/o GEPLUX S.À R.L.  
14, rue des Romains  
L-2444 LUXEMBOURG

**MONCOUSIN Vanessa**

c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À  
LUXEMBOURG  
69, route d'Esch  
L-2953 LUXEMBOURG

**MORES Jean-Marie**

c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À  
LUXEMBOURG  
69, route d'Esch  
L-2953 LUXEMBOURG

**MORVILLI Fabio**

12, rue du Château  
L-7463 PETTINGEN

**NELEN Hans**

c/o GLOBAL ASSURANCE S.A.  
39, rue Goethe  
L-1637 LUXEMBOURG

**NEUBERG Guy**

c/o GROUPE NEUBERG, COURTIER  
D'ASSURANCES S.A.  
46, Aarelerstrooss  
L-8552 OBERPALLEN

**OTTEN Marco**

c/o ASSPERT AG  
74, route de Luxembourg  
L-6633 WASSERBILLIG

**OTTO Sébastien**

c/o PATRIMOINE CONSULT S.A.  
3, op der Schmett  
L-9964 HULDANGE

**PAULET Rudy**

c/o ADJUTORIS CONSEIL S.A.  
18, boulevard Emmanuel Servais  
L-2535 LUXEMBOURG

**PECCHINOTTI Carlo**

c/o DOG'I INVESTMENT STRATEGY S.A.  
11, rue Beaumont  
L-1219 LUXEMBOURG

**PETITJEAN Eric**

c/o EBICA  
46, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG

**PHILIPPE Dominique**

c/o EUROPÉENNE DE COURTAGE  
(LUXEMBOURG) S.A.  
63-65, rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG

**PIERSON Joël**

c/o I.I.F.C. S.A.  
27, rue des Écoles  
L-4551 NIEDERCORN

**PIROTON Albert**

c/o ESCHTARI  
25/3, rue Félix Blochausen  
L-1243 LUXEMBOURG

**POOT-BAUDIER Idès**

c/o AON LUXEMBOURG S.A.  
19, rue de Bitbourg  
L-1273 LUXEMBOURG

**POTTEAU Filip**

c/o FININSUR COURTAGE ET CONSEIL  
22-24 boulevard de la Foire  
L-1528 LUXEMBOURG

**POUMAY Paul-Yves**

c/o STRATINVEST INSURANCE S.A.  
19, rue de Bitbourg  
L-1273 LUXEMBOURG

**PRIEM Johan**

c/o CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS S.À R.L.  
117, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

**REMOUCHAMPS Pascal**

c/o EUROPEAN BROKER S.A.  
25A, boulevard Royal (Forum Royal 2e étage)  
L-2449 LUXEMBOURG

**ROBINET Jean-Marc**

c/o ADJUTORIS CONSEIL S.A.  
18, boulevard Emmanuel Servais  
L-2535 LUXEMBOURG

**ROOSENS Eric**

c/o INRO INVEST S.À R.L.  
111, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

**ROSENBAUM Harry**

c/o NORDDEUTSCHE LANDESBANK  
LUXEMBOURG S.A.  
26, route d'Arlon  
L-1140 LUXEMBOURG

**ROTTEVEEL Joseph**

c/o SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.  
10-12, rue de Medernach  
L-7619 LAROCLETTE

**ROUX Hervé**

c/o CAL COURTAGE S.A.  
39, allée Scheffer  
L-2520 LUXEMBOURG

**RUXTON Derek Stuart**

c/o COMPAGNIE GÉNÉRALE EUROPÉENNE  
DE FINANCE ET D'INVESTISSEMENT  
14A, rue des Bains  
L-1212 LUXEMBOURG

**SAS Werner**

c/o FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.  
18, rue Michel Rodange  
L-2430 LUXEMBOURG

**SCHÄFER MARKUS**

c/o ASSEKURANZ AG  
5, rue C.M. Spoo  
L-2546 LUXEMBOURG

**SCHILD Gaëtan**

c/o GMC SERVICES S.A. -  
COURTIER D'ASSURANCES  
8, rue Jean Engling  
L-1466 LUXEMBOURG

**SCHMIT Philippe**

c/o MONTESQUIEU & ASSOCIÉS S.À R.L.  
11, avenue de la Liberté  
L-1931 LUXEMBOURG

**SCHUSTER Frank**

c/o INTERNATIONALE MAKLERGESELLSCHAFT  
LUXEMBURG  
6, avenue Guillaume  
L-1650 LUXEMBOURG

**SCHWEITZER Daniel**

c/o SCHWEITZER LUXEMBURG S.À R.L.  
120, route d'Echternach  
L-1453 LUXEMBOURG

**SEEN Albert**

c/o SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.  
10-12, rue de Medernach  
L-7619 LAROCLETTE

**SKALKOWSKI Christophe**

c/o CRÉDIT SUISSE COURTAGE S.A.  
56, Grand-Rue  
L-1660 LUXEMBOURG

**SKOG Elisabeth**

c/o KUYLENSTIERN & SKOG S.A.  
26, rue Philippe II  
L-2340 LUXEMBOURG

**SNYDERS Patrick**

c/o FRUCTI CAUSA S.A.  
4, Aline an Emile Mayrischstross  
L-8528 COLPACH-HAUT

**SOULAT Jean-Christophe**

c/o PATRIMOINE & CONSEILS S.A.  
128, boulevard de la Pétrusse  
L-2330 LUXEMBOURG

**SOUTO Victor**

c/o MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER  
22, rue de Goethe  
L-1637 LUXEMBOURG

**STROHLE Armand**

c/o LIFE EXPANSION S.A.  
335, route de Thionville/Résidence Calimera  
L-5884 HESPERANGE

**TASSIGNY Christian**

c/o COURTALUX S.À R.L.  
9 boîte 5, rue des Trois Cantons  
L-8399 WINDHOF

**TASSIGNY Luc**

c/o COMPAGNIE DE BANQUE PRIVÉE  
7, rue Thomas Edison  
L-1445 STRASSEN

**TERRYN Jean**

c/o MASTER LIFE BROKERAGE S.À R.L.  
4, rue de l'Église  
L-7224 WALFERDANGE

**THEODOSE Christian**

c/o GRAS SAVOYE LUXEMBOURG  
145, rue du Kiem  
L-8030 STRASSEN

**THYS Jean-Marc**

c/o OPTIMUM CONSEIL S.A.  
39, avenue Monterey - B.P. 1081  
L-1010 LUXEMBOURG

**TRAUSCH Pascal**

c/o ACCO S.À R.L.  
332-334, route de Longwy  
L-1940 LUXEMBOURG



**TRAUT Werner**

c/o DENTI LUX S.À R.L.  
16, Parc d'activité Syrdall  
L-5365 MUNSBACH

**USELDINGER Patrick**

c/o PRIVATE INSURANCE SERVICES  
18, rue de l'Eau  
L-1449 LUXEMBOURG

**VAILLANT Olivier**

c/o BANQUE TRANSATLANTIQUE LUXEMBOURG  
17, côte d'Eich  
L-1450 LUXEMBOURG

**VAN DE KERCKHOVE Lieven**

c/o BFO GROUP INTERNATIONAL S.A.  
3, rue Thomas Edison  
L-1445 LUXEMBOURG

**VAN DER BORGHT Koenraad**

c/o ART OF INSURANCE S.A.  
98, rue de la Gare  
L-8325 CAPELLEN

**VAN JEAN Edmond**

c/o INVESTTEAM S.À R.L.  
6, rue Jos Seyler  
L-8522 BECKERICH

**VAN LOOCK Denis**

c/o CONSULT LIFE LUXEMBOURG S.A.  
2, am Hock  
L-9991 WEISWAMPACH

**VAN PEER Martine**

c/o ESOFAC LUXEMBOURG S.A.  
37, rue Michel Engels  
L-1465 LUXEMBOURG

**VAN ZALK Jeannette**

c/o INI S.A.  
7, route du Vin  
L-5401 AHN

**VANDER DONCKT Christophe**

c/o L.C.L. S.A.  
27, rue de Hovelange  
L-8521 BECKERICH

**VANDERSCHRICK Luc**

6, rue de Greisch  
L-7480 TUNTANGE

**VARIN Jean-Yves**

c/o ASCOMA LUXEMBOURG  
16, boulevard E. Servais  
L-2535 LUXEMBOURG

**VINASCHI Thierry**

c/o ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A.  
163, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

**WATHELET Olivier**

c/o LUXBROKER S.À R.L.  
4, route de Longwy  
L-4830 RODANGE

**WERTHEIM Alice**

77, avenue Victor Hugo  
L-1750 LUXEMBOURG

**WHITE Raymond**

c/o DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A.  
6, place de Nancy  
L-2212 LUXEMBOURG

**WICKEL Anja**

23, Grand-Rue  
L-6630 WASSERBILLIG

**WILLEMS Jurgen**

c/o 2PM LIFE BROKERAGE  
4, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 LUXEMBOURG

**WOLF Emmanuel**

c/o LIFE-CAP BROKERAGE S.A.  
151, avenue de la Faïencerie  
L-1511 LUXEMBOURG

**ZANGERLE Marcel**

c/o IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L.  
2, am Hock  
L-9991 WEISWAMPACH

**ZOLLER Catherine**

c/o FAMILY S.A.  
1, rue Goethe  
L-1637 LUXEMBOURG

**Liste des personnes morales****2PM LIFE BROKERAGE**

4, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 LUXEMBOURG

**A.C.S. S.A.**

16, rue Millewee  
L-7257 HELMSANGE

**A.J.I.L. C&P S.A., CONSULTANTS -  
COURTIERS EN ASSURANCES**

21, Stawelerstrooss  
L-9964 HULDANGE

**AC D S.À R.L.**

68, avenue de la Liberté  
L-1930 LUXEMBOURG

**ACCO S.À R.L.**

332-334, route de Longwy  
L-1940 LUXEMBOURG

**ADJUTORIS CONSEIL S.A.**

18, boulevard Emmanuel Servais  
L-2535 LUXEMBOURG

**AGEO PATRIMOINE (LUXEMBOURG) S.À R.L.**

23, boulevard Charles Marx  
L-2130 LUXEMBOURG

**AGP HERR COURTAGE**

14, rue Victor Ewen  
L-4113 ESCH/ALZETTE

**AKTIV ASSEKURANZ MAKLER  
LUXEMBOURG**

74, route de Luxembourg  
L-6633 WASSERBILLIG

**ALLIA INSURANCE BROKERS  
LUXEMBOURG S.A.**

66, route d'Esch  
L-1470 LUXEMBOURG

**ALTIS ASSURANCES S.A.**

9, route des Trois Cantons  
L-8399 WINDHOF

**AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE  
BROKERAGE**

4, rue Hoimesbusch  
L-5371 SCHUTTRANGE

**ANALIS S.A.**

69, rue de Hobscheid  
L-8422 STEINFORT

**AON LUXEMBOURG S.A.**

19, rue de Bitbourg  
L-1273 LUXEMBOURG

**ARCELORMITTAL INSURANCE  
CONSULTANTS S.A.**

19, avenue de la Liberté  
L-2930 LUXEMBOURG

**ART OF INSURANCE S.A.**

98, rue de la Gare  
L-8325 CAPELLEN

**ASCOMA LUXEMBOURG**

16, boulevard E. Servais  
L-2535 LUXEMBOURG

**ASSEKURANZ AG**

5, rue C.M. Spoo  
L-2546 LUXEMBOURG

**ASSPERT AG**

74, route de Luxembourg  
L-6633 WASSERBILLIG

**ASSURANCES & BENEFITS  
COURTAGE S.À R.L.**

25, route d'Arlon  
L-8410 STEINFORT

**ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A.**

163, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

**ASSURANCES-CONSEILS LUXEMBOURG**

76, boulevard de la Pétrusse  
L-2320 LUXEMBOURG

**ASSURFIMMO S.À R.L.**

32, avenue Monterey  
L-2163 LUXEMBOURG

**ASSURGEST S.A.**

24-26, rue Jean Jaurès  
L-3490 DUDELANGE

**AVER ASSOCIATES LUXEMBOURG**

25, rue Philippe II  
L-2340 LUXEMBOURG

**BANQUE TRANSATLANTIQUE  
LUXEMBOURG**

17, côte d'Eich  
L-1450 LUXEMBOURG

**BFO GROUP INTERNATIONAL S.A.**

3, rue Thomas Edison  
L-1445 LUXEMBOURG

**BH FAMILY OFFICE S.A.**

5-7, rue Henri Kirpach  
L-8237 MAMER

**BRISTOL ASSURANCES S.A.**

34, rue Philippe II  
L-2340 LUXEMBOURG

**BSI LUXEMBOURG S.A.**

6, avenue Marie-Thérèse  
L-2132 LUXEMBOURG

**BUREAU MALOU KNAFF S.À R.L.**

22, boulevard de la Foire  
L-1528 LUXEMBOURG

**CAL COURTAGE S.A.**

39, allée Scheffer  
L-2520 LUXEMBOURG

**CAPITAL COACH**

5, rue Prince Jean  
L-4740 PÉTANGE

**CARRÉ-ASSURANCES S.A.**

310, rue de Cessange  
L-1321 LUXEMBOURG

**CATALYST INVESTMENT GROUP  
(EUROPE) S.A.**

95, Grand Rue  
L-1661 LUXEMBOURG

**CIRCLES GROUP S.A.**

41, avenue de la Gare  
L-1611 LUXEMBOURG

**COMPAGNIE DE BANQUE PRIVÉE**

7, rue Thomas Edison  
L-1445 STRASSEN

**COMPAGNIE GÉNÉRALE EUROPÉENNE  
DE FINANCE ET D'INVESTISSEMENT**

14A, rue des Bains  
L-1212 LUXEMBOURG

**CONDOR COURTIER &  
CONSEILLERS S.À R.L.**

117, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

**CONSULT LIFE LUXEMBOURG S.A.**

2, am Hock  
L-9991 WEISWAMPACH

**COURTALUX S.À R.L.**

9 boîte 5, rue des Trois Cantons  
L-8399 WINDHOF

**CREATERRA S.A.**

25, route d'Esch  
L-1470 LUXEMBOURG

**CRÉDIT SUISSE COURTAGE S.A.**

56, Grand-Rue  
L-1660 LUXEMBOURG

**D.S. LUX S.A.**

12, rue Eugène Ruppert  
L-2453 LUXEMBOURG

**DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A.**

6 place de Nancy  
L-2212 LUXEMBOURG

**DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A  
LUXEMBOURG**

69, route d'Esch  
L-2953 LUXEMBOURG

**DILIGENTIA S.A.**

20, rue Michel Rodange  
L-2430 LUXEMBOURG

**DOGI' INVESTMENT STRATEGY S.A.**

11, rue Beaumont  
L-1219 LUXEMBOURG

**EBICA**

46, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG

**EQUATUS INSURANCE BROKER S.A.**

31, boulevard Prince Henri  
L-1724 LUXEMBOURG

**ESCHTARI**

25/3, rue Félix Blochausen  
L-1243 LUXEMBOURG

**ESOFAC LUXEMBOURG S.A.**

37, rue Michel Engels  
L-1465 LUXEMBOURG

**EURO PARTNER INVEST**

4, rue Marie Curie / Bât. Céphée  
L-8049 STRASSEN

**EUROPEAN BROKER S.A.**

25A, boulevard Royal (Forum Royal 2<sup>e</sup> étage)  
L-2449 LUXEMBOURG

**EUROPÉENNE DE COURTAGE  
(LUXEMBOURG) S.A.**

63-65, rue de Merl  
L-2146 LUXEMBOURG

**EVEST LUXEMBOURG S.A.**

2, am Hock  
L-9991 WEISWAMPACH

**FAMILY S.A.**

1, rue Goethe  
L-1637 LUXEMBOURG

**FARAD INTERNATIONAL S.A.**

2-4, rue Beck  
L-1222 LUXEMBOURG

**FIBALUX S.A.**

67, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH

**FIDES EUROPE S.À R.L.**

34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte  
L-1330 LUXEMBOURG

**FIDES LIFE OFFICE S.A.**

4, rue du Pont  
L-9650 ESCH-SUR-SÛRE

**FINAMORE S.A.**

117, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

**FININSUR COURTAGE ET CONSEIL**

22-24, boulevard de la Foire  
L-1528 LUXEMBOURG

**FINUX S.À R.L.**

12, ancienne côte d'Eich  
L-1459 LUXEMBOURG

**FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.**

18, rue Michel Rodange  
L-2430 LUXEMBOURG

**FRUCTI CAUSA S.A.**

4, Aline an Emile Mayrischstross  
L-8528 COLPACH-HAUT

**GEPLUX S.À R.L.**

14, rue des Romains  
L-2444 LUXEMBOURG

**GIP INTERNATIONAL S.A.**

7, am Scheerleck  
L-6868 WECKER

**GLOBAL ASSURANCE S.A.**

39, rue Goethe  
L-1637 LUXEMBOURG

**GMC SERVICES S.A. -  
COURTIER D'ASSURANCES**

8, rue Jean Engling  
L-1466 LUXEMBOURG

**GRAS SAVOYE LUXEMBOURG**

145, rue du Kiem  
L-8030 STRASSEN

## ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009

29

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009

117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

135

ET DE RÉASSURANCES EN 2009

05. LES ANNEXES

143

**GRASER & HERR COURTIERS S.À R.L.**

54, route d'Esch  
L-3921 MONDERCANGE

**GROUPE NEUBERG,  
COURTIER D'ASSURANCES S.A.**

46, Aarelerstrooss  
L-8552 OBERPALLEN

**GROUPE OMEGA ASSURANCES ET  
FINANCE S.À R.L.**

58, rue Glesener  
L-1630 LUXEMBOURG

**HNW INSURE S.À R.L.**

26, rue Théodore Eberhard  
L-1452 LUXEMBOURG

**I.I.F.C. S.A.**

27, rue des Écoles  
L-4551 NIEDERCORN

**IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L.**

2, am Hock  
L-9991 WEISWAMPACH

**ICI GROUP LUXEMBOURG**

2, rue de Wilwerdange  
L-9911 TROISVIERGES

**IMR S.A.**

32/2, rue Léon Kauffman  
L-1853 LUXEMBOURG

**INI S.A.**

7, route du Vin  
L-5401 AHN

**INRO INVEST S.À R.L.**

111, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

**INSURANCE BROKER'S SOLUTION EUROPE**

1, rue de l'Indépendance  
L-8021 STRASSEN

**INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A.**

4, rue Jean-Pierre Brasseur  
L-1258 LUXEMBOURG

**INTERNATIONALE MAKLERGESELLSCHAFT  
LUXEMBURG**

6, avenue Guillaume  
L-1650 LUXEMBOURG

**INVESTTEAM S.À R.L.**

6, rue Jos Seyler  
L-8522 BECKERICH

**INVICTA-ART S.À R.L. INT  
INSURANCE BROKERS**

163, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

**IPK VERWALTUNGS S.A.**

2, rue Haute  
L-6680 MERTERT

**KMC FINANCE S.A.**

6, rue Henri Schnadt  
L-2530 LUXEMBOURG

**KUYLENSTIerna & SKOG S.A.**

26, rue Philippe II  
L-2340 LUXEMBOURG

**L.C.L. S.A.**

27, rue de Hovelange  
L-8521 BECKERICH

**L.J.C. PATRIMOINE S.A.**

38, avenue du X Septembre  
L-2550 LUXEMBOURG

**LIB S.A.**

13, Avenue de la Gare  
L-1611 LUXEMBOURG

**LIFE EXPANSION S.A.**

335, route de Thionville/Résidence Calimera  
L-5884 HESPERANGE

**LIFE-CAP BROKERAGE S.A.**

151, avenue de la Faiencerie  
L-1511 LUXEMBOURG

**LUX LIFE CONSULTING**

19-21, rue de Hollerich  
L-1741 Luxembourg

**LUXBROKER S.À R.L.**

4, route de Longwy  
L-4830 RODANGE

**MARSH S.A.**

16, rue Robert Stümper  
L-2557 LUXEMBOURG

**MARTESA INVEST S.A.**

27, rue Michel Lentz  
L-6944 NIEDERANVEN

**MASTER LIFE BROKERAGE S.À R.L.**

4, rue de l'Église  
L-7224 WALFERDANGE

**MEDIA-ASSURANCES S.A.**

45, boulevard Pierre Frieden  
L-1543 LUXEMBOURG

**MERRILL LYNCH (LUXEMBOURG) S.À R.L.**

4, rue Albert Borschette  
L-1246 LUXEMBOURG

**MONTESQUIEU & ASSOCIÉS S.À R.L.**

11, avenue de la Liberté  
L-1931 LUXEMBOURG

**MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER**

22, rue de Goethe  
L-1637 LUXEMBOURG

**NOMISMA**

5, rue Prince Jean  
L-4740 PÉTANGE

**NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A.**

4a, rue Henri Schnadt  
L-2530 LUXEMBOURG

**NORDDEUTSCHE LANDESBANK  
LUXEMBOURG S.A.**

26, route d'Arlon  
L-1140 LUXEMBOURG

**NOUVELLES ASSURANCES -  
SOCIÉTÉ DE COURTAGE**

Duarrefstrooss 2  
L-9990 WEISWAMPACH

**OPTIMUM CONSEIL S.A.**

39, avenue Monterey - B.P. 1081  
L-1010 LUXEMBOURG

**PATRIMOINE & CONSEILS S.A.**

128, boulevard de la Pétrusse  
L-2330 LUXEMBOURG

**PATRIMOINE & FINANCE S.À R.L.**

2A/46, route d'Eselborn  
L-9706 CLERVAUX

**PATRIMOINE CONSULT S.A.**

3, op der Schmett  
L-9964 HULDANGE

## ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2009

29

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2009

117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

135

ET DE RÉASSURANCES EN 2009

05. LES ANNEXES

143

**PATRIMONIA CONSULTING S.A.**

2B, route d'Eselborn  
L-9706 CLERVAUX

**PATRIMONIA INTERNATIONAL S.À R.L.**

28A, rue des Romains  
L-8041 STRASSEN

**PRIVATE INSURANCE SERVICES S.A.**

18, rue de l'Eau  
L-1449 LUXEMBOURG

**PROFESSIONAL INVESTMENT  
CONSULTANTS (EUROPE) S.A.**

15-17, avenue Gaston Diderich  
L-1420 LUXEMBOURG

**R & M PARTNERS S.A.**

2A/46, route d'Eselborn  
L-9706 CLERVAUX

**R.F. HOTTINGER INSURANCE  
CONSULTING S.A.**

47, boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

**SCAP (Société de Courtage en Assurances  
et Placements) S.À R.L.**

8, boulevard de la Foire  
L-1528 LUXEMBOURG

**SCHWEITZER LUXEMBURG S.À R.L.**

120, route d'Echternach  
L-1453 LUXEMBOURG

**SFS EUROPE S.A.**

41, avenue du X Septembre  
L-2551 LUXEMBOURG

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LIFE INSURANCE  
BROKER S.A.**

11, boulevard Prince Henri  
L-1724 LUXEMBOURG

**SODEFIN S.À R.L.**

20, rue C.M. Spoo  
L-4323 ESCH-SUR-ALZETTE

**SOGECORE S.A.**

6B, route de Trèves  
L-2633 SENNINGERBERG

**STRATINVEST INSURANCE S.A.**

19, rue de Bitbourg  
L-1273 LUXEMBOURG

**SUISSCOURTAGE LUXEMBOURG S.A.**

11, avenue Guillaume  
L-1651 LUXEMBOURG

**SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.**

10-12, rue de Medernach  
L-7619 LAROCLETTE

**UNICREDIT LUXEMBOURG S.A.**

4, rue Alphonse Weicker  
L-2721 LUXEMBOURG

**UNITED BROKERS S.A.**

11, avenue Guillaume  
L-1651 LUXEMBOURG

**VANBREDA RISK & BENEFITS S.A.**

283, route d'Arlon  
L-8011 STRASSEN

**VFS EUROPE S.À R.L.**

route d'Arlon, 4 Bâtiment C WBC  
L-8399 WINDHOF

## ANNEXE 7 - LISTE DES GESTIONNAIRES DE FONDS DE PENSION AGRÉÉS PAR LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES (situation en septembre 2010)

### Liste des personnes physiques

**ANDRE-DUMONT Jean-Paul**  
c/o SWISS LIFE (Luxembourg) S.A.  
25, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

**BILLEMON Dirk**  
LUX PRIME PENSION – CAISSE DE PENSION  
50, avenue J.F. Kennedy  
L-2951 LUXEMBOURG

**BRAAS Romain**  
AMAZON INSURANCE & PENSION SERVICES  
23, rue du Puits Romain  
L-8070 BERTRANGE

**NICOLAI Alain**  
c/o AXA ASSURANCES VIE  
7, rue de la Chapelle  
L-1325 LUXEMBOURG

**PETITJEAN Eric**  
c/o EBICA S.A.  
46, avenue J. F. Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG

**SCHOLS Patrick**  
c/o DEXIA LIFE AND PENSIONS  
2, rue Nicolas Bové  
L-1253 LUXEMBOURG

**VAN PEER Martine**  
c/o ESOFAC LUXEMBOURG S.A.  
37, rue Michel Engels  
L-1465 LUXEMBOURG

### Liste des personnes morales

**AMAZON INSURANCE & PENSION SERVICES S.À R.L.**  
23, rue du Puits Romain  
L-8070 BERTRANGE

**BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A.**  
23, rue du Puits Romain  
L-8070 BERTRANGE

**EBICA S.A.**  
46, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG

**ESOFAC LUXEMBOURG S.A.**  
37, rue Michel Engels  
L-1465 LUXEMBOURG

**SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A.**  
25, route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

## ANNEXE 8 - LISTE DES DOMICILIATAIRES DE SOCIÉTÉS AGRÉÉS PAR LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES (situation en septembre 2010)

### AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

directeur: Lambert SCHROEDER  
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG  
téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 50

### EURCO S.A.

directeur: Arnaud BIERRY  
23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG  
téléphone: 26 00 35-1, fax: 26 00 35-35

### MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

directeur: Claude WEBER  
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG  
téléphone: 49 69 51, fax: 49 69 36

### SOGECORE S.A.

directeur: Gilles COREMANS  
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG  
téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

### ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

directeur: Xavier GROFFILS  
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD  
téléphone: 26 64 21, fax: 26 64 26 01

## ANNEXE 9 - DÉFINITIONS DES BRANCHES D'ASSURANCES

### I. BRANCHES AUTRES QUE VIE

1. Accidents (y compris les accidents de travail et les maladies professionnelles)
2. Maladie
3. Corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires)
4. Corps de véhicules ferroviaires
5. Corps de véhicules aériens
6. Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
7. Marchandises transportées (y compris les marchandises, bagages et tous autres biens)
8. Incendie et éléments naturels
9. Autres dommages aux biens
10. R.C. véhicules terrestres automoteurs
11. R.C. véhicules aériens
12. R.C. véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
13. R.C. générale
14. Crédit
15. Caution
16. Pertes pécuniaires diverses
17. Protection juridique
18. Assistance

- qui concernent les corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (branche 3), l'incendie et les éléments naturels (branche 8), les autres dommages aux biens (branche 9), la responsabilité civile des véhicules terrestres automoteurs (branche 10), la responsabilité civile générale (branche 13) et les pertes pécuniaires diverses (branche 16), lorsque le preneur d'assurance exerce une activité dont l'importance dépasse les limites chiffrées d'au moins deux des trois critères suivants:

- total du bilan: 6,2 millions d'euros
- montant net du chiffre d'affaires: 12,8 millions d'euros
- nombre de membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice: 250.

Tous les risques relevant des branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12 sont des grands risques par nature de sorte que pour ces branches aucune distinction particulière ne s'impose.

\* Au cas où le numéro de la branche est suivi d'un astérisque, l'entreprise d'assurance n'est autorisée qu'à couvrir des risques dans cette branche d'assurances qui relèvent de la catégorie des grands risques. Pour ces branches, on désigne par «grands risques» les risques:

- qui relèvent des catégories crédit (branche 14) et caution (branche 15) lorsque le souscripteur exerce à titre professionnel une activité industrielle, commerciale ou libérale, à condition que le risque se rapporte à cette activité;

### II. BRANCHES VIE

- I. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes – autres que l'assurance nuptialité et natalité – non liées à des fonds d'investissement ainsi que les assurances complémentaires à ces assurances
- II. Assurance nuptialité, assurance natalité
- III. Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes liées à des fonds d'investissement
- IV. Permanent health insurance
- V. Opérations tontinières
- VI. Opérations de capitalisation
- VII. Opérations de gestion de fonds collectifs de retraite
- VIII. Opérations visées par le Code français des assurances au livre IV titre 4 chapitre 1
- IX. Opérations dépendant de la durée de la vie humaine définies ou prévues par la législation des assurances sociales

### III. BRANCHES FONDS DE PENSION

- A. Prestations comportant un risque viager ou un risque d'investissement supporté par le fonds de pension
- B. Prestations de régimes sans risque viager et où le risque d'investissement est supporté par l'affilié
- C. Prestations complémentaires en cas de décès ou d'invalidité d'affiliés en activité

